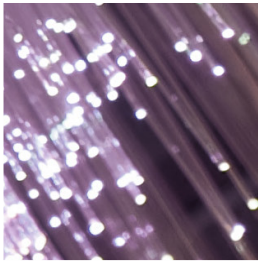
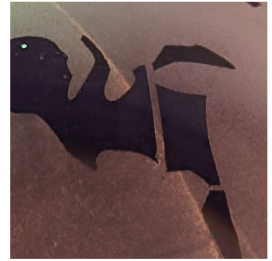
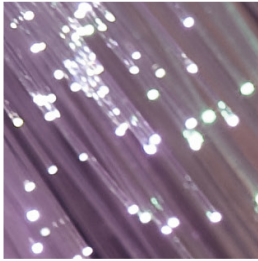
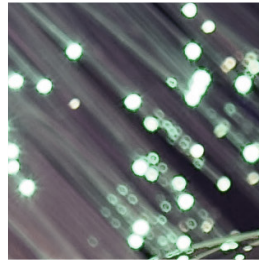


LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



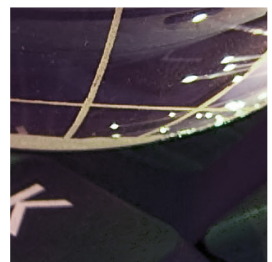
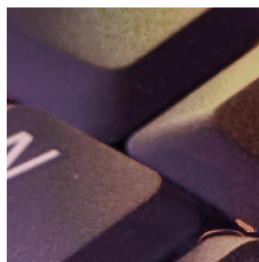
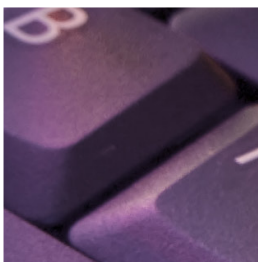
La compétitivité :
enjeu d'un nouveau
modèle de développement



Mme Isabelle de Kerviler



Octobre 2011



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2011-11
NOR : CESL1100011X
Mercredi 19 octobre 2011

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 12 octobre 2011

LA COMPÉTITIVITÉ : ENJEU D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Avis du Conseil économique, social et environnemental

présenté par
Mme Isabelle de Kerviler, rapporteur

au nom de la
section des activités économiques

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre en date du 30 mars 2011. Le bureau a confié à la section des activités économiques la préparation d'un avis sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*. La section des activités économiques, présidée par M. Jean-Louis Schilansky, a désigné Mme Isabelle de Kerviler comme rapporteur..

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	4
■ Avis	7
■ Introduction	7
■ Contexte de la saisine	8
✎ Qu'entend-on par compétitivité ?	8
✎ La comparaison France-Allemagne : intérêt et limite	11
✎ La France comparée à d'autres économies	15
■ Atouts et faiblesses de l'économie française	16
✎ Un environnement général de qualité	17
✎ Les spécificités de l'appareil productif français	20
■ Anticiper sur le nouveau modèle de croissance durable	23
✎ Définir des objectifs de long terme	23
✎ Améliorer l'environnement des entreprises	26
✎ Valoriser le potentiel humain	30
✎ Dynamiser notre appareil de production	33
■ Conclusion	36
Déclaration des groupes	38
Scrutin	59
Annexes	61
<i>Annexe 1 : Glossaire</i>	61
<i>Annexe 2 : Données statistiques</i>	66
<i>Annexe 3 : Éléments de bibliographie</i>	89

Liste des personnes auditionnées _____ 94

Table des sigles _____ 95

LA COMPÉTITIVITÉ : ENJEU D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Synthèse de l'avis¹

La compétitivité est entendue par l'Union européenne comme la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité. Elle peut s'apprécier par l'aptitude d'un territoire à maintenir et à attirer les activités et par celle des entreprises à faire face à leurs concurrentes.

Comparée à l'Allemagne, notre économie montre des signes de faiblesse depuis le début des années 2000 qui se traduisent par des pertes de parts de marché particulièrement marquées dans la zone euro.

Cependant, la France possède de nombreux atouts parmi lesquels sa situation géographique centrale, son dynamisme démographique, la qualité de sa main d'œuvre, celle de ses infrastructures et de ses services publics, son niveau élevé de protection sociale qui justifie l'importance des prélèvements obligatoires.

Néanmoins, le niveau de formation qui se dégrade ou l'image dévalorisée de l'industrie sont des éléments à améliorer.

L'examen de l'appareil productif français révèle un trop faible nombre d'entreprises de taille intermédiaire, un effort de R&D insuffisant, des relations difficiles entre les entreprises et le système bancaire, une capacité d'autofinancement parmi les plus basses d'Europe.

Afin d'anticiper sur le nouveau modèle de croissance, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise de :

Définir des objectifs de long terme

Pour une croissance durable

La détermination des créneaux d'avenir pour notre pays doit intégrer la mutation amorcée du développement durable. La France possède des capacités dans les domaines du futur (énergie, services liés à l'environnement, agroalimentaire) qu'il convient de faire valoir tout en engageant la mutation écologique de notre économie.

L'État stratège

L'État doit maintenir une vision de long terme par la mise en place d'une politique industrielle et les investissements qui en découlent. Notre assemblée prône une véritable réindustrialisation du territoire et une clarification du rôle des différents organismes œuvrant pour la pérennité des entreprises.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 165 voix et 10 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

Pour une véritable politique industrielle européenne

Celle-ci doit d'abord ne pas pénaliser l'industrie. À cet égard, la politique de la concurrence ne doit plus être érigée au rang de dogme. L'Union doit également se doter d'une stratégie industrielle cohérente explicite, fruit d'une réflexion commune.

➤ Améliorer l'environnement des entreprises

Un cadre renouvelé pour le financement des entreprises

Le secteur bancaire doit être davantage tourné vers le développement économique, en particulier celui des entreprises petites et moyennes. Ainsi le rôle d'OSEO doit être renforcé. Le CESE envisage favorablement le lancement d'un emprunt visant spécifiquement le secteur industriel ou la création d'un Livret épargne industrie.

L'encouragement à l'accroissement des fonds propres pourrait s'appuyer sur une modulation du taux de l'impôt sur les sociétés soutenant le développement de l'activité, de l'emploi et la mutation écologique. Dans ce cadre, l'assiette de cet impôt pourrait être élargie en supprimant certaines charges déductibles ou mécanismes dérogatoires. Ce nouveau mécanisme devrait être pensé favorisant une harmonisation des taux d'impôt sur les sociétés en Europe.

Des infrastructures en liaison avec les territoires à moderniser

Une attention particulière doit être portée au maintien de notre avantage compétitif en matière d'infrastructures tout en intégrant des préoccupations environnementales dans les investissements à réaliser.

Allier stabilité et évolution de l'environnement fiscal et social

Le choix d'une protection sociale élevée a montré sa pertinence notamment en période de crise. Les dépenses qu'il entraîne, tout autant que l'exigence de compétitivité, conduisent à s'interroger sur la nature de leur financement qui ne doit plus reposer uniquement sur les salaires. Le CESE mentionne des pistes à étudier : CSG, « TVA sociale », cotisation sur la valeur ajoutée, transfert sur la consommation de ressources naturelles et les échanges financiers.

➤ Valoriser le potentiel humain

L'attractivité des métiers scientifiques à renforcer

Ces métiers font l'objet d'une réelle désaffection dans notre pays. Cet état de fait doit être combattu dès les premières années de la scolarité et la pluridisciplinarité devrait devenir une règle dans les formations.

Le rôle essentiel de l'apprentissage et de la formation continue

Toutes les voies de l'apprentissage et de l'alternance doivent être favorisées et ne doivent plus être un choix par défaut.

La formation continue constitue un enjeu d'importance à tous les niveaux de qualification.

La gouvernance des entreprises

Des modes originaux d'organisation existent permettant à chacun d'être partie prenante de l'entreprise, voire totalement acteur comme dans l'économie sociale et solidaire.

L'association des salariés à la gouvernance a un impact positif sur la performance économique et sociale de l'entreprise.

Vers un nouveau partage de la valeur ajoutée

Outre la possibilité d'élargir le bénéfice de la participation et de l'intéressement, le versement de primes peut constituer, à certaines conditions, une voie à retenir. Cette amélioration dans le partage du résultat laisse, bien sûr, entière la question de l'évolution des salaires.

Le CESE appelle à une plus grande régulation financière favorisant la responsabilité sociale des investisseurs.

👉 Dynamiser l'appareil de production

Le tissu économique à consolider

Les entreprises de taille intermédiaire, maillon essentiel du tissu économique, doivent faire l'objet d'une attention particulière. De même, les relations interentreprises doivent être désormais envisagées comme un partenariat qui devrait conduire au développement de la « cotraitance ».

De nouvelles spécialisations à soutenir

La compétitivité passe par une réorientation de notre appareil productif, c'est-à-dire par une montée en gamme et des investissements précoces dans les secteurs industriels d'avenir (technologies de l'information et de la communication, sciences du vivant, économie verte, énergie...).

L'importance des services doit être soulignée. La France est plutôt bien placée avec des leaders mondiaux. Le marché mondial des services est encore peu concentré, ce qui permet d'y pénétrer plus aisément.

La recherche-développement et l'innovation à renforcer

Il revient à la puissance publique, en s'appuyant sur une réflexion prospective, de définir une stratégie de recherche fixant les domaines prioritaires.

Le CESE encourage l'amélioration des relations entre organismes publics de recherches et entreprises de toutes tailles.

Le rôle stratégique des pôles de compétitivité à vocation mondiale doit être confirmé ; les liens avec le développement des territoires doivent être consolidés. En outre, il serait intéressant de promouvoir la constitution de pôles de compétitivité européens.

*
* * *

Afin d'accroître la compétitivité française, le CESE appelle à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de mesures à court terme et long terme - avec un saut qualitatif pour l'industrie - et à une implication de l'ensemble des citoyens.

Avis

Introduction

Au moment où le Premier ministre souhaite que notre assemblée apporte sa contribution au débat sur l'évolution de la compétitivité de notre pays, notamment « *en identifiant l'origine des écarts et en suggérant des orientations pour son renforcement* », force est de constater que cette question se pose aujourd'hui en des termes radicalement nouveaux.

Comparée aux périodes précédentes, on relève d'abord une financiarisation de l'économie impressionnante avec le processus de libéralisation quasi complète des échanges de capitaux depuis les années 1980. La crise violente déclenchée par l'éclatement du système des *subprimes* en 2007, suivi de la faillite de la banque *Lehman Brothers* en 2008, ne semble pas avoir freiné la globalisation financière. Cette dernière a des conséquences importantes sur la sphère productive - la rentabilité financière de l'investisseur, souvent calculée à court terme, prend le pas sur la rentabilité économique qui nécessite une gestion à moyen et long terme - et sur les équilibres sociaux avec un accroissement des inégalités de revenus.

La phase actuelle implique également de nouveaux acteurs dont la dimension et la vitesse de croissance sont sans commune mesure avec ceux qui œuvraient jusqu'à présent. La Chine, bien sûr, est présente dans tous les esprits avec le cinquième des habitants de notre planète et une progression de son Produit intérieur brut (PIB) qui avoisine toujours deux chiffres. D'autres pays, tels que l'Inde ou le Brésil, ne sont évidemment pas à négliger. Avec l'entrée de ces pays, le marché prend une dimension planétaire encore renforcée par les nouveaux processus de communication : l'internet et le web participatif bousculent chaque jour plus profondément les logiques de pouvoir et instaurent une porosité croissante entre des sphères autrefois cloisonnées (le politique, la finance, l'économie, les media, les individus et les réseaux...). Les économies « émergentes » représentent pratiquement la moitié de la population mondiale et leur niveau de vie est encore bien loin de celui des pays développés (même calculé en parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant d'un Chinois est aujourd'hui 8 fois inférieur à celui d'un Américain et 6 fois inférieur à celui d'un Européen). La pression qui est ainsi mise, tant sur l'offre de travail à bon marché que sur la demande de matières premières, est source de tensions extrêmes.

Le troisième grand défi porte sur la nécessité de s'orienter vers un « développement durable », c'est-à-dire une économie non seulement soucieuse des aspects environnementaux mais aussi garante de la cohésion sociale. Or, si ce double objectif paraît recueillir un large consensus, il y a encore loin des principes à leur réalisation effective qui passe par de profonds changements dans nos modes de consommation et de production.

Enfin, moins souvent mise en avant mais probablement tout aussi importante, l'accélération considérable des découvertes scientifiques et technologiques et de leurs interactions pose, plus que jamais, le problème de leur maîtrise. Leur appropriation par les citoyens, qui doivent être associés le plus possible aux choix à effectuer, est aussi une condition nécessaire, ne serait-ce que pour éviter des réactions de rejet par peur de l'inconnu.

Au total, au-delà de la crise déclenchée il y a quatre ans et qui se poursuit avec les fortes incertitudes pesant sur les dettes souveraines des pays de la zone euro et des États-Unis, le risque de mise en œuvre d'une politique d'austérité pouvant freiner le développement

et une interrogation sur l'avenir même de la construction européenne, c'est bien à une véritable mutation - qui s'apparente, pour certains, à un changement de civilisation - que nos économies et l'ensemble de nos sociétés sont confrontées aujourd'hui.

C'est dans ce cadre, profondément modifié et marqué depuis plusieurs décennies par la désindustrialisation, que doit être abordée la question de la compétitivité de notre pays. Cette question passe d'abord par l'examen des diverses définitions données au mot compétitivité et par une approche comparative avec les autres États et notamment l'Allemagne (A). Elle appelle aussi un bilan des atouts et des faiblesses de l'économie française (B). A partir de cet examen notre assemblée préconise quatre axes de proposition (C).

Contexte de la saisine

Se préoccuper de la compétitivité nécessite d'abord de s'entendre sur le sens de ce terme, qui est trop souvent utilisé dans des acceptions restrictives ne permettant pas de distinguer clairement l'attractivité du site France et la situation des entreprises qui y sont installées (1). Ainsi que nous y incite la lettre de saisine du Premier ministre, nous nous sommes ensuite attachés à une comparaison avec l'Allemagne, souvent considérée comme une référence en matière d'industrie et d'exportations (2). Ce modèle, avant tout adapté à notre voisin et qui comporte ses propres limites, conduit donc à élargir les comparaisons à d'autres (3).

Qu'entend-on par compétitivité ?

D'après le Petit Larousse, être compétitif c'est être susceptible de supporter la concurrence avec d'autres. Selon l'Union européenne (Conseil européen de Lisbonne, 2000), c'est la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale. Lors du Conseil européen de Göteborg (2001), les États membres ont ajouté un troisième pilier, la dimension environnementale. Ainsi, la compétitivité d'un pays n'est pas une fin en soi ; elle n'a de sens que si ses résultats sont mis au service de l'amélioration durable du bien être des populations concernées et, donc, si la compétition qu'elle implique n'entraîne pas de déséquilibres insoutenables.

De même, les facteurs qui y concourent sont nombreux et ne sauraient être réduit à un seul d'entre eux. C'est donc bien une approche globale de la notion de compétitivité que nous retenons.

Cette capacité à agir dans un environnement concurrentiel peut s'apprécier à différents niveaux, les deux principaux étant l'aptitude d'un territoire à maintenir et à attirer les activités et celle de ses entreprises à faire face à leurs concurrentes.

Pour une approche globale de la compétitivité

La compétitivité au service d'un développement équilibré

Que la croissance ait désormais l'obligation d'être durable est un impératif qui semble largement partagé. Cette conception implique des conséquences en matière de compétitivité sous les trois aspects, économique, social et environnemental :

- il importe tout d'abord que les échanges extérieurs, et plus particulièrement le commerce des marchandises, ne soient pas structurellement déficitaires. Quant à un commerce extérieur structurellement très excédentaire, il ne constitue pas

- à long terme un optimum sauf à ce que les partenaires commerciaux dudit pays acceptent de s'appauvrir ;
- un pays ne pourrait pas non plus se satisfaire d'une délocalisation de ses entreprises vers l'étranger - qui la prive de la maîtrise des process de production - sans la compenser par des implantations d'entreprises étrangères sur son sol ;
 - de bons résultats dans les deux domaines précédents ne peuvent être obtenus durablement sans considérer la dimension sociale comme un levier de la compétitivité tant du point de vue du niveau de l'emploi et de sa qualité, que des revenus et de leur répartition et des conditions de vie. Il serait ainsi normal de s'interroger sur les justifications d'une compétitivité qui serait obtenue au prix d'une demande intérieure exagérément compressée ;
 - l'existence et le développement d'une économie de proximité, complémentaire des secteurs industriels, est nécessaire à la vitalité des territoires ;
 - ne pas tenir compte de la nécessité d'un comportement environnemental responsable (avec des préoccupations insuffisantes en matière de pollution du sol, de l'eau et de l'air, de dégradation des lieux de vie, de dilapidation des ressources naturelles ou encore d'émissions importantes de gaz à effet de serre) serait également faire preuve d'une attitude à courte vue.

Ces volets, présentés séparément par souci de clarté, sont intrinsèquement liés et interagissent ; c'est donc bien vers un équilibre global qu'il faut tendre.

Les nombreux facteurs qui contribuent à la compétitivité

Certaines approches sur la compétitivité considèrent que le coût du travail en est le déterminant essentiel. Les auditions et nombre de travaux d'experts montrent que bien d'autres facteurs interviennent.

À l'évidence :

- le coût des biens utilisés dans la fabrication du produit final, c'est-à-dire les matières premières, l'énergie et les autres « consommations intermédiaires » ;
- le coût du travail qui inclut, outre les salaires nets effectivement versés, les cotisations sociales salariales et patronales ainsi que divers impôts et taxes sur la main d'œuvre ;
- le coût du capital et des autres ressources externes à long terme qui recouvrent les dividendes versés aux actionnaires et les intérêts d'emprunt dus aux créanciers ;
- le taux de change, qui joue un rôle très significatif sur le coût de nos importations et sur le prix de vente de nos produits à l'étranger. Un euro fort se présente ainsi à la fois comme un atout au regard de la facture énergétique mais aussi comme un handicap pour nos produits vendus hors zone euro.

D'autres facteurs ont tout autant de poids :

- la qualité des produits, résultat des savoir-faire professionnels et de la maîtrise des processus de fabrication ;
- le service après-vente et l'accompagnement des clients ;
- la force de vente et le réseau commercial, à l'étranger notamment ;
- l'effort de recherche et d'innovation quel que soit le domaine de production mais tout particulièrement dans les secteurs d'avenir et les créneaux porteurs ;

- l'organisation du travail (intégrant au mieux les technologies de l'information et de la communication) ainsi que la capacité d'innovation en matière de dialogue social et de management ;
- l'investissement en formation continue des salariés pour accompagner l'évolution des métiers ;
- la capacité à trouver des financements à des conditions de taux acceptables, qu'il s'agisse de fonds propres ou de crédits bancaires ;
- enfin, des politiques publiques améliorant le cadre dans lequel évoluent les acteurs économiques : formation initiale et continue, qualité des infrastructures, des réseaux et des services publics.

Parallèlement, la Responsabilité sociale - ou sociétale - des entreprises (RSE), c'est-à-dire « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes » (définition de la Commission européenne) doit aussi être considérée comme un atout pour la compétitivité et non pas être opposée à leur vocation économique. Permettant de se situer dans le long terme, elle fait bénéficier l'entreprise d'une différenciation d'image positive vis-à-vis de ses concurrents et améliore la qualité de ses relations avec son environnement.

Au total, la mise en cohérence de tous ces facteurs entre eux et leur adaptation au potentiel français constituent les conditions de la compétitivité.

La compétitivité du site France et celle de son appareil productif

Seront distinguées ici la capacité d'un territoire à attirer (ou à conserver) les investisseurs et celle des entreprises installées en France à affronter la concurrence.

La délicate interprétation des indicateurs d'attractivité

En 2010, selon l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), l'Europe aurait attiré 33 % des investissements créateurs d'emplois dans le monde (contre 27 % pour l'Amérique du Nord et 25 % pour l'Asie-Océanie) ; la France aurait accueilli 782 projets d'investissements étrangers correspondant à près de 32 000 emplois, en provenance principalement d'Allemagne et des États-Unis.

Quant à l'attractivité de la région Île-de-France, selon l'étude de *KPMG/OPINIONWAY*, Paris bénéficie d'une excellente image puisqu'elle est troisième derrière Londres et New York. Cependant, l'entrée de Berlin dans le classement des dix régions jugées les plus attractives montre que la concurrence est vive. Lorsqu'il s'agit de classer l'attractivité des villes en général, Paris passe à la treizième place ; elle ne figure plus dans le *top ten* contrairement à Berlin, qui est sixième. Le projet Grand Paris, bien perçu à l'étranger, pourrait nous permettre de regagner tout ou partie du terrain perdu.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), quelque 20 000 entreprises étrangères sont aujourd'hui installées en France, représentant 14 % de l'emploi salarié, 21 % du chiffre d'affaires de notre économie et 33 % de nos exportations. Leur présence est particulièrement forte dans le domaine industriel puisqu'elles correspondent au quart des salariés de ce secteur, à 32 % de son chiffre d'affaires et 40 % de ses exportations.

Les difficultés évidentes du commerce extérieur français

L'évolution de la part de marché des exportations françaises dans le total des exportations de marchandises de la zone euro est le point sur lequel insiste le plus la lettre

de saisine du Premier ministre, qui souligne que celle-ci a reculé de plus de 4 points (de 17,7 % à 13,5 %) de 1999 à 2009.

Il est vrai que depuis 2005, notre balance des opérations courantes (biens et services) est passée dans le rouge et le déficit n'a fait que s'aggraver depuis. Les dernières nouvelles ne sont d'ailleurs pas rassurantes : en avril puis en mai 2011, selon les estimations des douanes françaises, le déficit commercial (échanges de biens) a atteint presque 7 milliards d'euros pour chacun de ces mois. Le déficit est retombé à 5,6 milliards en juin, lié au repli saisonnier des importations de produits pétroliers. Cela porte le déficit total à 37,5 milliards d'euros pour le premier semestre, soit 13 milliards de plus que l'année dernière à la même époque. Ce niveau de déficit inédit fait craindre un nouveau record annuel autour de 70 milliards d'euros, à comparer aux 53,7 milliards en 2010.

Cette dégradation est due pour plus de la moitié (5,6 milliards) à l'alourdissement de la facture énergétique, le prix du baril de pétrole ayant progressé d'environ 40 % par rapport à l'année dernière (en juillet 2011, en euros). Mais, plus préoccupant encore, la balance des biens industriels ne cesse de se dégrader. Cette dernière s'était stabilisée en 2008-2009 au plus fort de la crise mais, depuis, les importations ont progressé significativement plus rapidement que les exportations. Les exportations n'ont d'ailleurs toujours pas retrouvé leur niveau d'avant-crise et le déficit dans ce secteur est désormais de l'ordre de 40 milliards d'euros sur les douze derniers mois (contre 25 milliards un an auparavant). La dégradation est constatée pour presque tous les produits industriels à l'exception de l'agroalimentaire et du luxe, et même dans les traditionnels points forts de l'industrie française. Par exemple, l'industrie automobile est passée d'un excédent commercial de 7 milliards d'euros en 2001 à un déficit commercial de 7 milliards en 2009.

Cependant, les échanges de marchandises n'expliquent pas tout. L'évolution de la balance des services devient également préoccupante ; son solde demeure certes encore excédentaire (+ 10 milliards d'euros en 2010) mais a été réduit de près de moitié depuis 2000 (+ 19 milliards d'euros cette année là), notamment en raison de la baisse du poste « Voyages » (dépenses liées au tourisme) dont l'excédent s'est réduit pour la troisième année consécutive.

La comparaison France-Allemagne : intérêt et limite

Il convient ici de rappeler quelques spécificités de notre voisin et principal partenaire dont « l'écosystème » politique, social, économique et culturel se situe parfois loin du nôtre.

Les deux principales économies européennes (à la fois concurrentes et partenaires)

L'Allemagne et la France sont les principales économies de la zone euro et, plus largement, de l'Union européenne ; en 2010, elles ont assuré 36,1 % du PIB de l'Union et 48,1 % de celui de la zone euro. L'entente franco-allemande sur laquelle s'est édifiée la construction européenne est désormais moins harmonieuse. Le « modèle allemand », fort de ses succès économiques, tend à prévaloir dans la construction de l'Union depuis une vingtaine d'années, d'autant que l'élargissement de cette dernière aux États scandinaves et à ceux de l'Europe centrale a déplacé son centre de gravité.

L'Allemagne est notre premier fournisseur de biens et notre premier client. La France est son premier client ; après avoir été longtemps (depuis 1961) son premier fournisseur, elle se classe désormais, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE), troisième derrière la Chine (devenue le premier fournisseur de l'Allemagne en 2009) et les Pays-Bas (depuis 2010).

En 2009, selon Eurostat, les échanges franco-allemands représentaient 133,2 milliards d'euros : nos exportations vers l'Allemagne s'élevaient à 55,3 milliards et nos importations en provenance de ce pays à 77,9 milliards. L'Allemagne représentait 15,9 % du total de nos exportations (pourcentage en hausse) et la France 10,1 % des exportations allemandes (pourcentage en baisse).

L'Allemagne, une référence en matière d'industrie et d'exportations

Une force industrielle

En 2008, selon Eurostat, l'industrie (y compris l'énergie mais non compris la construction) représentait 25,6 % de la valeur ajoutée de l'économie allemande, soit près du double du pourcentage français (13,7 %). En 2009, la crise a fait chuter ces chiffres à, respectivement, 22,2 % et 12,5 %. L'activité industrielle s'est reprise dès 2010 en Allemagne (23,7 %).

L'industrie allemande comporte aussi une très forte spécialisation. Ainsi, les entreprises allemandes détiennent - grâce à leur savoir-faire et leur innovation permanente - des parts importantes de marchés de très haute qualité (optique et machine-outil par exemple). Cette spécialisation est caractéristique pour l'automobile dont la production est orientée vers le haut de gamme à forte marge, qui tire les exportations.

Quant aux biens d'équipement, secteur dans lequel l'Allemagne est très présente, ils sont nécessaires à l'ensemble de l'industrie et agissent comme des amplificateurs de sa présence sur les marchés étrangers, notamment ceux des pays émergents.

L'Allemagne occupe ainsi soit le premier, soit le second rang dans de nombreux secteurs industriels européens : des équipements mécaniques à l'optique, de la production des métaux à celle du matériel de transport...

La vitalité de son économie repose certes sur les grandes entreprises, qui trouvent leurs homologues dans notre pays, mais aussi - différence fondamentale avec la France - sur un tissu d'entreprises de taille moyenne : les fameuses *Mittelstanden* qui sont les « champions cachés » de l'économie d'outre Rhin et ont des performances à l'exportation souvent impressionnantes.

Ces entreprises correspondent plus à un état d'esprit - qui a été théorisé - qu'à un classement par taille. Elles sont gérées par un capital familial stable et sont adossées à un réseau bancaire souvent local et diversifié, au sein duquel les caisses d'épargne jouent un rôle primordial. Elles œuvrent souvent sur des créneaux hautement spécialisés et ont une stratégie de niche pour leurs produits « *made in Germany* » en ayant choisi d'utiliser leurs marges pour financer des investissements de capacité et d'innovation.

Au total, cette force industrielle explique que l'Allemagne profite du taux de change élevé de l'euro (à 1,40-1,45 dollar US actuellement contre 1,18 lors de son lancement en 1999, la monnaie unique européenne s'étant appréciée d'environ 20 %) qui baisse le coût de ses importations sans constituer un véritable obstacle à ses exportations. À l'inverse, le commerce extérieur d'un pays comme la France est plus rapidement pénalisé dès que la parité de l'euro dépasse 1,20 dollar US ; il a particulièrement souffert sur la période 2001-2008 au cours de laquelle la valeur de l'euro a pratiquement doublé par rapport à la monnaie américaine (passant de 0,85 fin 2000 à 1,60 mi-2008).

Un commerce extérieur dynamique

L'Allemagne est également présentée comme une référence en matière d'exportations ; la balance commerciale allemande n'a jamais été déficitaire depuis 1952. Elle reste le seul grand État industriel à avoir globalement maintenu sa part de marché mondial à l'exportation, malgré le développement des économies émergentes.

L'Allemagne est particulièrement présente sur le marché européen, notamment dans les États d'Europe centrale et orientale qui sont devenus pour elle des espaces de sous-traitance. Ainsi, un important mouvement de délocalisation est constaté vers ces pays à bas salaires. Les productions « semi finies » sont ensuite réimportées en Allemagne et estampillées « *made in Germany* » ; ce phénomène illustre le concept largement débattu d'une « économie de bazar » selon lequel un pays tend à devenir essentiellement une plateforme de réexportation, ce qui lui permet de diminuer le coût de ses consommations intermédiaires. Cependant les fonctions stratégiques à fort contenu en valeur ajoutée - en amont la conception et en aval l'assemblage et la finition - demeurent sur le sol allemand.

En 2009, selon Eurostat, l'Allemagne a réalisé 22 % des échanges de l'Union européenne, soit une performance nettement supérieure à celle de la France (11 %), des Pays-Bas (10 %) ou de l'Italie (9 %). Elle a dégagé un solde positif de 135 milliards d'euros (+ 71 milliards à l'intérieur de l'Union et + 64 à l'extérieur) alors que la France a enregistré un déficit de 54 milliards (+ 8 milliards à l'extérieur de l'Union et - 62 à l'intérieur). Contrairement à la France qui a perdu presque 4 points, elle a augmenté sa part de marché à l'export dans la zone euro de 2,6 points (de 29,6 % à 32,2 %) de 1999 à 2009. En 2010, selon l'Office fédéral allemand des statistiques, notre voisin a réalisé la plus grande partie de son excédent commercial - 85 milliards d'euros sur 153 - avec les pays de la zone euro qui ne représentent que 41 % de ses échanges.

La présence commerciale allemande sur les marchés étrangers n'est pas une nouveauté. Depuis fort longtemps, les entreprises allemandes se sont appuyées sur un réseau d'agents et de représentants de qualité et sur des foires et salons de grande renommée.

La face « cachée » du modèle allemand

L'organisation économique et sociale allemande a été souvent érigée en modèle compte tenu de la réussite de ce pays ; l'habitude de travailler ensemble a été fortement souligné, qu'il s'agisse des entreprises entre elles ou du dialogue social.

Une forme de gouvernance « participative »

Dans une entreprise les relations sociales, individuelles ou collectives, contribuent assurément à la performance d'ensemble.

La gouvernance d'entreprise est l'ensemble des mécanismes d'information, de décision et de surveillance qui permet aux partenaires de voir leurs intérêts respectés et leurs voix entendues dans le fonctionnement de l'entreprise. Le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble en accordant toute sa place à la concertation et de favoriser le développement de toutes les parties prenantes. En Allemagne, les entreprises y réussissent mieux qu'en France, notamment du fait d'un mode de fonctionnement dual qui sépare contrôle et direction alors qu'en France le fonctionnement moniste reste privilégié. Ainsi, Outre-Rhin, dans les entreprises de plus de 2 000 personnes la moitié du Conseil de surveillance est composée de salariés (un tiers dans les entreprises employant plus de 500 salariés) ; de même, des représentants des salariés et des employeurs se retrouvent

au sein des conseils d'entreprise (*Betriebsrat*), là où s'organisent la production et la vie au travail. Il existe donc des espaces de dialogue assez larges tout en laissant leur entière responsabilité aux membres du directoire.

Une économie sociale de marché

On ne saurait, en quelques lignes, présenter « l'économie sociale de marché » (économie dans laquelle la place respective de l'État et du marché est fort différente de la nôtre) sauf pour rappeler que, comme tout modèle, la réalité est plus complexe que la présentation théorique qui en est faite.

L'économie sociale de marché a connu dans son application plus que des nuances. Ainsi dans la période récente, compte tenu des événements historiques importants (réunification du pays, changement de monnaie, crise économique), l'État fédéral est intervenu fortement. Il est allé bien au delà de « l'instauration du cadre réglementaire permettant d'assurer le bon fonctionnement du marché » qui caractérise l'économie sociale de marché et qui laisse aux partenaires sociaux une large autonomie dans la détermination des relations du travail.

La fragilisation du modèle social allemand

Alors que la conjoncture économique se détériorait, que les « fondamentaux » se fragilisaient - montée du chômage, croissance de la dette publique passant de 360 milliards d'euros en 1990 à 716 milliards en 2000, baisse des excédents commerciaux (ramenés de l'équivalent de + 68,8 milliards d'euros en 1989 à 16,8 milliards en 1992) - d'importantes mesures ont été prises pendant les décennies 1990 et 2000. Le choix a été fait de conforter la compétitivité de l'industrie allemande, notamment en limitant les hausses salariales. La part des exportations s'est accrue dans le PIB tandis que la consommation intérieure baissait ou, au mieux, stagnait.

De plus, outre des politiques de maîtrise des dépenses publiques, plusieurs lois (dont les quatre lois dites Hartz entrées en vigueur de 2003 à 2005) sont venues modifier les procédures d'embauche ainsi que l'indemnisation du chômage et ont introduit le concept de « *mini jobs* » (contrats de travail précaires, à temps partiel et moins taxés), principalement occupés par des femmes.

Cette politique s'est traduite par le fait que le coût de la main d'œuvre (salaires, cotisations sociales salariales et patronales, impôts liés à l'emploi) a été considérablement freiné en Allemagne depuis une dizaine d'années par rapport aux autres pays européens. C'est ainsi que, sur la période 2000-2010 et selon Eurostat (juillet 2011), il n'a progressé que de 19,2 % pour l'ensemble de l'industrie et des services marchands contre 38,2 % au sein de l'Union européenne et 39,4 % pour la France. Pour la seule industrie manufacturière (même période et même source), le coût de la main d'œuvre a augmenté de 20,5 % en Allemagne contre 37,5 % dans l'Union et 41,0 % en France.

Les salaires allemands partant d'un niveau significativement plus élevé, les coûts sont désormais du même ordre de grandeur. Eurostat estime ainsi que, pour l'année 2008, le coût dans l'industrie, la construction et les services (hors administration, défense et sécurité sociale) était désormais plus faible en Allemagne (28,91 euros) qu'en France (31,53). Pour la seule industrie manufacturière, en revanche, le coût demeurait légèrement plus élevé en Allemagne (33,37 euros contre 33,16 en France).

Pour être complète, la comparaison nécessite également de tenir compte de la productivité, c'est-à-dire de la production fournie par chaque salarié à quantité de travail

identique. Or, en 2010, selon Eurostat, la productivité de la main d'œuvre par personne occupée demeurait sensiblement plus élevée en France (indice 120,1 pour une moyenne européenne à 100,0) qu'en Allemagne (105,2).

Enfin, en Allemagne, la période contemporaine a vu « *renaître la capacité de négociation* » des partenaires, force traditionnelle de l'économie, avec comme objectif premier de maintenir l'emploi alors que le volume d'heures travaillées baissait. Ce choix s'est traduit par un recours important au chômage technique - partiellement indemnisé et sans rupture du contrat de travail - d'où une baisse mécanique de la productivité.

La France comparée à d'autres économies

Si la comparaison avec l'Allemagne s'impose, on ne saurait réduire nos relations économiques à ce seul pays.

Une comparaison avec l'Union européenne et quelques autres économies

À l'intérieur de la zone euro, les performances du commerce extérieur des Pays-Bas sont à relever. La part de ses activités portuaires est déterminante ; elle illustre bien comment un avantage comparatif se transforme en avantage compétitif dès lors que ses potentialités sont utilisées au mieux.

Le dynamisme de l'économie italienne est toujours une réalité ; certaines régions (Lombardie, Piémont) peuvent aisément être comparées aux régions les plus dynamiques de l'Union européenne. La compétitivité italienne se concrétise dans la capacité à inventer des formules de travail originales et performantes ; il en est ainsi du travail « en grappe » qui permet d'améliorer les résultats de tous en favorisant l'échange d'informations. L'économie de ce pays est aussi remarquable par son innovation et sa créativité dans des domaines aussi variés que l'automobile ou l'habillement.

Hors zone euro, les performances de la Suède sont également à souligner. Après avoir connu une assez sévère récession en 2009, ce pays a ancré sa reprise sur un socle d'entreprises innovantes et la qualité de leurs produits. Le commerce extérieur suédois est structurellement excédentaire, particulièrement hors Union européenne. Enfin, l'effort de R&D est significatif ; il dépasse sensiblement les objectifs assignés par la stratégie de Lisbonne (cf. *infra*) et place ce pays au deuxième rang des membres de l'OCDE.

Hors Europe, le dynamisme de la Corée du Sud vaut d'être évoqué. Il vient d'une association étroite entre pouvoirs publics et entreprises, symbolisée par l'existence de grands groupes industriels, et de l'innovation. En effet, la compétitivité de la Corée ne résulte plus d'une politique de bas salaires mais se fonde désormais sur une intense activité novatrice dans maints domaines industriels.

La montée en puissance des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) constitue le fait majeur de ce début de siècle ; d'une production à faible valeur ajoutée, ils sont passés à celle de produits élaborés. En outre, l'idée selon laquelle la Chine resterait « l'atelier du monde » et l'Inde maintiendrait sa spécialité dans les services est un leurre. La Chine possède et possédera de plus en plus de grandes entreprises de services et l'Inde est depuis longtemps une puissance industrielle d'envergure.

Alors que, selon les dernières données publiées par le Fonds monétaire international (FMI) (juin 2011), les pays développés ont affiché en 2010 un taux de croissance de 3,0 %, la Chine a atteint + 10,3 %, l'Inde + 10,4 % et le Brésil + 7,5 %. L'axe traditionnel du progrès économique et technique tend donc à se déplacer vers le Pacifique, voire l'Asie.

L'Europe : un levier pour la compétitivité française ?

Pendant des décennies, la construction européenne a conjugué - avec un succès certain - croissance économique, amélioration du niveau de vie et progrès social.

À la satisfaction matérielle des besoins s'est ajoutée progressivement la notion de bien être. L'OCDE a d'ailleurs - à la suite du rapport Stiglitz qui avait donné des pistes pour améliorer la mesure de la croissance économique et corriger les carences du PIB comme indicateur de référence (celui-ci ne mesure, par exemple, ni les prélèvements des ressources naturelles ni le bénévolat) - élaboré un indice de bien-être à partir de onze critères. Depuis quelques années, la dimension qualitative de la vie s'avère déterminante, comme en témoigne l'attitude volontariste de l'Union européenne dans les réponses à apporter au changement climatique.

Si l'Union européenne se trouve confrontée à des crises internes ou externes, elle se trouve tout autant confrontée à une période de profondes transformations. Seule une réponse collective lui permettra de se maintenir comme pôle mondial de croissance.

Contrairement au Japon - explicitement avec le MITI (devenu METI) - ou aux États-Unis - implicitement -, pendant des décennies la notion même de politique industrielle était bannie par la Commission européenne. Les coopérations entre entreprises étaient - et sont encore - considérées comme des distorsions aux règles de la concurrence.

Or l'Union connaît une perte de compétitivité due, en particulier, à une croissance moindre de sa productivité et à une relative faiblesse dans des domaines clés tels que les Technologies de l'information et de la communication (TIC), la R&D, l'innovation. Ainsi, selon l'OCDE, en 2008, alors que l'Union européenne ne consacrait que 1,84 % de son PIB à la recherche-développement, les États-Unis se situaient à 2,79 %, le Japon et la Corée du Sud respectivement à 3,44 % et 3,36 %.

Cette situation a conduit la Commission à mettre en œuvre différentes stratégies dont celle de Lisbonne visant à créer, à l'horizon 2010, l'économie de la connaissance la plus performante du monde. Lancée dans le contexte de l'éclatement de la « bulle internet », cette orientation comportait de trop nombreux objectifs non hiérarchisés. Au-delà des discours, les États ne se sont pas réellement approprié cette stratégie qui n'a pas donné les fruits espérés. Cette situation a conduit à l'adoption d'une nouvelle stratégie dite « Europe 2020 ».

L'Union s'est certes dotée d'outils d'aide au développement - les fonds structurels et les Programmes cadre de recherche et développement (PCRD) - qui agissent comme des leviers pour les actions nationales. Il n'en demeure pas moins que les résultats ne sont à la hauteur ni des ambitions affichées ni des enjeux.

Atouts et faiblesses de l'économie française

Notre pays présente un environnement de qualité pour l'activité économique en raison de sa place au cœur de l'Europe, de ses infrastructures, de ses services publics, de sa démographie et du niveau de qualification de sa main-d'œuvre. Par contre, la formation, l'attention que la France accorde à son industrie et la situation de ses finances publiques constituent des sujets de préoccupations (1). Parallèlement, les spécificités de notre appareil productif - en matière d'entreprises de taille intermédiaire, de recherche-développement, de cadre juridique ou de relation avec le système bancaire - doivent également être soulignées (2).

Un environnement général de qualité

Une place stratégique au cœur de l'Europe

Cette place est tout autant politique que géographique même si les élargissements successifs ont déplacé le centre de l'Union vers l'Est. Notre pays est le plus étendu des États de l'Union (547 000 km²), un tiers plus étendu que l'Allemagne (357 000 km²), et possède la principale façade maritime de l'Union. Ces atouts géographiques et leur diversité en font une puissance agricole et une destination touristique dont la traduction est particulièrement bénéfique pour notre balance commerciale.

Selon l'indicateur du PIB publié par le FMI, la France se situe au cinquième rang mondial en 2010 (derrière les États-Unis, la Chine, le Japon et l'Allemagne). Cependant, elle n'arrive qu'au quatorzième rang d'après l'indice de développement humain des Nations Unies (calculé sur la base de trois critères : santé/longévité, savoir, niveau de vie « décent ») ; nous nous situons derrière la Norvège (1^{ère}), les États-Unis (4^{ème}) et l'Allemagne (10^{ème}) au sein du groupe des 42 pays présentant un « développement humain très élevé » (sur 169 pays classés).

Des infrastructures de bon niveau à maintenir

Notre pays est doté d'un bon niveau d'infrastructures, résultat de décennies d'action d'un État planificateur et aménageur. Le maillage du territoire - qu'il s'agisse des réseaux ferroviaires, routiers ou fluviaux, d'un système de santé de qualité, des connexions avec les infrastructures des pays voisins, des réseaux de distribution d'énergie avec une production électrique compétitive - place notre pays dans une situation enviable.

Cependant, les difficultés rencontrées ainsi que les retards constatés dans le domaine si stratégique des technologies de communication - retards que notre assemblée a souvent évoqués, par exemple dans « *Conditions pour le développement numérique des territoires* » (2009, avis adopté sur le rapport de M. André Marcon) et « *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir* » (2009, avis adopté sur le rapport de M. Hubert Bouchet) - ne laissent pas d'inquiéter dès lors que la facilité d'accès et d'utilisation de l'internet constituent un élément déterminant de la compétitivité.

Il en est de même de l'attitude, assez générale et de longue date, à l'égard de notre potentiel maritime. Or, avec l'Outre-mer, notre pays possède la deuxième plus importante zone économique exclusive après les États-Unis.

Une démographie dynamique et une formation à améliorer

Une démographie favorable à la compétitivité

Dans une Union européenne comptant en 2009 plus de 500 millions d'habitants, les 64,7 millions de Français en représentent 13 %. Le taux de fécondité de 1,98 en 2009 est supérieur de 0,11 point à ce qu'il était en 2000, traduisant un optimisme certain en l'avenir (qui ne se retrouve pas lorsque les Français sont interrogés). L'espérance de vie ne fait que croître, nous plaçant parmi les populations les plus favorisées à cet égard.

Les prévisions démographiques réalisées par la Commission européenne (*Demography Report 2010*) semblent particulièrement favorables puisque, en 2050, la France atteindrait plus de 71 millions d'habitants et le taux de fécondité se situerait à 1,94.

Par comparaison l'Allemagne, pays le plus peuplé de l'Union avec près de 82 millions d'habitants en 2009, tend à vieillir. Le taux de fécondité se situe à 1,36. Les prévisions à l'horizon 2050 laissent augurer une baisse sensible du nombre d'Allemands, qui ne seraient plus que 74,5 millions avec un taux de fécondité se situant à 1,49.

D'autres estimations fournissent des données un peu différentes mais toutes indiquent le même profil d'évolution. Ainsi, les dernières estimations de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (*World Population Prospects : The 2010 Revision*, mai 2011) prévoient que la population française rattrapera celle de l'Allemagne entre 2055 et 2060 (avec 73 millions d'habitants).

Ces profils démographiques influencent naturellement la compétitivité des nations. Peut-être expliquent-ils certains choix effectués de part et d'autre du Rhin ; ici en faveur de la consommation intérieure, là en faveur des exportations industrielles.

Une qualité de formation qui se dégrade

Si les formations supérieures - tout au moins dans les écoles spécialisées (écoles d'ingénieurs et écoles de commerce) - n'ont pas toutes à pâlir de la comparaison avec leurs homologues étrangères, le système scolaire français laisse encore trop de jeunes sans une formation suffisante leur permettant une insertion réussie dans la vie active. Notre assemblée vient de nouveau de pointer cette situation dans son rapport sur *Les inégalités à l'école* (2011, rapporteur : M. Xavier Nau) qui précise : « *le système éducatif français [...] se caractérise par des performances médiocres, en tous cas sensiblement inférieures à celles de nombreux pays de l'OCDE* ». Cette situation affecte et stigmatise particulièrement les filières techniques vers lesquelles sont orientés des jeunes en situation d'échec. Elle concourt au « désamour » constaté pour les métiers techniques qui pénalise notre industrie tout comme certains secteurs de l'artisanat, pourtant à la recherche de candidats qualifiés.

Mais « la France n'aime pas son industrie »

Prêté à Georges Pompidou, le propos constituant le titre de ce paragraphe était destiné à alerter les Français sur l'importance stratégique du secteur industriel. Quelques décennies plus tard, les États généraux de l'industrie (octobre 2009-mars 2010) sont venus rappeler opportunément le poids de l'industrie : en 2008, elle représentait 13,7 % de la valeur ajoutée nationale, 13,3 % des emplois, plus de 80 % des exportations des biens et services et de la R&D.

Il est vrai que la part du secteur industriel (y compris l'énergie mais hors construction) dans la valeur ajoutée décroît tendanciellement sur la dernière décennie puisqu'elle se situait à 18 % en 1999. Cette évolution doit cependant être tempérée en raison de l'externalisation de nombreux services - informatique, nettoyage et sécurité, restauration, comptabilité... - autrefois intégrés dans les entreprises elles-mêmes et donc comptabilisés dans l'industrie alors qu'ils le sont désormais dans les services car réalisés par des prestataires extérieurs. Une étude de la Direction générale du trésor sur *La désindustrialisation en France* (Lilas Memmou, 2010) estime que la prise en compte de ce phénomène conduirait à réviser de 3 à 4 points à la hausse la réalité de l'emploi industriel dans notre pays.

Depuis plusieurs années, les débats se sont centrés sur la désindustrialisation, les délocalisations et le déclin de notre appareil productif. Cependant, notre pays dispose de filières industrielles puissantes dans l'automobile, l'aéronautique, l'énergie, la pharmacie,

l'agroalimentaire, le BTP... et présente, dans tous les classements internationaux, des entreprises *leader* capables de rivaliser avec succès avec leurs homologues étrangères.

Il faut aussi rappeler que la modernisation de l'appareil productif a profondément modifié la réalité industrielle. Les grandes concentrations humaines au travail sont devenues minoritaires. Il n'existe plus en France qu'une soixantaine de sites occupant chacun au moins 2 000 salariés et les ouvriers non qualifiés se trouvent aujourd'hui majoritairement dans les services aux entreprises. Les produits industriels ont parfois énormément évolué ; ainsi, le contraste est frappant entre une automobile de la fin des « trente glorieuses » et un modèle contemporain, comportant plus d'informatique embarquée que les premiers Airbus. L'organisation interne, le financement et l'environnement réglementaire des entreprises ont également été sensiblement modernisés.

Toutefois, la compétitivité de notre industrie se dégrade puisqu'elle perd des parts de marché, souvent au profit de sa concurrente allemande sur les créneaux haut de gamme. Déjà, en 2005, le rapport de M. Jean-Louis Beffa (*Pour une nouvelle politique industrielle*) soulignait que l'affaiblissement de l'industrie en France était dû à un trop fort positionnement dans des activités de faible et moyenne technologie.

De plus, contrairement à l'Allemagne, l'image de l'industrie en France reste encore peu attractive, particulièrement auprès des jeunes et des femmes. M. Jean-François Dehecq soulignait, devant les sénateurs étudiant la désindustrialisation des territoires, « *l'image considérablement dégradée de l'industrie dans l'opinion publique* » et que, « *pour pouvoir avoir une politique industrielle, il faut que la France aime à nouveau son industrie... et que l'argent aille vers le financement de l'industrie et non vers la spéculation* ». Cette désaffection constatée dans l'orientation scolaire est liée à la mauvaise image des filières techniques dans l'éducation. Elle est fortement encouragée du fait de rémunérations inférieures à celles pratiquées dans les secteurs de la finance et de certains services.

Enfin, le mythe de la société postindustrielle doit être dénoncé. Ainsi, la société de la connaissance s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication est affaire industrielle. Les leaders mondiaux, dont trop peu appartiennent à l'Union européenne, sont des entreprises industrielles, qu'elles soient dans le *hardware* et le *software* ou qu'elles soient des opérateurs de télécommunications.

Il reste donc vrai que, hors un socle industriel large et puissant, il est difficile pour un pays de maintenir un rang économique honorable. Comme le dit M. Jean-Louis Levet : « *pas d'avenir sans industrie* » et « *l'industrie, c'est le moteur de la croissance. Certes, la croissance ne fait pas automatiquement le bonheur... Pour autant, elle en constitue un moyen indispensable* ».

Des prélèvements obligatoires élevés pour un niveau de protection sociale élevé

D'après le *Rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution* annexé au projet de loi de finances pour 2011, ceux-ci devraient atteindre 867 milliards d'euros cette année. La part la plus importante (52,8 %) est versée aux administrations de sécurité sociale (contre 29,7 % à l'État, 3,2 % aux organismes divers d'administration centrale, 13,8 % aux administrations publiques locales et 0,5 % à l'Union européenne).

En 2011, le taux de prélèvements obligatoires atteindrait 42,9 % du PIB, le maximum historique ayant été de 44,9 % en 1999 ; il se situait en 1970 à 35 %, en 1980 à 40 %, en 1990 à 42 % et en 2000 à 44 %. Les taux élevés actuellement constatés s'inscrivent dans un contexte économique et social dégradé, notamment par l'augmentation du chômage.

Les prélèvements sociaux reposent majoritairement sur le travail, donc sur les salaires. Ainsi que le remarquait notre assemblée dans son avis sur *Le financement de la protection sociale* (rapporteur : Mme Anne Duthilleuil, 2007), la part des cotisations dans le financement de la protection sociale et son impact sur notre compétitivité fait l'objet de débats. Or, rappelait encore notre assemblée, cet adossement uniquement sur les salaires « *ne paraît plus totalement justifiée du fait de l'universalité accrue des prestations maladie et famille notamment, et du « coin social » (c'est-à-dire le coût des cotisations salariales et patronales) que ces cotisations constituent par rapport aux plus proches voisins européens* ».

Les comparaisons internationales sont difficiles à réaliser, même entre deux économies relativement proches comme la France et l'Allemagne. Néanmoins, la Cour des comptes (dans son rapport sur *Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne* de 2011) souligne le poids plus élevé de ces prélèvements dans nos deux pays au regard de la moyenne de l'Union européenne : 42,8 % du PIB pour la France et 39,3 % pour l'Allemagne en 2008 contre 37 % dans l'Union européenne. L'écart de taux est significatif entre la France et l'Allemagne (3,5 points) et relève, pour près des deux tiers, d'une architecture différente de nos systèmes de protection sociale.

En dépit de structures de prélèvements différenciées, le rapport de la Cour des comptes constate que les « coins sociaux-fiscaux » (c'est-à-dire le montant total des cotisations sociales, compte-tenu des allègements et des exonérations, et des impôts rapporté au coût salarial global pour l'employeur) « *sont équivalents entre les deux pays* » avec une progressivité voisine. En 2009, selon l'OCDE, il s'établissait ainsi à 50,9 % en Allemagne et 49,2 % en France pour un célibataire sans enfant au niveau du salaire moyen.

Sur ce point, le rapport *Cotis (Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France, 2009)* rappelle que la France a fait le choix d'une protection sociale élevée dont la part dans le PIB s'est accrue régulièrement. Si une telle protection contribue positivement aux conditions de vie de la population, elle a pour conséquence un écart substantiel entre la dynamique du salaire « superbrut » et du salaire net. Notre assemblée avait déjà constaté, dans son rapport sur *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* (2005, rapporteur : M. Philippe Le Clézio), que « *le taux des prélèvements obligatoires subit fortement l'influence des choix opérés en termes de couverture des systèmes d'assurances sociales* ».

Globalement, le système français de prélèvements est présenté comme pesant plus fortement qu'ailleurs sur les coûts de production.

Les spécificités de l'appareil productif français

De grands groupes mondiaux mais pas assez d'entreprises de taille intermédiaire

En 2007, il existait 219 grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) en France présentes dans tous les secteurs et, en particulier, dans les banques et assurances, la grande distribution, l'énergie, l'environnement, les travaux publics, les transports et le luxe (secteur mêlant tradition et innovation permanente et ignorant largement les critères de prix). En 2009, l'Allemagne comptait 221 entreprises de plus de 5 000 salariés. Il convient cependant de rappeler la difficulté de comparer ces données dans la mesure où, en France, la statistique s'appuie sur la définition économique des entreprises - un groupe multi-secteurs sera

compté plusieurs fois - alors que la statistique allemande en reste à une définition juridique traditionnelle.

Mais, hors ces champions, notre pays peine à intégrer dans les meilleurs, contrairement à l'Allemagne, des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui constituent un élément stratégique de compétitivité. En 2007, l'Insee dénombrait 4 510 ETI (de 250 à 5 000 salariés) contre environ 10 000 pour l'Allemagne. Ces ETI ont un fort potentiel d'innovation qui croît avec leur taille et leur présence à l'étranger.

Selon les dernières données disponibles, la France compte 92 000 entreprises exportatrices (2009) et l'Allemagne 364 000 (2007), soit un rapport de un à quatre. De plus, 1 % des entreprises réalisent environ 70 % des exportations en France et 60 % en Allemagne.

Un effort de R&D et d'innovation marqué par la prépondérance des financements publics

La recherche est traditionnellement structurée autour de trois pôles : les grands organismes publics, les universités et grandes écoles et les entreprises. Si la recherche est extrêmement concentrée dans les grandes entreprises, le tissu des Petites et moyennes entreprises (PME) est également important.

En Allemagne, l'Université et les « écoles des sciences appliquées » jouent un rôle majeur ainsi que les entreprises. Un troisième pilier est fort important : les associations - notamment les *Fraunhofer* - fédérant des instituts de recherche largement financés par les entreprises.

L'effort de R&D est souvent évalué par le ratio « Dépense intérieure de R&D/PIB (DIRD) ». En 1995, en France, cet effort correspondait à 2,29 % du PIB. Pour 2008, dernière année connue avec certitude, il était de 2,11 % du PIB, loin de l'objectif fixé en 2000 par le Conseil de Lisbonne (3 % du PIB à l'horizon 2010 avec, pour notre pays, une répartition de 1/3 de financements publics et 2/3 de financements privés).

Parallèlement, l'Allemagne a enregistré une évolution plus encourageante : de 2,19 % du PIB en 1995, la part de la R&D est passée à 2,64 % en 2008. L'avantage détenu par le site France jusqu'au milieu de la décennie 1990 s'est transformé depuis 1997 en un écart de plus en plus important en faveur de l'Allemagne.

La France continue néanmoins à se situer dans le peloton de tête de l'Union européenne avec une DIRD estimée à 42,2 milliards d'euros en 2009. Cependant, en pourcentage du PIB, l'effort réalisé par la Suède ou la Finlande est très supérieur à celui de notre pays et même de l'Allemagne ; il en est de même pour les États-Unis, le Japon ou la Corée du Sud.

Évolution plutôt préoccupante même si elle est en partie la conséquence de l'entrée de nouveaux membres au sein de l'Union, la part de la France dans la DIRD européenne tend à décroître, passant de 19,8 %, en 1995 à 16 % en 2008 ; la part de l'Allemagne recule aussi de 29 % à 27,2 %.

Quant à la répartition public-privé, selon l'OCDE et sur les dix dernières années, l'Allemagne se situe dans le groupe des États dont les entreprises financent plus des 2/3 de la recherche avec les États-Unis, la Suisse, la Corée du Sud et le Japon alors qu'en France cette part varie entre 50 et 55 %. En 2007, la DIRD des seules entreprises (DIRDE) représentait 52 % du total de la DIRD en France et 68 % en Allemagne.

En France, la concentration de la recherche privée est forte : les cent entreprises les plus importantes en termes de dépenses réalisent près de 60 % des travaux de R&D et emploient 50 % des chercheurs. Par ailleurs, le secteur industriel participe pour plus de 85 % à la DIRD des entreprises, contre 14 % pour les services.

Enfin, entre 2001 et 2010, la recherche allemande a déposé trois fois plus de demandes de brevets que son homologue française. Notre pays est également devancé par les États-Unis, le Japon et, désormais, la Chine et la Corée du Sud.

Un cadre juridique instable

La constance des politiques publiques est un élément essentiel pour les investisseurs dont les décisions ont des implications à long terme. C'est tout particulièrement vrai en matière juridique, aspects fiscaux et sociaux inclus.

L'exemple du Crédit d'impôt recherche (CIR) est, à cet égard, particulièrement éclairant : que des évaluations soient réalisées pour faire le point sur cette mesure (instaurée en 1983, conservée et transformée en 2004 et à nouveau modifiée en 2008) est assurément une bonne chose tant notre pays manque de culture dans ce domaine. Pour autant, ces débats ne doivent pas conduire les entreprises à douter de la pérennité de ce dispositif et donc à hésiter à se lancer dans les recherches nécessaires au développement de produits innovants.

Autre exemple très récent, le moratoire décrété en 2010 sur les installations photovoltaïques a mis à mal, par son caractère trop brutal, le développement de cette filière. Notre assemblée a ainsi souligné, dans son avis sur *Les énergies renouvelables Outre-mer, laboratoire pour notre avenir* (rapporteur : M. Patrick Galenon, 2011), la nécessité d'une évolution progressive et maîtrisée des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables.

La compétition fiscale au sein de l'Union européenne - rendue possible du fait de la faiblesse des outils de coordination des politiques économiques - favorise également l'instabilité juridique.

Des dividendes plus élevés que la moyenne européenne

Pour la période 2006-2009, si le résultat après impôt de nos sociétés non financières se trouve - avec 37,5 % de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) en 2009 - sensiblement dans la moyenne des autres pays européens, les « dividendes et autres revenus distribués » (24,7 % en 2009) sont parmi les plus élevés de l'Union européenne. L'autofinancement disponible pour les investissements en est réduit d'autant et se situe, avec 12,8 % de l'EBE en 2009, parmi les plus bas d'Europe.

Selon le rapport Cotis, les politiques de versement de dividendes sont très différentes selon la taille des entreprises. De fait, seules 16 % des PME distribuent des dividendes ; cette proportion est trois fois plus importante pour les grandes entreprises. Celles dont la valeur ajoutée est la plus élevée versent le plus de dividendes.

Une relation complexe et difficile avec le système bancaire

La capacité financière des entreprises est au cœur de leurs possibilités d'investissement ; elle repose sur l'autofinancement (quote-part du résultat mis en réserve) et les financements externes (capital et dette).

Or, en 2009, le taux de marge des entreprises françaises (excédent brut d'exploitation rapporté à la valeur ajoutée brute) est de 29,8 %, soit près de 7 points en dessous de la moyenne de l'Union européenne (36,5 %) comme de la zone euro (36,9 %) et près de 9 points inférieur à celui de l'Allemagne (38,4 %).

Pour ce qui concerne les financements bancaires, parmi les difficultés, il convient de souligner que les investissements immatériels et les besoins en fonds de roulement sont pratiquement impossibles à financer par crédits bancaires.

L'adoption de nouvelles règles prudentielles (Solvabilité II pour les assurances et Bâle III pour les banques) durcit l'accès aux capitaux pour les entreprises, rendant les petites encore plus dépendantes des crédits bancaires.

Dans son rapport d'avril 2011, l'Observatoire du financement des entreprises (qui n'étudie cependant pas les entreprises ayant un bilan inférieur à 750 000 euros et qui fait abstraction des défaillances qui, comme lors de chaque crise, ont notablement augmenté) confirme que les entreprises ont fait face à un choc exceptionnellement brutal à l'automne 2008 et en 2009 avec une baisse d'activité de 9 % en moyenne, les entreprises industrielles ayant été les plus sévèrement touchées. Ce rapport considère que, si « *l'impact négatif de la crise sur les crédits aux PME-PMI apparaît globalement modéré en France* », ces résultats « *trouvent pour une part leur contrepartie dans une chute de l'investissement, qui risque d'handicaper certaines entreprises dans la phase de sortie de crise* ».

Il note toutefois que la distribution des crédits bancaires à ces mêmes entreprises, si elle a connu un fléchissement très net pendant la crise, a repris un rythme de croissance certain. Selon la Banque de France (*Stat info*, 1^{er} août 2011), le total des encours de crédit augmente actuellement de près de 5 % en glissement annuel, se rapprochant ainsi des pourcentages observés il y a plus de deux ans.

Les évolutions restent cependant contrastées selon la taille des entreprises et les secteurs :

- pour les entreprises petites et moyennes, ce sont surtout celles appartenant à un groupe qui voient leur encours progresser rapidement (+ 8,7 % contre + 5,3 % pour les PME indépendantes) ;
- ce sont surtout des secteurs tels que l'immobilier ou le commerce qui en bénéficient tandis que, phénomène inquiétant, les crédits à l'industrie manufacturière continuent de reculer (- 0,7 %).

Les taux d'intérêt annuels des crédits aux entreprises en France connaissent une hausse depuis le début de l'année 2011 (voir Banque de France, *Stat info*, 19 août 2011), en moyenne plus rapide pour les PME indépendantes (ils se situaient à la fin avril 2011 à 3,7 %, soit + 0,7 point en un an) que pour celles faisant partie d'un groupe (2,9 %, + 0,5 point) et pour les grandes entreprises (2,3 %, + 0,6 point).

Anticiper sur le nouveau modèle de croissance durable

Notre assemblée préconise d'agir selon quatre axes principaux : définir des objectifs de long terme (1), améliorer l'environnement des entreprises (2), valoriser le potentiel humain (3) et dynamiser notre appareil de production (4).

Définir des objectifs de long terme

Vers une « croissance durable » intégrant les enjeux climatiques et environnementaux

Toute détermination des créneaux d'avenir pour notre pays doit s'inscrire dans la grande mutation amorcée du développement durable en tenant compte de nos avantages comparatifs tel que notre modèle énergétique même si une meilleure efficacité et un meilleur équilibre du mix énergétique doivent être recherchés. Notre pays se situe certes

honorablement dans le bilan mondial des émissions de CO₂ (avec 6 tonnes par habitant et par an contre 8 pour la moyenne de l'Union européenne, 10 pour l'Allemagne et 18 pour les États-Unis) ; un plan national d'économie et d'efficacité énergétique - passant principalement par des efforts dans les transports ainsi que par la performance énergétique des bâtiments neufs ou existants - est cependant indispensable et sera créateur d'emploi local.

L'enjeu est bien la croissance durable dans un monde marqué par :

- le renchérissement et la raréfaction des matières premières et des ressources naturelles ;
- le rôle essentiel de l'agriculture ainsi que la question vitale de l'eau et de l'énergie ;
- enfin, la mise en place d'une économie de réseau ayant des interconnexions.

À cet égard, la France dispose d'atouts dans de nombreux domaines qui constituent autant d'éléments de compétitivité. En effet, M. Denis Ranque dans la préface de *La recherche et l'innovation en France* (Futuris, 2010) souligne « *que la nouvelle donne internationale du développement durable correspond à des points forts de la France : énergie, transports, construction, agro-alimentaire, traitement de l'eau et des déchets...* ».

Sont visés ici nos groupes industriels et de services dans l'énergie ou, de façon plus générale, dans l'environnement. Mais il s'agit aussi de notre industrie agroalimentaire et de certaines institutions de recherche telles que l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), dans la mesure où la faim dans le monde reste une question cruciale.

Plus largement, des politiques publiques fortes devraient favoriser le développement de l'économie de fonctionnalité et de l'éco-conception. L'économie de fonctionnalité permet d'autres formes de commercialisation (comme la location plutôt que la vente pour optimiser le nombre d'utilisateurs et la durée de vie des produits). L'éco-conception consiste à envisager, au départ, toutes les étapes du cycle de vie (fabrication, distribution, utilisation, valorisation en fin de vie) afin de limiter les impacts sur l'environnement. Ces démarches laissent toute leur place à l'innovation et à la créativité, tout particulièrement dans l'industrie. Pour notre assemblée, elles constituent ainsi une opportunité nouvelle de différenciation pour les entreprises et un facteur de compétitivité via l'accroissement des ventes et les charges économisées (énergie et matières premières).

Compte tenu notamment des contraintes environnementales et énergétiques, accompagnées de ruptures technologiques, une évolution des mentalités conduisant à favoriser la qualité et la durabilité des produits (ce qui inclut aussi la capacité à les réparer) doit être encouragée.

L'État stratège et la réindustrialisation

L'attachement au rôle structurant de l'État est une constante dans notre pays ; depuis des décennies, l'État a été à l'origine de la création de pans entiers de notre appareil productif. Dans la période de crise économique, sociale et écologique actuelle, qui rend notamment les financements publics plus difficiles, la responsabilité de l'État stratège est de maintenir une vision de long terme et donc les investissements permettant de soutenir la compétitivité, d'accroître l'emploi et de faciliter la mutation écologique de notre économie.

Pour notre assemblée, le rôle des pouvoirs publics dans l'amélioration de la compétitivité passe d'abord, aujourd'hui, par une priorité clairement donnée à l'industrie et à la mise en place d'une politique industrielle. Mais, plus encore, pour reprendre les propos de M. Jean-Louis Levet, « *l'enjeu n'est pas dans une politique en faveur de l'industrie mais il est*

de construire une stratégie de développement par l'industrie ». Une telle orientation implique de faire des choix et de privilégier des activités à forte valeur ajoutée et qui répondent aux enjeux d'un développement durable.

Dans le nouveau paysage économique mondial, l'État doit désormais déterminer et « protéger » les secteurs stratégiques. À cet égard, les États généraux de l'industrie constituent une base de travail intéressante et la création de nouveaux instruments à caractère structurel - Conférence nationale de l'industrie, Commissariat général à l'investissement (chargé du Grand emprunt), Fonds stratégique d'investissement (FSI), Médiateur du crédit... - vaut d'être saluée.

Pour notre assemblée, il conviendrait toutefois de bien cerner les missions de chaque structure et de clarifier leur coordination afin de mieux faire apparaître la vision stratégique d'ensemble. Le rôle d'un organisme tel que le Fonds stratégique d'investissement devrait notamment être précisé. Créé dans un contexte d'urgence économique lors de la crise de 2008, la pérennisation de ce fonds souverain à la française - qui se veut « *investisseur de confiance et de long terme* » - passe par la levée des ambiguïtés qui demeurent. Il doit ainsi confirmer que, au-delà des objectifs de rentabilité, il servira bien l'intérêt général en termes de recherche-développement, d'emploi et d'impact pour les territoires.

Une telle « réindustrialisation » suppose nécessairement une politique énergétique judicieuse et ambitieuse. Aucune source d'énergie ne répondant à elle seule à l'ensemble des préoccupations économiques et environnementales, c'est à la définition d'un mix énergétique équilibré - répondant de façon optimale aux exigences de sécurité d'approvisionnement et de performance environnementale - que l'État stratège doit s'atteler.

Un État stratège doit également avoir le regard tourné vers l'Europe et le monde. Le Secrétariat général des affaires européennes, qui coordonne les relations du gouvernement français avec les institutions européennes, joue un rôle important ; s'il a pour tâche de veiller à l'application des règles communautaires en France, il doit être d'abord le garant de la cohérence et de l'unité de la position française au sein de l'Union européenne et à l'OCDE.

Enfin, la puissance publique ne doit pas être focalisée que sur l'international ; le local est tout aussi important et il lui revient de favoriser l'articulation entre développement technologique et territorial.

Le poids des contrats de plan État-régions - devenus contrats de projet État-régions - est ainsi particulièrement significatif puisque les projets d'aménagement négociés pour la période 2007-2013 représentent un montant voisin de celui du Grand emprunt (respectivement 29,5 et 35 milliards d'euros). La réflexion qui va s'engager à l'automne 2011 sur l'avenir de cette contractualisation devra continuer à s'appuyer sur les trois objectifs stratégiques que sont la compétitivité et l'attractivité des territoires, la dimension environnementale et la cohésion sociale et territoriale.

De surcroît, la prise en compte des contraintes environnementales doit être considérée comme une source potentielle d'avantage compétitif qui permet de créer des emplois non délocalisables.

Pour une véritable politique industrielle européenne

Une Nouvelle politique européenne industrielle (NPEI) doit prendre en compte les écarts de compétitivité entre États membres. Or, pour des économies partageant la même monnaie, les différentiels de compétitivité ne peuvent pas être corrigés par l'inflation ou des

dévaluations. Les ajustements se font alors au prix de lourds efforts pour les populations d'autant que le statut actuel de la Banque centrale européenne lui interdit, en théorie, de conduire une politique de soutien à l'activité.

Une politique industrielle est d'abord une politique globale qui ne pénalise pas l'industrie. Ainsi, la place de la politique de la concurrence doit être revue à l'aune des intérêts industriels européens et non être élevée au rang de dogme. Le pragmatisme qui anime les États-Unis en la matière devrait inspirer plus souvent la Commission européenne. Par ailleurs, la politique européenne de la concurrence devrait également ne pas freiner les soutiens publics nationaux octroyés aux prototypes industriels, qui se situent dans une phase intermédiaire entre recherche et production.

Le budget de l'Union européenne - actuellement très faible rapporté aux dépenses publiques des États - pourrait être augmenté pour financer de grands investissements, par exemple dans le domaine des infrastructures et de la recherche.

Le rapport *Crise et croissance : une stratégie pour la France* (Conseil d'analyse économique, juin 2011) souligne d'ailleurs que, partout dans le monde (États-Unis, Japon, Chine, Corée du sud...), quatre filières technologiques sont privilégiées et soutenues avec détermination : la filière numérique et les NTIC, les bio-sciences et la santé, les matériaux et les transports du futur, les nouvelles énergies et les technologies « propres ». L'Union doit, comme ces États, se doter d'une stratégie industrielle cohérente explicite, fruit d'une réflexion commune.

De plus, la Commission devrait être particulièrement attentive à ce que nos concurrents appliquent des règles comparables en matière de réponse aux marchés publics et de subventions. L'Europe est aussi légitimement en droit d'exiger l'application de certaines normes en matière sociale et environnementale pour les biens et services entrant sur son territoire.

Dans le même esprit, il serait regrettable que, sous couvert d'une simplification des dispositifs d'appellation d'origine contrôlée, la Commission conduise à banaliser les produits alors que la qualité et la traçabilité des productions agricoles concernées est un gage important de leur compétitivité.

Améliorer l'environnement des entreprises

Un cadre renouvelé pour le financement des entreprises

Notre assemblée considère d'abord que le système bancaire - dont c'est la vocation première - devrait être davantage mis au service du développement économique, tout particulièrement celui des entreprises petites et moyennes. Cette orientation pourrait ainsi passer par :

- l'attribution à OSEO d'une enveloppe annuelle de ressources à long terme issues de l'Épargne réglementée centralisée (LDD) afin de lui permettre un accès à des ressources compétitives ayant un effet d'entraînement auprès des banques pour cofinancer des investissements des PME et des ETI ;
- le renforcement du rôle d'OSEO qui a pour mission - afin d'aider les entrepreneurs à prendre des risques - d'accompagner les PME et de faciliter leur financement en partenariat avec les banques et les organismes de capital-investissement. Or, les entreprises en phase de lancement éprouvent de grandes difficultés à accéder aux prêts bancaires et il convient donc de se demander si, au-delà de ses interventions en garantie ou en cofinancement, OSEO ne pourrait pas élargir le champ de ses

- interventions directes. Ainsi, en s'adressant au réseau de proximité d'OSEO, les entreprises pourraient avoir une réponse en vrais fonds propres ce qui supposerait de réfléchir à une articulation entre le réseau OSEO et le FSI ;
- l'action d'OSEO comporte également un volet d'appui pour exporter, s'implanter dans un pays tiers ou établir des partenariats technologiques dans d'autres pays. De son côté, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) gère, pour le compte de l'État, des garanties destinées aussi à favoriser le développement international des entreprises. Un rapprochement de ces deux organismes serait utile pour simplifier leurs démarches ;
 - en France, 60 % des dépôts sont confiés aux coopératives et mutuelles du secteur de la banque et des assurances qui pourraient mettre en place des indicateurs afin de montrer la part des fonds qui est réinvestie localement au bénéfice de l'économie de proximité ;
 - plus largement, cette réhabilitation du rôle du crédit dans le financement de l'économie, aussi bien en faveur des exportations que du développement local, pourrait passer par la mise en réseau de ces institutions financières ayant le souci du long terme (au sein desquelles il conviendra naturellement d'accorder une place significative au groupe Caisse des dépôts et à des fonds d'investissement régionaux) pouvant favoriser le soutien à l'innovation et à la mutation environnementale de l'économie. Ce soutien à l'investissement productif pourrait passer par des bonifications d'intérêt ou des garanties d'emprunt ;
 - par ailleurs, le lancement d'un grand emprunt placé sous l'égide de la Caisse des dépôts et conjugué à une campagne de communication sur la réindustrialisation permettrait aux citoyens de participer à un enjeu national. La création d'un Livret d'épargne industrie - proposée lors des États généraux de l'industrie - participerait de la même démarche ;
 - des actions plus spécifiques doivent être engagées en faveur du financement des plus petites entreprises lesquelles, quel que soit leur statut, contribuent à la compétitivité générale : réduction des délais d'octroi des crédits de faible montant (moins de 25 000 euros) ; diminution des délais de paiement et application effective des pénalités de retard en cas de non paiement ; assouplissement des critères d'accès aux dispositifs d'OSEO pour ces entreprises.

Parallèlement à l'intermédiation bancaire, les PME doivent pouvoir également bénéficier d'un financement direct par le marché par une simplification accrue des modalités de levées de capitaux pour ces entreprises et un accès facilité au marché obligataire par le regroupement des émetteurs.

Enfin, l'encouragement à l'accroissement des fonds propres des entreprises permettant de financer l'investissement et la recherche pourrait s'appuyer sur une modulation du taux de l'impôt sur les sociétés, soutenant ainsi les entreprises qui contribueront à l'effort de compétitivité en développant l'activité, l'emploi et la mutation écologique. Dans ce cadre, l'assiette de cet impôt pourrait être élargie en supprimant certaines charges déductibles ou mécanismes dérogatoires au vu de leur évaluation. Ce nouveau mécanisme devrait être pensé dans le sens d'une harmonisation des taux d'impôt sur les sociétés en Europe. Il convient de souligner que le dispositif fiscal précité ne saurait s'appliquer aux entreprises dont le bénéfice (Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou Bénéfices non commerciaux (BNC)) est soumis à l'impôt sur le revenu.

L'avantage d'une incitation fiscale poussant à mettre des résultats en réserve est double : d'une part, les réserves vont être inscrites en capitaux propres et augmenter ainsi la capacité d'emprunt de l'entreprise ; d'autre part, la trésorerie disponible sera plus importante puisqu'elle ne sera pas utilisée pour payer des dividendes. Une évaluation de cette mesure pourrait être faite au bout de trois ans d'application pour juger de son impact.

Moderniser les infrastructures en liaison avec les territoires

Les plus sceptiques à l'égard de la mondialisation reconnaissent au moins qu'elle favorise la circulation des hommes et des idées. C'est dire si les infrastructures, qui facilitent le développement de l'économie en réseau, et leur amélioration sont indispensables au maintien de la compétitivité.

Un effort soutenu d'investissements est d'autant plus nécessaire que le baromètre 2011 sur l'attractivité du site France (réalisé par Ernst&Young) place la « *bonne accessibilité internationale* » en tête de nos atouts pour séduire les décideurs français et étrangers interrogés. C'était déjà le constat de notre assemblée dans son avis sur *Renforcer l'attractivité de l'économie française au service de la croissance et de l'emploi* (rapporteur : M. Henri de Benoist, 2003) : estimant que la situation géographique de la France ne constituerait qu'un argument assez faible si son espace n'avait pas été valorisé au cours des siècles passés, elle en concluait que l'action volontariste des pouvoirs publics pour développer les réseaux de transports, de télécommunications, d'énergie ou encore de santé devait être poursuivie. Cette orientation donnant la priorité au long terme doit concrètement se traduire par le refus de sacrifier les dépenses d'investissement - et les dépenses de fonctionnement qui leur sont liées - aux efforts par ailleurs nécessaires d'assainissement budgétaire.

Il convient simultanément de s'assurer que le maintien de cette qualité reconnue de nos infrastructures intègre la montée des préoccupations environnementales et de concertation, tout particulièrement avec les collectivités locales, lesquelles prennent désormais en charge l'essentiel du financement des investissements publics dans notre pays. Comme le note le rapport d'information du Sénat sur *Réindustrialisons nos territoires* (avril 2011) : « *Si l'État conserve un rôle normatif et d'impulsion, la décentralisation a confié aux territoires la responsabilité de leur propre développement. Non seulement la politique industrielle doit être adaptée aux territoires, mais elle doit être fondée sur la prise en compte de leur action propre* ». Le rôle des opérateurs de réseaux (télécommunications, eau, gaz, électricité) dans l'aménagement du territoire devrait en outre être réaffirmé et leur mission de service public mise en valeur. Ils pourraient ainsi, à titre d'exemple, être placés en interaction notamment pour optimiser les consommations d'énergie.

De plus, afin d'accroître les gains de compétitivité que permettent les différentes infrastructures, il est nécessaire que leurs normes en matière de sécurité et de qualité soient les mêmes dans les différents pays de l'Union européenne.

Allier stabilité et évolution de l'environnement fiscal et social

Toute société développée génère de la complexité ; plusieurs milliers de lois et de règlements rythment notre vie. Or, une part non négligeable de ces textes a une origine supranationale et n'est qu'une transposition de décisions européennes.

Selon diverses études dont notre assemblée s'est fait l'écho (cf. *Entreprises et simplifications administratives*, avis adopté le 24 mai 2005 sur le rapport de Mme Anne Duthilleul qui évoque notamment les études *AT Kearney*, du *World Economic Forum* et de

l'International Institute for Management Development), la complexité et l'instabilité de la réglementation française nuiraient encore plus que le poids des charges sociales et fiscales à notre pouvoir d'attraction pour les investisseurs étrangers.

Si la stabilité dans le domaine législatif et réglementaire est avant tout recherchée par les acteurs économiques, notamment en matière fiscale, il conviendrait donc de définir une stratégie fiscale de moyen terme.

Les choix d'une protection sociale élevée en France issus d'une longue histoire ont montré encore récemment leur pertinence notamment en période de crise. Ils s'appuient sur des prélèvements en majorité assis sur le travail alors que de plus en plus de prestations (maladie et famille) ont acquis une dimension universelle et relèvent donc de la solidarité nationale. Il est vain de les comparer aux systèmes d'autres pays puisqu'ils ne procurent pas les mêmes garanties mais leur évolution, tout autant que la question de la compétitivité autorisent légitimement à s'interroger sur la nature de leur financement.

Trois pistes sont régulièrement évoquées :

- la Contribution sociale généralisée (CSG) qui représente le prélèvement à l'assiette la plus large et qui peut peser proportionnellement sur tous les revenus : salaires, pensions, revenus des capitaux, etc. ;
- la TVA « sociale » peut se traduire par un gain de compétitivité en terme de coût, favorisant les exportations et faisant participer les importations au financement de la protection, sous réserve que les entreprises répercutent en baisse de prix l'allègement octroyé. Des projections et des études ont mis en avant des répercussions négatives sur le pouvoir d'achat et la consommation et donc sur la croissance ; en outre, les effets positifs attendus ne seraient significatifs que dans un nombre réduit de branches ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée, qui, grâce à un élargissement de l'assiette, permettrait une diminution des taux mais pèserait sur les investissements qui feraient partie de la nouvelle assiette. Cette mesure serait intéressante dans les secteurs qui emploient une main d'œuvre nombreuse et/ou hautement qualifiée ; elle se révélerait pénalisante à terme dans l'industrie, où le capital a une place prépondérante. Pour éviter cet effet, il conviendrait de tenir compte de la spécificité des branches et de concevoir une modulation pour encourager les entreprises qui contribuent au développement de l'activité, de l'emploi et à la mutation écologique.

Une hausse de la TVA, si elle n'est pas compensée par une baisse des prix à la consommation, pèsera directement sur les ménages aux bas et moyens revenus qui consomment une part plus importante de leurs revenus que ceux à haute rémunération.

Une quatrième piste pourrait être étudiée : le transfert d'une partie de la pression fiscale du travail sur la consommation de ressources naturelles et la pollution, sur les échanges financiers et sur des mécanismes d'ajustement aux frontières (cf. l'avis sur l'état de la France examiné par la section économie et finances) dans le cadre d'une réforme fiscale globale et d'une harmonisation européenne.

Pour le CESE, quelle que soit la solution, il est urgent - si l'on veut le maintien d'un niveau élevé de protection sociale basée sur l'universalité et la redistribution dans notre pays - de trouver une autre assiette de financement que celle du travail qui pèse à la fois sur le pouvoir d'achat des salariés, sur la compétitivité des entreprises et sur le taux d'emploi, donc sur le financement même de la protection sociale et sur la cohésion sociale.

Valoriser le potentiel humain

Renforcer l'attractivité des métiers scientifiques et techniques

Les métiers scientifiques et techniques font l'objet d'une réelle désaffection dans notre pays alors qu'ils sont considérés, à juste titre, comme les moteurs et les acteurs principaux de l'innovation.

Probablement cette attitude a-t-elle pour origine l'existence d'une incompréhension grandissante entre le monde scientifique et les citoyens, qui attendent des réponses « sécurisantes » à des questions de plus en plus complexes (santé, nutrition, environnement...). Cette incompréhension conduit à des appréciations parfois négatives envers le progrès technique. La récente enquête réalisée pour la revue *La Recherche* et pour *Le Monde* (Ipsos, juin 2011) montre que 43 % des Français considèrent que la science et la technologie produisent plus de dommages que d'avantages. Et, si plus de 90 % estiment qu'elles permettraient un jour de guérir le sida et le cancer, un sur trois seulement a confiance dans les scientifiques pour dire la vérité sur les résultats et les conséquences de leurs travaux sur les Organisme génétiquement modifié (OGM) (33 %) ou le nucléaire (35 %).

Cette désaffection conduit de nombreux diplômés de nos écoles d'ingénieurs à poursuivre leurs activités dans la finance plutôt qu'à faire valoir leurs capacités dans l'industrie compte-tenu d'une différence importante en matière d'attractivité salariale et de déroulement de carrière. Il s'agit là d'une situation qui distingue fortement la France de l'Allemagne.

Il conviendrait de commencer dès les premières années de la scolarité, en particulier en décloisonnant les disciplines scientifiques (afin de montrer la cohérence d'ensemble de l'enseignement scientifique qu'il porte sur les mathématiques, la physique-chimie ou les sciences de la vie et de la terre) et en soutenant des projets pluridisciplinaires et le recours systématique à la formation par l'expérimentation et l'observation. Il y a là une œuvre pédagogique à construire de manière raisonnée, probablement par des actions se rapprochant du concept de « *la main à la pâte* » inventé par Georges Charpak qui permet une immersion des plus jeunes dans le monde de la recherche. Les Académies - en particulier l'Académie des sciences et l'Académie des technologies - ont un rôle décisif à jouer dans cette « reculturation » scientifique et y sont certainement prêtes.

Ce désamour entre les jeunes français (et tout particulièrement les jeunes filles) et les sciences, particulièrement préoccupant, a conduit au « Plan sciences » en 2011 ; ce plan vise en particulier à développer le goût des sciences et des technologies et à encourager les vocations pour les carrières scientifiques.

Il y a quelques années, le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (CNISF) a fait des propositions pour remettre ces métiers au cœur des ambitions de notre pays.

Parmi elles figurent les idées de partenariat à développer entre les disciplines et de flexibilité des cursus préparant aux métiers de demain et « *conduisant à l'émergence de profils d'ingénieurs ou de scientifiques ayant dans leurs années d'études une ouverture aux « paradigmes » de champs non techniques (économie, sciences sociales) ou scientifiques (sciences, médecine, biologie...)* ».

En outre, mais notre assemblée l'a souvent rappelé, il faudrait faire du doctorat une voie valorisante pour les jeunes diplômés et pour les entreprises dans la logique d'un effort accru de R&D réalisé par ces dernières. Le CNISF va dans le même sens lorsqu'il mentionne qu'« *il semble en définitive essentiel que nos formations d'ingénieurs, calées à bac+ 5, se*

recentrent bien sur leur raison d'être qui est d'assurer le développement et la valorisation de nos savoir-faire technologiques au travers d'une préparation adaptée de leurs diplômés à l'insertion professionnelle ».

Il conviendrait ainsi de rendre la carrière des ingénieurs, mais aussi celles des autres cadres et des techniciens, plus attractive en se préoccupant notamment de leurs rémunérations au regard de celles octroyées dans la finance. De même, l'expérience d'EADS qui a créé une spécialité d'ingénieurs experts permettant - comme en Allemagne - de monter jusqu'au sommet de la hiérarchie sans passer par le détour « *managérial* » mériterait d'être reprise par d'autres.

Le rôle essentiel de l'apprentissage et de la formation continue

Ces deux types de formations sont très importants et ont été particulièrement valorisés en Allemagne. Combinant temps scolaires et temps professionnels, ils expliquent largement la réussite allemande - même si le système « dual » connaît un succès moindre aujourd'hui dans ce pays - et peuvent contribuer à réduire le niveau très élevé du chômage des jeunes en France.

Toutes les voies de l'apprentissage - traditionnellement développé dans l'artisanat - et plus généralement de l'alternance doivent donc être favorisées. Les actions d'information envers les jeunes doivent être développées afin que l'apprentissage ne soit plus un choix par défaut. La fusion des nombreux dispositifs d'aides financières actuellement existants permettrait de simplifier les démarches des employeurs d'apprentis. Parallèlement, l'ouverture à tous les métiers et à tous les niveaux de formation doit être renforcée : l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, en particulier au niveau du doctorat, valorise ce mode de formation.

Plus largement, c'est par une coopération entre l'Éducation nationale et les réseaux consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat) que l'objectif d'un doublement du nombre des jeunes en alternance pourra être atteint à moyen terme.

La formation continue constitue un enjeu d'importance. Elle doit s'effectuer tout au long de la carrière professionnelle quel que soit le niveau de qualification et veiller à compenser, le cas échéant, les déficits de la formation initiale. Elle doit aussi prendre en compte les demandeurs d'emploi et, comme en Allemagne récemment, les salariés en situation d'activité réduite afin de les préparer à la reprise future.

Cependant, ces dispositifs ne trouveront leur efficacité que si tous - et particulièrement les employeurs - considèrent la formation, y compris en apprentissage, comme un investissement pour l'avenir.

Améliorer la gouvernance des entreprises

Sans prendre l'Allemagne comme un modèle qu'il serait souhaitable et possible de transposer tel quel dans notre pays, des leçons pourraient donc être utilement tirées des pratiques de relations sociales Outre-Rhin. Ainsi, les entreprises familiales moyennes (qui comptent des établissements aux effectifs significativement supérieurs à nos PME) peuvent favoriser un mode de management qui tend à davantage se préoccuper des salariés et de leur formation ainsi que de leur plus grande insertion dans l'environnement local.

Plus largement, les modes d'organisation permettant une remontée rapide des problèmes constatés au plus près du processus de production ou auprès des clients (approche *bottom up*) devraient être encouragés en France.

La responsabilité sociale - ou, mieux, sociétale - des entreprises les conduit à intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans leurs activités ; il s'agit donc de la déclinaison du concept de développement durable dans l'entreprise.

À titre d'exemple, par son mode de gouvernance original et son large champ d'action, l'économie sociale et solidaire contribue à la cohésion sociale qui est un facteur de compétitivité. Les entreprises de l'économie sociale présentent des avantages comparatifs d'efficacité pour de grandes catégories de services qui sont en lien direct avec les besoins de la population : en offrant des services de bien être social, en garantissant le développement durable, en développant des initiatives civiques et des actions d'implication citoyenne. Enfin, l'économie sociale et solidaire - tout comme l'économie de proximité - se caractérisent par un fort ancrage dans les territoires et la création d'emplois pour l'essentiel non délocalisables ; elles constituent ainsi un espace régulateur visant à atteindre un modèle de développement social et économique plus équilibré.

Les trois grands modes de participation des salariés à la bonne marche de l'entreprise (participation aux résultats ; information et consultation des salariés ; participation à la prise de décision stratégique) sont possibles en France. Ils n'en présentent pas moins des insuffisances car ils ne sont ni pleinement exploités, ni suffisamment articulés entre eux : participation financière parfois plus conçue comme un transfert de risque que comme un dispositif d'incitation à l'effort, procédures d'information-consultation mises en œuvre de façon trop formelle, prédominance dans les modèles de gouvernance du seul critère d'indépendance des membres des conseils d'administration.

L'état des lieux de ces dispositifs, ainsi que les apports d'une approche organisationnelle analysant le fonctionnement interne de l'entreprise, font apparaître que - au nom même de l'amélioration de la performance économique de l'entreprise - une plus grande association des salariés, sous toutes ses formes, aurait un effet positif.

Vers un nouveau partage de la valeur ajoutée ?

Le rapport Cotis estime que, pour les sociétés non financières, la part de la rémunération du travail (y compris les rémunérations annexes dont la participation et les cotisations sociales) dans la valeur ajoutée est restée relativement stable depuis la deuxième moitié des années 1980 ; elle se situe en moyenne autour de 67 %, soit 2 à 3 points de baisse sur la période d'étude retenue (1949-2007). Si le calcul avait été fait avec la valeur ajoutée brute et non au coût des facteurs (hypothèse retenue dans le rapport Cotis), les deux calculs étant défendables, l'écart aurait été majoré de 2 points.

Par ailleurs, la Cour des comptes (*Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne*, mars 2011) rappelle que, au cours des années 2000, la part des salaires est restée stable en France alors qu'elle a reculé de 5 points en Allemagne, ce pays partant d'un niveau plus élevé.

Le rapport Cotis souligne que la part des dividendes a « *pratiquement doublé depuis une dizaine d'années* » en mentionnant que la part des intérêts s'est réduite sur la même période essentiellement en faveur des dividendes. Il convient de rappeler que les actionnaires comme les créanciers sont des apporteurs de fonds.

Afin de corriger les tendances actuelles marquées - notamment dans les grandes entreprises - par une logique trop courttermiste des fonds d'investissement, l'impératif de régulation financière favorisant la responsabilité sociale des investisseurs est posée avec acuité au plan mondial comme européen. La taxe sur les transactions financières envisagée au niveau de l'Union européenne participe de cette logique novatrice.

Le débat sur une meilleure répartition de la valeur ajoutée reste cependant largement ouvert mais il faut avoir, au préalable, bien identifié le rôle des différents partenaires. L'exemple allemand de primes versées systématiquement lorsque les résultats économiques sont bons et qu'il y a versement de dividendes relève d'une culture du partage de la valeur ajoutée décidée dans les entreprises et qui s'appuie sur un dialogue social de qualité. Ce premier niveau d'« intéressement » contribue à renforcer l'implication de tous et donc la compétitivité des entreprises.

Créer les conditions de telles pratiques en France pourrait emporter l'adhésion des salariés et leur confiance dans les entreprises à condition qu'elles ne viennent pas en concurrence avec l'évolution des salaires. Les rémunérations perçues ne sont pas de même nature : l'une est variable, dépend des performances de l'entreprise et ne concerne que les salariés permanents - elle n'est d'ailleurs pas soumise à cotisations sociales contrairement aux salaires - et l'autre est fixe et due quel que soit le résultat.

À ces conditions, élargir la possibilité pour les salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise, de bénéficier de la participation et de l'intéressement serait une autre voie possible vers un nouveau partage de la valeur ajoutée.

Dynamiser notre appareil de production

Consolider le tissu économique

Le CESE propose de faciliter le développement des entreprises de taille intermédiaire qui constituent un maillon stratégique du tissu économique allemand. Notre assemblée avait déjà évoqué ce segment économique et un rapport leur a été consacré par le sénateur Retailleau (*Les entreprises de taille intermédiaire au cœur d'une nouvelle dynamique de croissance*, 2010). Il paraît opportun de réfléchir à quelques unes des propositions de ce rapport :

- l'idée d'un appui individualisé et transversal pour ces entreprises dont le petit nombre autorise d'éviter la logique de « guichet » ;
- la création d'une fondation pour la croissance partagée permettant une relation plus harmonieuse entre grands groupes, ETI et PME pour développer leur partenariat en matière de ressources humaines, mise en marché des innovations, relations de « cotraitance », internationalisation...

Les relations interentreprises sont aussi au cœur de la compétitivité. À cet égard, notre assemblée plaide depuis longtemps pour qu'un nouvel équilibre soit trouvé entre donneurs d'ordre et sous traitants de premier rang mais aussi de rangs inférieurs qui doivent pouvoir, grâce à des contrats suffisamment longs, être assurés d'une visibilité à moyen terme de leur activité. Les personnalités auditionnées sur cette question ont jugé que la relation en cascade conduisait à reporter les ajustements nécessaires sur les plus « petits », sans leur laisser de marge de manœuvre.

Le CESE a déjà proposé d'aborder la sous-traitance sous l'angle de la « cotraitance » avec des partenaires qui, certes, ne sont pas à égalité mais partagent cependant certaines responsabilités et devraient donc mieux partager les résultats obtenus.

De même, notre assemblée encourage le développement du « portage » à l'exportation, trop rare en France, qui permet d'ouvrir les marchés étrangers à des entreprises de taille moyenne, voire petite, disposant d'atouts compétitifs du fait de produits innovants. Dans ces conditions, il conviendrait d'ouvrir sans restrictions aux entreprises artisanales les crédits dédiés au soutien du commerce extérieur, de reconnaître leur appareil consulaire comme interlocuteur privilégié pour l'accompagnement à l'export et de les intégrer dans l'ensemble des dispositifs du commerce extérieur.

De la même manière, il n'y aurait que des avantages au développement de l'appui technologique de la part d'un grand groupe, en particulier en faveur de ses sous-traitants, par la mise à disposition de moyens et de compétences.

Le profil démographique des entrepreneurs en France conduit à s'interroger sur la transmission et la reprise des entreprises. À cet égard, le développement de Fonds d'aide à la création-reprise mis en place par certaines collectivités territoriales, voire la création d'un Fonds de niveau national sur le modèle du Fonds stratégique d'investissement, aidant les repreneurs pourrait être encouragé.

La reprise de certaines entreprises par leurs salariés, par exemple sous forme coopérative, montre la voie d'une possibilité non négligeable de pérennisation des entreprises et de l'emploi. Cette formule est particulièrement adaptée aux entreprises axées sur les métiers et savoir-faire professionnels et à faible intensité capitalistique. Elle requiert une véritable préparation et un accompagnement, nécessaires à l'appropriation par les salariés de ce changement, et nécessiterait la mise en place d'un statut d'entreprise coopérative adapté à cet enjeu.

Soutenir de nouvelles spécialisations

La compétitivité passe aussi par une réorientation de notre appareil productif, c'est-à-dire par une montée en gamme dans les produits et services actuels ainsi que par des investissements précoces dans les secteurs d'avenir.

En recoupant les secteurs considérés comme porteurs par différents travaux - Commission européenne, Commission pour la libération de la croissance française (« Commission Attali »), comités stratégiques de la Conférence nationale de l'industrie (CNI), Programme d'investissement d'avenir (Grand emprunt), Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) - le rapport *France 2030 : cinq scénarios de croissance* du Centre d'analyse stratégique (avril 2011) considère que les principales opportunités sectorielles permettant de soutenir les gains de productivité et la croissance dans les années à venir se situent :

- dans le domaine des technologies de l'information et de la communication dont le potentiel est loin d'être épuisé tant dans l'industrie que dans les services, tout particulièrement en association avec d'autres nouvelles technologies (biotechnologie, nanotechnologie, sciences cognitives...);
- dans la mise en place de filières dans l'« économie verte » en lien avec l'augmentation du prix et la raréfaction des ressources naturelles, le changement climatique ou encore les nouvelles réglementations visant à l'internalisation des contraintes environnementales, qui consiste à faire supporter le coût des retombées négatives d'une production par les agents qui en sont responsables (principe pollueur-payeur);
- dans l'offre de biens et de services spécialement adaptés au vieillissement de la population qui va entraîner une modification de la consommation des ménages

(par exemple, développement des services de proximité et assistance à domicile, produits liés à la santé ou adaptation des logements et des transports).

Ces nouvelles perspectives ne doivent pas pour autant conduire à négliger les atouts actuels de notre pays, en particulier le secteur agricole et les industries agro-alimentaires qui contribuent fortement à nos exportations et dont la compétitivité est essentielle dans un siècle où l'indépendance et la sécurité alimentaires redeviennent des priorités au niveau mondial.

En outre, compte tenu de l'importance de notre zone économique exclusive, il est tout à fait regrettable que la mer et les activités maritimes ne constituent pas une ambition nationale.

Dans tous ces domaines, la demande est certainement appelée à s'accroître. Les entreprises françaises doivent pouvoir renforcer leurs positions sur le marché domestique mais également à l'exportation et par des implantations à l'étranger. L'importance des services doit être particulièrement soulignée car la France est plutôt bien placée avec des leaders mondiaux (par exemple dans les services environnementaux, la construction, l'énergie). Le marché mondial des services est encore peu concentré - contrairement à l'industrie - ce qui permet d'y pénétrer plus aisément, l'Asie et les économies émergentes offrant de très fortes opportunités.

Renforcer la recherche-développement et l'innovation

La recherche constitue une priorité nationale puisqu'il s'agit là de notre principal atout en matière de compétitivité. À de multiples reprises, notre assemblée a souligné la nécessaire synergie à trouver entre recherche fondamentale et appliquée et entre recherche publique et privée.

Il revient à la puissance publique, en s'appuyant sur une réflexion prospective, de définir une stratégie de recherche comme cela a été réalisé avec la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) qui cible prioritairement les secteurs de la santé, de l'alimentation et des biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies et les écotecnologies.

Il lui incombe aussi de « sanctuariser » le budget correspondant et de pérenniser les interfaces entre recherche publique et privée, ce qui passe notamment par le développement des Instituts Carnot (structures de recherche labellisées « Carnot » du fait de leur compétence en matière de transfert de technologie) et du rôle de l'Agence nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), organisme rassemblant des acteurs privés et publics de la recherche et de l'innovation, animant notamment une plateforme prospective dénommée FUTURIS.

Une relation accrue entre grands organismes publics de recherche et entreprises de toute taille doit être encouragée sous réserve de ne pas créer de distorsions de concurrence avec les prestataires privés. Ceci repose sur la multiplication de partenariats public-privé et la valorisation de découvertes pouvant déboucher sur des innovations. Une vigilance particulière est recommandée pour assurer la continuité des soutiens financiers jusqu'à la preuve de concept et l'application industrielle (fonds de maturation et de capital risque).

Quant aux pôles de compétitivité, leur rôle doit être accru en matière de coopération entre les différents acteurs avec la préoccupation du développement des territoires. Parallèlement, le rôle stratégique de ceux qui ont une vocation mondiale doit être confirmé comme prioritaire. Pour notre assemblée, il serait intéressant de réfléchir à la constitution de pôles de compétitivité européens dans le cadre d'une politique européenne industrielle favorisant ainsi les effets d'échelle, notamment dans les régions « transfrontalières ». À titre

d'exemple, un pôle situé en Alsace et dans le Bade Wurtemberg pourrait avoir un effet d'entraînement pour d'autres expériences.

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme une mesure très positive par les entreprises. Plusieurs débats existent néanmoins à son propos. Certains insistent sur les effets d'aubaine qu'il engendrerait ainsi que sur le transfert de moyens des PME vers les grandes entreprises. D'autres, comme l'a fait Denis Ranque lors de son audition, soulignent que les grands groupes auraient de toute façon fait de la recherche mais pas forcément en France. S'il convient certes d'aider les ETI et les PME, il faut également tenir compte des grandes entreprises et des investisseurs étrangers qui en font un élément déterminant de l'implantation de leurs centres de recherche en France. Le coût élevé du CIR nécessitera une évaluation précise des effets de la réforme intervenue en 2008.

Quant aux centres techniques industriels (de branche ou interprofessionnels), leur relation avec la recherche publique devrait être plus étroite. Il serait également indispensable de reconnaître, généraliser et encourager les « *pôles d'innovation pour l'artisanat* » créés avec l'appui technique de l'Institut supérieur des métiers et dont le rôle est essentiel pour révéler le potentiel de création et d'innovation de ces entreprises. De même, l'exemple du projet de plateformes territoriales du bâtiment pourrait être étendu à d'autres secteurs.

De même notre assemblée, très attachée au développement de toutes les structures d'appui à la création d'entreprises, approuve l'instauration, en juillet 2011, d'un fonds national d'amorçage pour les jeunes pousses innovantes, géré par la Caisse des dépôts et intervenant dans les secteurs définis par la SNRI (cf. *supra*) pour pallier le manque de capitaux propres de ces entreprises en phase de démarrage.

Enfin, le succès d'une politique de dynamisation de la recherche-développement et de l'innovation passe par la formation de chercheurs motivés en évitant les oppositions stériles entre connaissances fondamentales et innovations concrètes. Dans un contexte où les contraintes budgétaires se font plus pressantes et où, dans le secteur public notamment, les structures, les modes de financement (faisant désormais une large place aux appels d'offre par rapport aux crédits de base), voire les finalités mêmes de la recherche ont été quelque peu bousculés ces dernières années, une réflexion doit s'engager pour aboutir à une plus grande attractivité du métier de chercheur. Les perspectives en matière d'emploi scientifique, de rémunération et de carrière devraient être clarifiées. Les pouvoirs publics devront aussi attacher une importance particulière à la mobilité des chercheurs, l'important n'étant pas qu'ils partent mais qu'ils puissent revenir dans de bonnes conditions.

Conclusion

Améliorer la compétitivité de la France est un objectif structurel dans la mesure où elle permet d'assurer durablement le bien être de la population dans un environnement de qualité.

La compétitivité globale passe par une réindustrialisation entendue non comme un retour en arrière mais comme un saut qualitatif vers l'avenir. Les résultats ne seront au rendez-vous que si la priorité à une compétitivité accrue fait l'objet d'un débat public et se trouve partagée par l'ensemble des citoyens.

Cela nécessite la mise en œuvre de politiques publiques dans de nombreux domaines et à des horizons temporels différents.

Les préconisations et les pistes de réflexion retenues par notre assemblée soulignent qu'aucune mesure, à elle seule, ne saurait constituer une solution miracle. C'est bien un ensemble de dispositions cohérentes entre elles qui est nécessaire.

Certaines peuvent être décidées - avec le courage politique et les concertations nécessaires - assez rapidement : la clarification des instruments d'intervention de l'État et des dispositifs d'aides aux entreprises innovantes, le maintien d'un effort budgétaire significatif pour la recherche et les infrastructures, le développement de l'intéressement et de la participation, une restructuration du système des prélèvements obligatoires ou encore un véritable plan national d'efficacité énergétique.

D'autres peuvent être impulsées dès maintenant mais impliqueront des efforts de longue durée : la formation et le renforcement de l'attractivité des métiers scientifiques et techniques, les progrès en matière de dialogue et de démocratie sociale, le développement des entreprises de taille intermédiaire et les coopérations interentreprises, la généralisation de l'éco-conception des biens et des services.

Ce qui sera difficile au niveau national le sera *a fortiori* au niveau européen : la réorientation de la politique de la concurrence et le financement de grands projets communs pour la recherche et les infrastructures nous paraissent cependant incontournables.

La compétitivité globale n'a de sens que si elle nous conduit vers un nouveau modèle réconciliant croissance économique, protection de l'environnement et cohésion sociale.

Déclaration des groupes

Agriculture

Les qualités d'écoute de la rapporteure ont permis à la section des activités économiques de mener à bien ce travail dans une atmosphère sereine, sans jamais éviter les débats les plus difficiles.

Pour le groupe de l'agriculture, le sujet est essentiel. Être compétitif aujourd'hui c'est la priorité des agriculteurs français car les exemples sont nombreux des pertes de parts de marché de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français.

Pour les agriculteurs, retrouver de la compétitivité impose d'agir sur trois niveaux :

- l'action des pouvoirs publics qui ont la responsabilité de mettre fin aux distorsions de concurrence, d'alléger les charges et de repenser des politiques ambitieuses et régulatrices ;
- l'action des filières agro-alimentaire et agro-industrielle qui ont la responsabilité de construire de vraies politiques partenariales en amont et en aval ;
- l'action des producteurs qui ont la responsabilité de s'organiser pour regrouper l'offre, négocier des contrats, maîtriser les coûts de production, adapter les investissements et les moyens de production pour répondre à l'évolution des besoins des marchés.

Deux éléments pèsent tout particulièrement sur la compétitivité de nos exploitations. Les obligations environnementales tout d'abord : sans les remettre en cause, nous demandons leur application de manière égale pour toutes les exploitations européennes. C'est une distorsion de concurrence qui ne peut être ignorée.

Par ailleurs, les agriculteurs sont particulièrement sensibles au coût du travail et à la nécessaire harmonisation sociale en Europe. C'est dans ce cadre que nous réclamons, depuis très longtemps, l'ouverture du chantier sur la réforme en profondeur du financement de la sécurité sociale. Il faudra débattre d'une modification de l'assiette des cotisations, pour passer des revenus du travail à la consommation en s'appuyant sur la TVA.

Nous rejoignons, la rapporteure, dans ses développements sur ce sujet. Nous aurions toutefois souhaité aller plus loin, quitte éventuellement à faire apparaître des *dissensus*. Malgré tout, ce texte a le mérite de proposer des pistes ; nous espérons que notre assemblée aura la possibilité de les explorer plus en profondeur.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.

Artisanat

Le groupe de l'artisanat tient à saluer l'approche retenue par l'avis pour répondre à la saisine gouvernementale sur la compétitivité.

Cette approche est équilibrée à plusieurs titres. Tout d'abord, l'avis a su dépasser une analyse restrictive qui aurait consisté à n'apprécier la compétitivité que sous l'angle des échanges extérieurs, de la situation des grands groupes ou encore au regard du seul « facteur coût », même si tous ces éléments ont un rôle essentiel.

Bien d'autres facteurs concourent en effet à la compétitivité, notamment un tissu solide d'entreprises répondant aux besoins de proximité de la population et à la vitalité

des territoires, le niveau de l'emploi, la qualité des produits et des savoir-faire ou encore l'investissement dans la formation des salariés.

L'avis a également su éviter l'écueil consistant à ne porter qu'un regard pessimiste sur la situation de la France. Il a rappelé les nombreux atouts qui sont les nôtres ; de même, il a pondéré la comparaison habituellement faite au profit de l'Allemagne, même si certaines de ses pratiques - notamment en termes de formation initiale - peuvent être des exemples à suivre.

Pour le groupe de l'artisanat, l'avis dresse en outre un constat réaliste sur les insuffisances de la situation française et les causes qui y contribuent.

S'agissant des leviers à actionner pour améliorer notre compétitivité, l'avis recommande tout d'abord au système bancaire de se mettre davantage au service du développement économique. Ce point est essentiel ; il en va de la dynamique de la création d'entreprise, comme des investissements des entreprises existantes. Sur le financement des petites entreprises en particulier, le groupe de l'artisanat estime qu'un effort significatif doit être réalisé pour répondre à leurs besoins. Il se réjouit en outre que l'avis recommande le développement de fonds régionaux encourageant la création-reprise d'entreprises par un système d'avances remboursable et qu'il suggère la création d'un fonds national en ce domaine. La démographie actuelle des chefs d'entreprises exige en effet d'accorder une attention particulière à la transmission d'entreprise.

Le défaut de stabilité et la complexité de la réglementation sont sources d'insécurité juridique et financière, notamment pour les petites entreprises, et autant de freins à leurs investissements et à l'emploi. C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir également en ces domaines, pour améliorer l'environnement des entreprises.

Parmi les autres leviers à actionner pour améliorer la compétitivité de la France, il est également fondamental de renforcer l'information des jeunes sur les formations scientifiques et techniques et de développer toutes les voies de l'alternance, tant au niveau de la formation initiale que continue. Il est, par ailleurs, nécessaire d'encourager l'innovation et l'export, et cela, pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.

La question de la compétitivité conduit logiquement à celle des charges sociales qui pèsent aujourd'hui quasi-exclusivement sur le travail. L'avis rappelle leur impact sur le taux d'emploi, la compétitivité et le pouvoir d'achat des salariés, comme il souligne le besoin de trouver une nouvelle assiette de financement, tout en maintenant un haut niveau de protection sociale. Si le groupe de l'artisanat constate qu'aucune des pistes avancées n'est exempte d'inconvénient et que la réflexion doit être encore approfondie, il considère que la solution résidera probablement dans la mise en œuvre concomitante de plusieurs dispositifs.

Pour répondre à l'enjeu de la compétitivité, l'avis appelle enfin l'État à impulser une vision stratégique d'ensemble, avec des objectifs de moyen-long terme, pour soutenir le développement économique et l'emploi. Pour le groupe de l'artisanat, cela imposera de dégager des marges de manœuvre budgétaires et ne pourra s'envisager qu'à travers un juste équilibre entre, d'une part, des économies budgétaires et, d'autre part, des recettes nouvelles issues de réformes d'envergure sur la fiscalité et plus largement sur les prélèvements obligatoires.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.

Associations

La mesure de la compétitivité de l'économie française est forcément dépendante des performances des autres économies, en Europe et dans le monde, ce qui la rend profondément relative. À l'heure d'une demande accrue de convergence européenne des politiques économiques, cette question se pose donc avec une acuité nouvelle.

Dans le contexte actuel de crise économique, l'économie française a besoin de sortir de l'écartèlement entre l'austérité dictée par la finance d'un côté et, de l'autre, des objectifs de développement économique durable.

Pour assurer la compétitivité de notre économie, nous avons la responsabilité de proposer des pistes pour des investissements de long terme qui, seuls, permettront d'« améliorer durablement le niveau de vie des Français et de leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité ».

Les associations, et plus largement l'économie sociale et solidaire, offrent de nombreuses potentialités. Poursuivant une finalité de service à la collectivité, les emplois de l'économie sociale ne sont pas délocalisables et améliorent de façon concrète la cohésion sociale de notre pays. Cet enjeu spécifique devra sans doute faire l'objet de travaux futurs pour mieux prendre en compte l'utilité sociale dans la mesure de la richesse nationale.

C'est en s'appuyant sur son appartenance à cette « autre économie » que le groupe des associations soutient en priorité les propositions visant à valoriser le potentiel humain, notamment pour ce qui concerne la gouvernance des entreprises à laquelle les salariés devraient être mieux associés et pour un nouveau partage de la valeur ajoutée.

Mais pour que l'économie française soit performante, elle a également besoin de libérer son « énergie créatrice ». La recherche et l'innovation (technologique et sociale) sont des facteurs essentiels de notre compétitivité. Aux côtés de la recherche privée, la recherche publique offre au moins deux avantages : elle n'est pas soumise aux seuls objectifs de court terme et elle réinvestit immédiatement dans l'enseignement. Ce dernier point est fondamental, il doit être décliné pour une meilleure attractivité des métiers scientifiques ainsi que pour la qualité des formations (par apprentissage ou formation continue).

Il s'agit donc de créer des synergies. Les pôles de compétitivité en sont un exemple et à la coopération entre l'entreprise et la recherche, doit s'ajouter la mobilisation de toutes les forces vives des territoires.

Enfin, il n'est, bien entendu, pas possible de parler de productivité compétitive sans parler de son financement. On se doit de tirer la leçon de la faillite d'un système basé sur la capitalisation spéculative de court terme qui laisse aux seuls revenus du travail le soin de financer l'économie redistributive. Le financement de l'intérêt général, dont celui de la protection sociale, doit faire l'objet d'une évolution de l'environnement fiscal et social dans un souci d'équilibre et de justice. Il convient d'explorer rapidement les pistes évoquées.

Notre rapporteure a su franchir les étapes du traitement d'un sujet difficile, *a priori* peu consensuel. Dans l'attente d'une poursuite de ces travaux autour des indicateurs de richesse et de ce qu'ils disent ou ne disent pas, le groupe des associations lui rend hommage pour avoir su élaborer une réponse collective pertinente à la question du Premier ministre pour situer la compétitivité comme enjeu d'un nouveau modèle de développement.

Le groupe des associations a voté l'avis.

CFDT

La saisine du Premier ministre nous invitait, comme souvent dans le débat public en France, à étudier la compétitivité sous l'angle du coût du travail et de la comparaison avec l'Allemagne.

Cet avis, comme plusieurs études et rapports, échappe à cette approche restrictive et fait un diagnostic sur l'ensemble des déterminants de la compétitivité en montrant leur complexité et en soulignant le danger de mettre en avant la seule « compétitivité-coût » ou de faire référence à un seul pays comme modèle quand les contextes historiques et politico-économiques sont très distincts.

La CFDT partage cette approche et retient prioritairement trois recommandations qui lui paraissent essentielles pour permettre à la France de retrouver une compétitivité dynamique particulièrement dans le domaine industriel :

- remettre la finance au service de l'économie. Les taux d'épargne et d'autofinancement des entreprises en France ont notablement baissé depuis les années quatre-vingt dix au profit des dividendes versés aux actionnaires et des hautes rémunérations attribuées aux dirigeants. Il en résulte une baisse des investissements et de l'effort de recherche conduisant à la fragilisation du tissu industriel face à ses concurrents. Il est nécessaire de réinvestir massivement dans la modernisation de l'outil industriel, dans la recherche particulièrement délaissée et dans une répartition équitable des bénéfices entre le capital et le travail. Il est urgent de corriger cette répartition de la valeur ajoutée. Ceci repose sur des mesures contraignantes imposées aux banques, des mesures fiscales et une pratique rénovée de négociation en entreprises ;
- investir dans la formation initiale et continue des salariés. Si l'on excepte les formations d'élites, la qualité de l'enseignement se dégrade et la dévalorisation des filières techniques conduit à des orientations par l'échec vers ces filières. Développer une culture industrielle et donc valoriser les métiers de cette filière implique d'en revaloriser l'attrait, notamment financier. Les métiers de la finance et des services happent nombre de jeunes diplômés y compris issus de formation technique. Quant à la formation par l'alternance, les lois, les discours et les vœux pieux n'ont aucun effet : les entreprises cherchent à recruter des salariés immédiatement efficaces et peinent à considérer la formation comme un investissement d'avenir. C'est aussi vrai pour la formation continue.

Les stratégies à court terme influencées par la financiarisation ont conduit à ces comportements néfastes à long terme pour la compétitivité des entreprises. Il est urgent d'investir massivement dans la formation et la qualification des salariés pour rattraper notre retard et pouvoir faire demain la différence avec nos concurrents grâce à nos compétences et à nos savoir-faire ;

- innover dans la gouvernance des entreprises. Les récentes crises financières et la fragilité qu'elles ont introduite dans les secteurs où les actionnaires sont devenus les seuls décideurs prouvent la nécessité de reconsidérer les modes de gouvernance de l'entreprise. Il est urgent de réduire les exigences des actionnaires. Les salariés, les cadres, les dirigeants locaux directement concernés sont souvent les plus impliqués et les moins écoutés. C'est dans une logique de confrontation de points de vue différents et de contrepouvoirs que naissent les bonnes décisions. Un

dialogue social renouvelé, une meilleure concertation entre les différentes parties prenantes en particulier les sous-traitants, une meilleure répartition des bénéfices de l'activité sont des gages de performance et de compétitivité. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire en sont actuellement un exemple qui mériterait d'être valorisé.

Ces mesures, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans une logique de construction de la compétitivité à l'échelle européenne par une harmonisation de la fiscalité et surtout par une logique de gouvernance commune dans les domaines économique et social. La protection sociale élevée est un atout à préserver qui nous impose de trouver demain un nouvel équilibre pour son financement reposant sur la nature des risques couverts. Ainsi la CFDT est favorable à un recours accru à la CSG pour financer les prestations à caractère universel.

En France, aujourd'hui, les débats dans ce domaine relèvent souvent plus de l'idéologie que de la rationalité économique. Cet avis nous incite à faire confiance à l'innovation tant en matière de management que de dialogue social et de choix économiques ; c'est la condition d'une compétitivité entendue comme capacité de réussite économique, de cohésion sociale et de respect environnemental.

C'est pourquoi la CFDT a voté cet avis.

CFE-CGC

L'économie française a besoin de redynamiser sa compétitivité.

Cet objectif est essentiel notamment si nous voulons réindustrialiser notre pays. Un haut niveau d'investissement permettra d'assurer le plein emploi par la croissance, de réduire les inégalités sociales et territoriales et d'améliorer l'attractivité du pays en consolidant sa place dans l'économie mondiale.

Aujourd'hui, notre économie montre des signes de faiblesses. L'avis qui nous est soumis en atteste. Aussi, la France doit-elle se doter d'une politique industrielle, de plus en plus coordonnée, voire intégrée à une stratégie européenne. Il faudrait effectivement développer des grands projets européens tout en protégeant l'Europe *via*, par exemple, l'instauration d'une fiscalité écologique aux frontières de l'Europe.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont une indiscutable réalité économique et doivent occuper une place essentielle dans l'économie française.

Personne ne doute aujourd'hui que ces entreprises ne soient un enjeu essentiel pour le pays. Aussi, les TIC et les nouvelles technologies doivent être mieux utilisées pour trouver des marges de compétitivité, tandis que la fonction de veille est indispensable pour mettre en réseau les connaissances afin de mieux anticiper l'avenir, de conquérir des marchés ou de s'organiser. En second lieu, il convient de renforcer le financement de la R&D des ETI et, plus particulièrement, les nouveaux financements *via* OSEO et la CDC.

Si la réindustrialisation est fondamentale, l'investissement dans la recherche est un deuxième atout pour améliorer la compétitivité.

Nous insistons sur la nécessité de développer la recherche et développement pour préparer l'avenir, et pas seulement pour améliorer l'investissement visant la seule augmentation de la productivité. L'investissement consistant à faire de la croissance externe est souvent très lourd mais il n'est pas pour autant systématiquement créateur de richesse.

L'investissement public a un impact sur l'investissement productif global avec un effet levier. Mais il ne peut se substituer au manque d'investissement privé. Pour le groupe de la CFE-CGC, il est important de rappeler que la faiblesse de l'investissement en France n'est pas imputable qu'à l'État. Les entreprises ont aussi leur part de responsabilité.

La recherche et la politique d'appui à l'innovation sont des composantes essentielles de la préparation de l'avenir. Pour la CFE-CGC, le soutien à la recherche fondamentale doit être renforcé en définissant des priorités claires. En ce qui concerne la recherche technologique, il faut mettre en évidence les marchés de hautes technologies les plus porteurs.

N'oublions pas non plus les autres facteurs de compétitivité qui font de l'Allemagne un champion des exportations : une compétitivité reposant sur la gamme des produits fabriqués, la qualité produit et tous les services associés, notamment les services après vente.

L'État doit veiller à ce qu'il n'y ait pas d'éparpillement des moyens de recherche. Pour le groupe de la CFE-CGC, il convient de renforcer par des politiques volontaristes les pôles d'excellence, associés au développement régional, tout en leur fournissant des infrastructures logistiques et de réseaux (transport notamment par le développement des infrastructures portuaires) et des moyens matériels et immatériels indispensables pour attirer et pour maintenir le potentiel de chercheurs.

Enfin, l'activité économique est appelée d'abord à satisfaire les besoins de la population. Elle doit être en mesure d'améliorer la capacité d'offre de l'économie, de régénérer en permanence et de développer le potentiel de créativité et d'efficacité du système productif.

Il faut des politiques salariales ambitieuses qui ont, au travers de la consommation, un impact fort sur la croissance et donc sur l'emploi.

La CFE-CGC défend son projet de cotisation sociale sur la consommation. Nous voyons dans la création d'une telle cotisation une solution efficace pour lutter contre les délocalisations et favoriser l'emploi. Cette réforme que nous défendons depuis longtemps consiste à élargir l'assiette des cotisations pour dégager de nouvelles ressources. Cela passe par la suppression partielle de la part employeur des cotisations maladie et famille et son remplacement par une nouvelle cotisation assise sur la consommation. Contrairement à la TVA qui est un impôt, ce nouveau prélèvement serait une cotisation affectée totalement à la protection sociale et notamment aux branches impactées.

Elle permettrait aux entreprises françaises qui produisent des biens en France d'améliorer leur compétitivité en baissant leur prix de revient à l'exportation grâce à la baisse des charges sociales patronales. En outre, elle permettrait de faire contribuer les importations à notre protection sociale.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

CFTC

Lorsque la crise financière a éclaté en 2008, certains ont affirmé que la France résisterait mieux que d'autres pays en raison de la capacité de son modèle social à jouer un rôle d'amortisseur.

Cette assertion témoignait de l'absence de prise de conscience de la gravité de la situation.

Avec un chômage touchant 10 % de la population active et un déficit de la balance commerciale qui atteindra 73 milliards d'euros fin 2011, la compétitivité de la France est en panne.

La désindustrialisation massive et continue, l'émergence de nouveaux acteurs tels la Chine ou l'Inde et la recherche avide de profits à court terme ont, au fil du temps, affaibli notre économie.

Pourtant dans ce contexte d'incertitude et ce monde changeant, l'Allemagne a su conserver, voire développer une industrie orientée vers le haut de gamme à forte marge, avec un tissu d'entreprise de taille intermédiaire (ETI).

Pour renouer avec une compétitivité au service d'un développement durable, vitalisant les territoires et créateur d'emplois de qualité, une réindustrialisation de notre pays s'impose et ce de manière urgente. Mais il convient aussi au préalable de cesser le processus de désindustrialisation en cours.

Le groupe de la CFTC partage donc les préconisations de bon sens de l'avis.

La France peut capitaliser sur de nombreux atouts : climat tempéré, larges façades maritimes, infrastructures de bon niveau ; elle bénéficie aussi d'une démographie favorable et d'une productivité indéniable de sa main-d'œuvre.

Pour répondre au besoin urgent de réindustrialisation, il est indispensable que les pouvoirs publics créent des conditions favorables, mais la volonté des entreprises d'y œuvrer est incontournable. Il s'agit de déterminer et de protéger des secteurs stratégiques, en définissant un mix énergétique, tant pour satisfaire la sécurité d'approvisionnement que pour répondre aux exigences environnementales.

L'État stratège doit aussi se tourner vers l'Europe et le monde :

- au niveau de l'Union européenne pour défendre les positions de la France, combattre les clauses qui, au nom de la non concurrence entre les États membres, imposent des contraintes aberrantes qui n'ont pas de sens et bâtir une politique industrielle européenne ;
- au niveau international, en exigeant davantage de clauses de réciprocité (les ventes de la France à la Chine se sont tassées de 6 % au deuxième trimestre, alors même que les marchandises chinoises déferlent sur notre territoire).

Aucun développement ne se fera, en outre, sans clarification et stabilisation de l'environnement juridique et fiscal.

Pour relever ce défi de réindustrialisation, il convient de définir une stratégie de recherche et d'innovation et de faire converger, chaque fois que cela est possible, recherche publique et recherche privée.

Se pose aussi la question cruciale du financement des PME. Si les entreprises allemandes, majoritairement à capital familial, bénéficient aisément de financements tant de leur *Länder* que de leur *Sparkassen*, la frilosité des banques françaises à investir dans les entreprises qui contraste avec les risques pris sur les marchés financiers, leur manque d'intérêt pour l'industrie, constituent un véritable handicap pour nos sociétés.

L'avis souligne avec justesse l'intérêt à renforcer le rôle d'OSEO et de pérenniser le fonds stratégique d'investissement.

Mais l'intérêt d'un emprunt lancé via la CDC pour drainer l'épargne de nos concitoyens au service de la réindustrialisation a aussi sa pertinence. L'épargne record des Français doit être utilisée au service de l'économie.

En outre, renouer avec la compétitivité, c'est aussi et surtout mettre en place une nouvelle gouvernance dans les entreprises où les salariés auront leur place.

Les jeunes doivent pouvoir demain choisir un métier dans l'industrie par goût et non plus par défaut, acquérir des qualifications *via* l'alternance mais aussi en se formant tout au long de leur parcours professionnel.

Enfin, pour la CFTC, il est indispensable que les salariés considérés à part entière comme des acteurs de l'entreprise soient associés aux décisions stratégiques et participent aux fruits de la croissance, en percevant une juste rémunération de leur travail.

Un SMIC permet-il de vivre dignement ?

Quant au financement du système de protection sociale auquel la CFTC est attachée, il vacille aujourd'hui, tant en raison du poids du chômage que du système d'exonérations fiscales dont ont bénéficié de nombreuses entreprises, sans évaluation et donc sans contrepartie. Ce sujet mérite à lui seul une étude approfondie.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.

CGT

Parce que la CGT tire les enseignements de la crise de la financiarisation, de la course au profit, de l'abandon des socles de production et de la maîtrise des process industriels, notre organisation est favorable à une autre conception de la compétitivité.

Réduire son approche à une baisse des coûts et singulièrement du prix de la force du travail est inefficace et mortifère à terme pour les entreprises et les communautés de travail qu'elles constituent.

Plus généralement, la CGT pense impératif de cesser la fuite en avant dans les politiques d'austérité qui mettent à genoux les États et annihilent tout espoir de + croissance future.

La qualité des auditions, conjuguée à l'ouverture sur une approche globale de la compétitivité ont libéré la recherche constructive de préconisations.

La CGT approuve dans leur globalité les axes principaux des propositions. Nous n'en retenons ici que trois.

D'abord, celui d'un État stratège et développeur, avec une vision et des investissements à long terme, la mise en place d'une politique industrielle par la puissance publique.

Mais l'enjeu de la compétitivité française est aussi européen. Ainsi, la CGT partage la critique vis-à-vis de la politique européenne du dogme de la concurrence, qui interdit les soutiens publics nationaux aux prototypes industriels. Une réorientation de la politique européenne en faveur de l'industrie, de la recherche, de l'innovation et de l'emploi s'impose.

Ensuite, la place du social, comme levier de la compétitivité : considérer le social comme un coût pour l'entreprise conduit à faire l'impasse sur son apport en termes de ressources, de la préservation de la santé des travailleurs, aux qualifications déployées. C'est aussi faire l'impasse sur la cohésion sociale.

La comparaison avec l'Allemagne montre qu'un haut niveau de salaire ne freine pas la compétitivité. L'industrie manufacturière y est plus compétitive qu'en France avec des salaires plus élevés. Par ailleurs, la productivité horaire reste élevée en France.

Concernant les prélèvements sociaux, on ne peut appréhender leur niveau sans le lier à la nécessité d'un haut niveau de protection sociale comme le réaffirme l'avis.

La TVA sociale a fait l'objet de débats et nous partageons les critiques de l'avis, concernant l'impact négatif sur la consommation des ménages, les ressorts de la croissance et le développement des inégalités sociales.

Pour autant, on peut diminuer les coûts des entreprises.

Les entreprises françaises non financières versent 156 milliards d'euros en cotisations sociales contre 308,8 milliards d'intérêts et de dividendes.

La France est au premier rang européen pour le montant des dividendes. Il semble donc judicieux de s'intéresser au coût du capital.

Ainsi, la CGT soutient les pistes qui facilitent le financement et la diminution de son coût pour les entreprises notamment des PME et des TPE. La CGT est pour la poursuite de la réflexion sur les moyens de responsabiliser les actionnaires. Elle préconise aussi une politique monétaire sélective pour inciter les banques à financer en priorité les entreprises qui investissent et créent de l'emploi.

Sensibles aux inégalités fiscales percutant les entreprises qui maintiennent l'emploi, nous sommes favorables à une modulation des cotisations sociales en fonction du rapport masse salariale/valeur ajoutée, comme le pointe l'avis.

Il conviendrait de supprimer certains dispositifs dérogatoires, de conditionner une modulation de l'impôt sur les sociétés aux efforts d'investissement à long terme, de recherche, d'innovation et d'emploi.

Enfin, comme l'indique l'avis, le partage de la valeur ajoutée souffre de deux insuffisances notables : l'avis semble confondre la valeur ajoutée et les bénéfices, or ces derniers ne représentent qu'une fraction de la valeur ajoutée ; ensuite cantonner une autre répartition des richesses à une généralisation de la participation et de l'intéressement des salariés n'est pas acceptable. C'est faire l'impasse sur la place du travail par rapport au capital !

Les chiffres démontrent que le partage de la valeur ajoutée a bougé au détriment du travail. La CGT pense qu'un rééquilibrage en faveur du travail permettrait de renforcer la mobilisation des compétences, leur pérennité dans les entreprises, de revaloriser les activités économiques de production et de service plutôt que les activités financières.

Reconnaître à leur juste prix et non pas au prix le plus juste les qualifications, participe aussi à s'inscrire dans une compétitivité durable.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.

CGT-FO

L'avis qui est aujourd'hui présenté au Conseil sur une saisine gouvernementale portant sur un sujet essentiel - les écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne - a été le fruit de débats multiples et passionnés. Le groupe FO tient à féliciter la rapporteure qui a su écouter et intégrer dans son texte les différentes suggestions formulées.

S'agissant du contenu du texte, le groupe FO veut d'abord souligner qu'il fait sienne la définition de la compétitivité selon laquelle « *c'est la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* ». Cette définition va à l'encontre de la mesure de la compétitivité à partir du coût du travail.

L'avis rappelle d'ailleurs que, contrairement à ce qui a été véhiculé par certains, les coûts salariaux dans l'industrie manufacturière restent encore à ce jour plus élevés en Allemagne qu'en France dans le même temps où la productivité des salariés français reste plus forte. Les écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne ne sont donc pas liés au coût du travail. L'avis pointe à l'inverse et à juste titre le niveau de dividendes parmi les plus élevés de l'Union européenne avec un autofinancement disponible pour les investissements qui en est réduit d'autant.

L'avis souligne enfin très justement que le choix d'une protection sociale élevée en France, issu d'une longue histoire, a montré encore récemment sa pertinence notamment en période de crise. S'agissant des pistes d'évolution possibles pour son financement mentionnées par l'avis, le groupe FO rappelle son hostilité à la TVA sociale et renvoie pour le reste à ses observations sur le récent rapport sur la protection sociale voté par notre Conseil.

Le groupe FO partage aussi l'importance des éléments hors coûts qui constituent le vrai facteur explicatif des écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne : les relations entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants ou entre les banques et l'industrie - notamment les PME - sont plus équilibrées en Allemagne ; les efforts du privé en matière de recherche-développement y sont aussi beaucoup plus conséquents ; le positionnement enfin des produits allemands sur le haut de gamme est également un facteur de compétitivité.

Face à ce constat, le groupe FO tient à souligner l'intérêt des préconisations de l'avis en faveur du développement industriel de notre pays.

Le groupe FO veut aussi manifester sa satisfaction de voir que l'avis prenne en compte l'importance des services publics et ceci contrairement à la tendance allant au désengagement de l'État. La présence de services publics aujourd'hui mis à mal par la RGPP constitue, en effet, un facteur de compétitivité. La qualité des services publics, leurs équipements et leur opérabilité territoriale, administrative, technique ou de contrôle constituent des atouts d'attractivité et de création d'emplois pour toute l'économie française.

Le groupe FO tient néanmoins aussi à exprimer des réserves sur certains points. C'est ainsi que, dans le débat sur le partage de la valeur ajoutée, le groupe FO considère que la priorité doit aller au salaire et non au versement de primes ou à l'élargissement de la participation et de l'intéressement. Le groupe FO souligne aussi que le respect universel des normes sociales et environnementales ne doit pas être opposé à la compétitivité, respect universel qui ne peut se satisfaire de démarches volontaires du type RSE.

Au total, l'avis dresse un panorama utile des forces et faiblesses de notre pays et formule des préconisations intéressantes. Il remet en cause certaines idées reçues et souligne bien la fragilisation du modèle social allemand avec l'explosion des « *mini jobs* ». Le groupe FO réaffirme enfin que ce n'est pas en comprimant la demande et en s'orientant vers des politiques d'austérité que l'on améliorera la compétitivité de notre pays.

Malgré les réserves évoquées, le groupe FO, compte tenu de la prise en compte d'éléments importants, a voté l'avis.

Coopération

La compétitivité n'est pas une fin mais un moyen. Le déficit que nous observons de compétitivité de la France n'est donc pas une maladie mais son symptôme.

Le symptôme d'une maladie plus grave et plus profonde : l'essoufflement, voire l'échec d'un modèle de développement où à tous les niveaux - dans l'entreprise, dans la famille, sur un territoire, dans notre pays, en Europe et dans les échanges internationaux - on croit encore qu'on peut laisser toujours plus prospérer les plus forts, partager la valeur créée avec ceux qu'on a affaiblis, moyennant la mise en place de règles de redistribution équitable.

Nous observons tous aujourd'hui à quel point ce modèle a échoué. Comment pourrions-nous d'ailleurs reprocher à ceux qui ont été les plus faibles hier de vouloir être les plus forts aujourd'hui. Comment s'étonner donc de la baisse de compétitivité de la France face à l'Allemagne ou, plus généralement, de l'économie européenne face aux économies émergentes.

L'avis définit à juste titre la compétitivité comme la capacité d'un pays à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants, à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale.

Le groupe de la coopération a de tout temps été favorable à un modèle économique qui soit non seulement pour l'humain mais aussi par l'humain.

Le groupe de la coopération souhaite souligner plus particulièrement les propositions de l'avis qui préfigurent ce nouveau modèle de développement :

- tout d'abord, la gouvernance des entreprises : la compétitivité de la France passera par sa capacité à promouvoir, à développer et à partager l'intelligence et le travail. L'appropriation, voire la participation, des salariés à l'élaboration de la stratégie des entreprises améliorent la capacité d'innovation, la compréhension du marché, l'organisation, la rentabilité, et même l'image de l'entreprise. Or, les modes de participation des salariés à la bonne marche de l'entreprise (participation aux résultats ; information et consultation des salariés ; participation à la prise de décision stratégique) sont insuffisamment utilisés dans les entreprises françaises ;
- deuxième conviction du groupe de la coopération, il faut de façon urgente et parce qu'on veut maintenir un niveau élevé et universel de protection sociale trouver une autre assiette de financement que le travail qui pèse à la fois sur le pouvoir d'achat des salariés, sur la compétitivité des entreprises et sur le taux d'emploi, donc sur le financement même de la protection sociale et de la cohésion sociale. Il faut le faire avec pragmatisme, en posant des objectifs clairs, en concertation avec les entreprises et les salariés, en acceptant que des solutions différentes devront être mises en place pour des réalités économiques différentes, et en évaluant régulièrement les effets obtenus.

D'une façon générale, le groupe de la coopération soutient l'ensemble des propositions mises en avant dans cet avis. Il est, en effet, temps d'agir vite pour valoriser au mieux les atouts dont dispose la France pour dynamiser son économie, préserver et créer des activités et des emplois sur son territoire, conquérir des parts de marché, en développant une stratégie économique et sociale offensive au bénéfice de tous.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

L'avis sur la compétitivité était largement attendu par les entreprises puisque ce sont elles qui sont, avec les salariés, concernées en premier lieu par cet enjeu. Dans un monde où tout s'accélère, nous soulignons la nécessité et l'urgence d'avoir une vision sur le long terme. La question dépasse nos intérêts particuliers puisqu'elle est finalement de savoir comment continuer de créer des richesses et de remettre la France sur les rails de la compétitivité, dans un contexte de mondialisation où les déséquilibres sociaux, fiscaux, démographiques, technologiques et bien d'autres impactent fortement notre économie. Cette question est vitale dans un monde qui n'est pas seulement en crise (*krisis* en grec : déséquilibre) mais probablement en pleine mutation. Dans ce contexte, comment permettre à nos entreprises nationales de se développer et de croître sur notre marché, comme à l'international et comment attirer et conserver des capitaux et les compétences sur notre territoire ?

Il est impératif que nous puissions réagir voire nous réinventer.

En premier lieu, cet avis introduit une définition de la compétitivité européenne qui diffère de celle utilisée habituellement en France et qui nous a semblé refléter au mieux les enjeux d'un nouveau modèle de développement. Elle met, en effet, en avant une performance globale qui intègre à la fois les aspects économiques bien sûr, mais aussi les enjeux sociaux et sociétaux. Autrement dit, la production ne tire sa valeur ajoutée que du bien-être qu'elle apporte à la société.

Pour ce faire, la France doit pouvoir compter sur toutes ses entreprises grandes ou petites, sans les opposer mais au contraire en créant toutes sortes de passerelles. Elle peut s'appuyer sur un tissu de PME-PMI et d'ETI à condition de renforcer leur solidité et de les inciter à grandir comme c'est le cas en Allemagne. À cet effet, il est indispensable qu'elles puissent renforcer leurs capitaux propres et comme cela est proposé dans le texte, la politique fiscale peut avoir un rôle à jouer en la matière. C'est ainsi qu'elles pourront résister aux tempêtes et maintenir les emplois sur le long terme. Cependant, il convient de rester vigilant afin qu'un renforcement des contraintes pesant sur leurs charges et sur la rémunération du capital ne bride pas leur croissance.

Comme cela est le cas en Allemagne où l'actionariat familial domine dans les PME, nous souhaitons encourager cet actionariat qui s'inscrit sur le long terme.

Par ailleurs, les PME doivent pouvoir avoir accès à des financements et pour ce faire, le secteur bancaire doit être davantage tourné vers le développement économique et en particulier celui des PME.

Nous souhaitons également, comme le note la rapporteure, que l'État ait une réelle vision stratégique à long terme et réoriente son appareil productif et investisse massivement dans les secteurs industriels et de services d'avenir et ainsi devienne une véritable locomotive pour notre économie.

Le groupe des entreprises déplore cependant que l'entreprise soit trop souvent perçue comme redistributrice et non comme créatrice de valeur ; il convient ici de bien comprendre ce qu'est une entreprise et de ne pas confondre ses charges qui finalement sont supportées par le consommateur et la valeur ajoutée créée dont le partage peut se discuter. C'est pourquoi, nous déplorons que le problème du coût du travail en France n'ait pas été clairement traité. Nous ne pourrions plus longtemps supporter une politique de pansements et il est temps de penser le changement, il en va de la pérennité de notre économie mais aussi de la sauvegarde de notre système de protection sociale dont nous ne pouvons plus faire uniquement peser le financement sur le travail.

C'est pourquoi, nous déplorons qu'une contribution sociale sur la consommation n'ait pas été retenue afin de rééquilibrer les enjeux économiques dans le cadre de la mondialisation.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature

Le groupe environnement et nature remercie sincèrement Isabelle de Kerviler pour son écoute, son ouverture et la qualité des échanges. Nous tenons également à saluer le travail commun effectué et la volonté de chacun des membres de coopérer pour obtenir un résultat efficient.

Le groupe environnement et nature a particulièrement relevé les avancées suivantes.

1. Toutes les discussions et les propositions ont été examinées sous l'angle de la définition de la compétitivité comme « *la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale, dans un environnement de qualité* ».

2. Dans la période de crise économique, sociale et écologique actuelle, qui rend notamment les financements publics plus incertains, il a été rappelé la responsabilité de l'État stratège pour maintenir une vision de long terme et donc les investissements permettant de soutenir la compétitivité, d'accroître l'emploi et de faciliter la mutation écologique de notre économie.

3. L'avis reconnaît que le modèle économique actuel et la financiarisation extrême ne peuvent plus répondre aux enjeux de la compétitivité tels que définis plus hauts, que cela génère plus de compétition que de coopération et qu'il est donc nécessaire, malgré la période de crise, de remettre à plat ce modèle pour anticiper un nouveau modèle de développement

4. L'avis se fait l'écho de propositions de nouveaux *business modèl*. Parmi eux, l'économie de fonctionnalité privilégiant l'usage à l'achat de biens matériels pour permettre de réduire la consommation de matières premières, sans réduire le confort - ou encore la valorisation de l'économie sociale et solidaire. Ce sont des alternatives existantes, actuellement insuffisamment développées.

5. Enfin, dans le cadre d'une réforme fiscale globale, nous soutenons la 4^e piste signifiée dans l'avis, à savoir la diminution d'une partie des prélèvements obligatoires assis sur le travail et l'augmentation des prélèvements obligatoires sur la consommation de ressources naturelles, la pollution et les échanges financiers ainsi que des mécanismes d'ajustement aux frontières permettant, à la fois, de maintenir le niveau de protection sociale et de traiter les enjeux environnementaux.

Nous souhaitons vivement que, dans de futurs travaux, nous puissions aller encore plus loin dans la définition d'un nouveau modèle économique :

- qui renforce le lien avec le territoire, en fonction de la disponibilité et la pérennité des ressources naturelles, qui s'appuie fortement sur la production de proximité, tout en imaginant de nouvelles façons de consommer et de produire ;
- qui reconnaisse et prenne en compte la valeur réelle des services, non monnayables, fournis par la nature ;
- qui s'appuie sur de nouveaux indicateurs de richesse prenant en compte le bien-être des populations et les stocks de ressources naturelles - contrairement au PIB qui ne mesure que les flux financiers de production.

Cette ambition affichée, le groupe environnement et nature, sensible aux avancées manifestes obtenues, a majoritairement voté l'avis.

Mutualité

Le groupe de la mutualité remercie la rapporteure d'avoir, d'emblée, replacé la compétitivité dans une approche globale qui n'a de sens que si ses résultats permettent « *d'assurer durablement le bien-être de la population dans un environnement de qualité* ».

Tous les mots ont ici leur importance, et, pour le groupe de la mutualité, la recherche du bien-être de la population est bien l'objectif premier d'une société qui replace l'homme au cœur de l'économie.

Parmi les facteurs constitutifs de notre compétitivité, notre système de protection sociale joue un rôle important qui n'a pas été démenti et qui a permis d'amortir les effets de la crise économique et sociale que nous traversons.

Concernant son financement, le groupe de la mutualité rappelle qu'il a toujours prôné une réforme fiscale globale dont l'objectif serait de renforcer le caractère solidaire de notre système de protection sociale. Pour cela, il estime que toute forme de TVA sociale doit être rejetée et rappelle que la TVA est, en outre, l'impôt le plus aveugle et le plus injuste socialement et que son utilisation irait à l'encontre d'une plus grande solidarité dans le financement de la protection sociale.

Le groupe de la mutualité se félicite que l'avis reconnaisse que l'économie sociale et solidaire contribue à faire de la cohésion sociale un facteur de compétitivité.

Il souligne que le Parlement européen a récemment reconnu la capacité de l'économie sociale à produire de la stabilité dans un contexte de crise, en soulignant d'une part le lien des activités économiques que ses entreprises établissent avec les besoins locaux et, d'autre part, son rôle dans le secteur des services d'intérêt général, producteurs à ce titre d'utilité sociale et d'effets externes bénéfiques. La capacité d'innovation des acteurs de l'économie sociale et solidaire est également démontrée notamment dans le domaine de prestations de bien-être social comme les services aux personnes dépendantes. Pour poursuivre leurs actions, le groupe de la mutualité demande que soit stabilisé leur environnement législatif et fiscal tant au niveau national qu'europpéen.

Le groupe de la mutualité soutient l'avis dans sa volonté exprimée d'anticiper sur un nouveau modèle de croissance qui s'engagerait vers une mutation écologique de notre économie. Donner une priorité au long terme, donner à l'État les moyens de jouer son rôle en fixant des orientations, en soutenant l'innovation à travers des actions volontaristes et en investissant dans l'éducation et dans la formation apparaissent comme essentiel pour relancer la compétitivité future de notre économie.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse salue cet avis qui, sur un sujet compliqué, évite l'écueil d'une approche stigmatisante pour notre pays et adopte une approche large des enjeux de la compétitivité, la considérant davantage comme un moyen que comme une fin.

L'effort d'investissement dans la formation et la qualification demeure selon nous la clé de la compétitivité d'un État et son développement doit être la première étape de toute politique de compétitivité. Or, en France, contrairement aux idées couramment véhiculées, le nombre de jeunes qualifiés stagne, voire se dégrade.

Dans le contexte d'accélération technologique qui est le nôtre, la France, si elle n'augmente pas le nombre de diplômés capables de s'intégrer sur un marché de l'emploi de plus en plus marqué par l'économie de la connaissance, ne restera pas longtemps attractive, d'autant plus que cette baisse tendancielle du nombre de jeunes diplômés ne s'observe pas chez nos voisins européens.

Il est impératif que la France atteigne l'objectif, fixé par la stratégie de Lisbonne, de 50 % d'une génération diplômés de l'enseignement supérieur. Cela nécessite de réinterroger l'ensemble de notre modèle universitaire. La massification des effectifs étudiants, opérée depuis 30 ans déjà, n'a pas été accompagnée de la réflexion nécessaire relative à l'évolution des méthodes d'apprentissage, du contenu des formations ou encore des effectifs enseignants. Le résultat est, qu'aujourd'hui, un étudiant sur deux échoue en première année de licence et que 17 % des étudiants sortent de l'université sans diplôme.

Augmenter le niveau de formation de toute une génération implique également de redonner à l'université son rôle d'ascenseur social et de rétablir l'égalité des chances dans l'accès au diplôme. Pour cela, il est nécessaire de mettre fin à la dualité nuisible de notre système d'enseignement supérieur en opérant un rapprochement entre l'université et les grandes écoles.

Il nous semble que l'avis aurait pu davantage poser la question du financement de l'éducation et de la formation. Les comparaisons menées par l'OCDE montrent, qu'en France la part de l'éducation dans les budgets publics a diminué. Il apparaît par ailleurs que la France dépense moins pour l'enseignement supérieur que la moyenne des pays de l'OCDE. Un rattrapage nous semble urgent pour améliorer la performance des formations supérieures françaises.

Enfin, notre groupe regrette que l'avis n'adopte pas une approche plus réaliste de l'apprentissage dont il encourage le développement, en proposant notamment l'ouverture de tous les métiers et de tous les niveaux de formation à ces méthodes. Si l'apprentissage et l'alternance peuvent permettre d'améliorer les formations professionnelles de certains jeunes, il convient de nuancer l'enthousiasme récent à leur égard en rappelant, notamment, que 17 % des personnes en formation abandonnent leur contrat sans aller au bout et que dans certains secteurs, tels que l'hôtellerie-restauration, le taux de rupture de contrat est de l'ordre de 30 %, notamment en raison des conditions d'exécution des contrats.

En dépit de ces nuances et au regard de la qualité de cet avis, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté favorablement.

Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer juge que l'avis appelait sans nul doute à être voté à l'unanimité. Les axes retenus semblent pertinents, le groupe de l'Outre-mer en a pris connaissance avec satisfaction tout en souhaitant y apporter une amélioration. Pourtant il n'a pas pu voter ce texte.

En effet, l'accueil réservé sur la forme en section des activités économiques à l'amendement déposé n'a pas permis au groupe d'y apporter un avis favorable.

Par la proposition d'amendement, le groupe souhaitait attirer l'attention du CESE sur l'expérimentation menée Outre-mer et sur la possibilité de s'en inspirer. Cette expérimentation a en effet permis, par la mise en œuvre d'une TVA sociale dans certains secteurs d'activité, de créer des emplois nombreux dans certains territoires ultramarins grâce à un abaissement des charges sociales dans les secteurs concernés.

Le groupe aurait apprécié que le débat sur le fond puisse au moins avoir lieu en section avant qu'une décision ne soit arrêtée. Cela n'a malheureusement pas pu être le cas.

Cela amène le groupe à s'interroger sur la considération qui est accordée au groupe de l'Outre-mer au sein de cette assemblée.

De manière plus générale, cet épisode, que le groupe ne peut que déplorer, interpelle sur l'organisation des travaux de l'assemblée et des sections qui ne peut que pénaliser et exclure le groupe de l'Outre-mer et les groupes comprenant peu de représentants qui ne peuvent être présents dans toutes les formations de travail.

C'est pourquoi, dans ces conditions, le groupe s'est abstenu.

Personnalités qualifiées

M. Obadia : « Je veux tout d'abord remercier Isabelle de Kerviler pour avoir su conjuguer sa vision du sujet et ses convictions avec les rapports du débat de la section, et remercier le président Schilansky d'avoir favorisé cette démarche.

Car le texte qui nous est soumis aujourd'hui ne relève pas du consensus mou. Le travail de la section a permis de pousser les débats, de faire apparaître les points d'accords et de désaccords ; d'indiquer que, délibérément, nous ne tranchions pas sur des sujets, tels que le financement de la protection sociale faisant l'objet d'oppositions bien connues. Dans ce cas, nous avons présenté les différentes orientations en présence.

Il va de soi que mon enthousiasme peut être différencié selon les paragraphes. Mais il en est peu qui me posent problème et je ne suis allergique à aucun d'entre eux.

Ce que je retiens principalement c'est que ce processus de débat et d'élaboration collective nous conduit à un projet d'avis qui sort des sentiers battus dans sa façon d'appréhender la question de la compétitivité. C'est à mettre au crédit de notre assemblée et de l'apport original qui peut être le sien. Je veux illustrer ce propos en m'appuyant sur un certain nombre d'éléments présents dans notre texte.

Celui-ci refuse la conception étroite - la plus fréquemment usitée pourtant ramenant la notion de compétitivité à la seule problématique de la réduction des coûts et singulièrement de la réduction des coûts du travail. J'insiste sur cette question. Quelle que soit l'approche adoptée et les précautions prises pour la présenter, cette conception conduit au bout du compte aux mêmes conséquences : la résignation devant le *dumping* fiscal, social et environnemental, voire son acceptation ; c'est-à-dire la spirale de la régression pour tous ! Nous le vivons en ce moment et c'est ce qui est massivement rejeté par les salariés et toute la population.

À l'inverse, le projet d'avis adopte une vision large, fondée sur une définition de l'Union européenne porteuse d'une toute autre ambition : celle « *d'améliorer durablement le niveau de vie et de procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* ».

Eh bien, nous avons tout simplement pris cette définition au sérieux en lui donnant un contenu ; ce qui oblige à une réflexion multifactorielle.

Ainsi, le projet d'avis insiste sur la question de l'industrie - au sens contemporain et extensif du terme - et la considère comme une question fondamentale. Il souligne les dégâts

provoqués par l'idéologie de la « société post-industrielle ». À mon sens, couplés avec la financiarisation de l'économie et de la société, les abandons consentis en la matière ont fragilisé notre pays et ont constitué une catastrophe sociale.

Notre avis appelle de ses vœux une rupture des instances de l'Union européenne avec les dogmes interdisant la mise en place d'une politique industrielle conséquente et entravant même l'élaboration de stratégies coordonnées de coopérations.

Il pointe le court-termisme des marchés financiers et de nombre de fonds d'investissements. Il privilégie le réinvestissement des résultats dans l'activité des entreprises et dans la recherche face à des stratégies de distribution outrancières de dividendes.

Il soutient les perspectives de régulations financières et note les conséquences néfastes pour des pays comme le nôtre de la stratégie de l'euro fort déconnectée de ses conséquences économiques, sociales et environnementales.

Il mentionne des pistes novatrices en matière de fiscalité et de financement de la protection sociale telles la modulation de l'impôt sur les sociétés et des cotisations sociales en fonction de la contribution des entreprises au développement de l'activité, de l'emploi et de la mutation écologique.

Il ouvre des pistes de même nature en ce qui concerne le crédit grâce à la mise en synergie des outils financiers publics.

Il resitue enfin la réflexion dans un cadre plus vaste : celui de l'édification d'un nouveau mode de développement que quelques-uns d'entre nous qualifions de développement humain durable ; c'est-à-dire respectueux de l'environnement et tourné vers la satisfaction des besoins de l'immense majorité de la population et non de la boulimie de profit de marchés financiers devenus parasites à force d'être dérégulés.

Bref, par ces différentes notations, ce projet d'avis porte la réflexion beaucoup plus loin que la littérature habituelle en la matière.

Mon vote sera donc positif ».

Mme Héazard : « Notre section s'est engagée sur un chemin semé d'embûches. Pour dépasser nos antagonismes initiaux, nous avons, grâce à notre rapporteur et sous la houlette du président de la section, fait le choix de l'écoute et de la franchise. Finalement, c'est d'un texte équilibré, engagé et donc utile que je souhaite dire quelques mots.

Tout d'abord, nos échanges nous ont permis d'aborder les « évidences » avec prudence. Nous nous sommes montrés mesurés dans notre comparaison avec l'Allemagne dont le dynamisme économique masque mal l'émergence de précarités nouvelles ; mesurés dans notre réflexion sur les coûts du travail qu'il faut rapporter à la qualité de la protection sociale et qui n'est à l'évidence pas le seul paramètre à prendre en compte pour expliquer notre situation en matière de balance du commerce extérieur et de déficit ; mesurés également dans nos expressions sur le versement des dividendes et le comportement des grandes entreprises. La confrontation des idées a eu lieu, avec une prise de conscience du danger d'aller vers un « consensus mou » qui éluderait les sujets ou vers des solutions expéditives. Nous avons, je crois, ressenti à quel point les solutions pertinentes passaient par une analyse lucide et partagée de la situation, en évitant de faire peser les responsabilités sur les uns ou sur les autres.

Très tôt dans notre réflexion, nous avons, en outre, insisté sur le lien essentiel entre l'attractivité du territoire et la compétitivité de nos entreprises. Or, l'attractivité du territoire ne se mesure pas uniquement à l'aune de la pression fiscale. Elle renvoie plus largement à la qualité des infrastructures, au niveau élevé de protection sociale, à l'implication responsable des entreprises. Dans ces domaines, notre pays a de nombreux atouts à faire valoir. Ses

réseaux de distribution d'énergie, notamment, qui ont structuré notre économie, sont des vecteurs d'innovation et des acteurs à part entière de l'aménagement des territoires.

Ce lien entre le territoire et les entreprises révèle un principe qui sous-tend, de fait, tout ce texte : la compétitivité de notre économie dépendra de notre capacité à travailler ensemble. Cela implique de rapprocher les banques et les PME, les donneurs d'ordre et les sous-traitants, les salariés et les dirigeants. Nous devons inventer de toutes autres manières de travailler et créer les conditions de la flexibilité, de l'adaptabilité dans les entreprises, dans la société, dans nos méthodes. L'axe de progrès est beaucoup plus là que dans une approche uniquement centrée sur le coût du travail, comme le disait la semaine dernière Clara Gaymard, présidente de General Electric France.

Ce véritable changement de paradigme dépend de l'action d'une figure essentielle : l'État stratège. En effet, être compétitif, c'est avant tout orienter clairement nos efforts de recherche et de formation vers les secteurs d'avenir. C'est ensuite soutenir une industrie pérenne et durablement insérée dans le territoire. Car, c'est une chose d'investir dans la recherche et de se positionner sur les produits du futur. Mais pour être légitimes sur ces produits, il faut aussi être capable, précisément, de les produire !

Assurément, cet avis ne couvre pas la totalité des sujets connexes à la notion de compétitivité. Mais il a l'immense mérite de dessiner clairement les contours et les conditions d'une compétitivité véritablement durable. C'est la raison pour laquelle je voterai en faveur de son adoption ».

Professions libérales

La compétitivité repose avant tout sur le capital humain, sur la recherche et l'innovation, enfin sur l'environnement des entreprises. Ces trois facteurs doivent converger pour inscrire notre économie dans un objectif de croissance durable. L'avis a adopté une autre hiérarchie des propositions, le groupe des professions libérales a regretté ce choix.

Nous avons regretté également que l'avis sorte de sa définition stricte, pour appréhender d'autres facteurs qui en sont à l'origine. Pour nous, la compétitivité est d'abord la capacité d'un pays à supporter la concurrence avec d'autres pays. Notre économie doit faire face à un contexte difficile et relever des défis majeurs, qui sont, selon nous, de trois ordres.

Le premier défi est la crainte de voir se poursuivre la financiarisation de l'économie. La rentabilité financière de l'investisseur a pris le pas sur la rentabilité économique de l'entreprise, ce n'est pas acceptable. Le deuxième défi est la nécessaire maîtrise de la transition vers une économie moins consommatrice en énergie et moins source d'inégalités, notamment de revenus. Le troisième défi concerne les profondes évolutions que nous connaissons dans le domaine de la recherche.

Ce que nous retenons de l'avis pour relever ces grands défis, c'est le besoin urgent d'actionner essentiellement trois leviers :

- Le levier fiscal : la zone euro, notre premier marché n'est malheureusement pas une zone solidaire, c'est l'ensemble au sein duquel sévit la concurrence fiscale et sociale la plus préjudiciable. Il faudra pour retrouver notre compétitivité, faire une réforme fiscale et s'y tenir. Mais il faut arrêter de se focaliser sur le seul prétendu remède : les hausses d'impôts. Nous savons combien leur poids handicape notre compétitivité, diminue la croissance, pénalise l'emploi et amplifie l'évasion fiscale et l'économie souterraine. Nous savons également par expérience combien l'instabilité fiscale nuit à la stratégie de développement des entreprises.

Compte tenu du coût de la protection sociale, si l'on veut retrouver de la compétitivité, il faut revenir à des outils du type CSG ou TVA sociale. Même si l'avis n'a pas tranché, nous y sommes favorables. Le niveau des salaires n'est pas en cause, c'est sur les charges sociales pesant sur le travail qu'il faut agir ! Il faut repenser l'assiette du financement de la protection sociale, pour diminuer le coût du travail, même s'il n'explique pas, à lui seul, le décrochage français vis-à-vis de nos partenaires européens. Le transfert proposé dans l'avis, d'une partie de la pression fiscale du travail sur la consommation de ressources naturelles et la pollution, et sur les échanges financiers, mérite d'être étudié ;

- Le levier industriel : l'avis a raison de souligner la responsabilité de l'État stratège qui doit maintenir une vision de long terme en matière d'investissement et de politique industrielle. La structure même de notre tissu industriel nous distingue de notre voisin d'outre-Rhin : plus de 95 % des entreprises allemandes sont des PME familiales qui n'hésitent pas à jouer « collectif » dès lors qu'il s'agit de prospecter les marchés à l'export, dans un esprit de « patriotisme économique ». L'avis propose à juste titre d'aborder la sous-traitance sous l'angle de la « co-traitance », l'idée étant de créer un lien de partenariat entre les entreprises françaises, quelle que soit leur taille. Des actions doivent être engagées pour aider nos TPE et PME, lesquelles contribuent à la compétitivité générale et pour les accompagner dans leur croissance ;
- Le levier de l'innovation : la France a une spécialisation industrielle, mais notre industrie devrait innover davantage pour faire face à la concurrence et améliorer encore, grâce à notre savoir-faire, la qualité de nos produits. Être compétitif, c'est avoir toujours une technologie d'avance. Cela nécessite d'avoir une vraie vision stratégique et miser sur nos points forts. La compétitivité passe par une réorientation de notre appareil productif, c'est à dire une montée en gamme de nos produits et services ainsi que par des investissements dans les secteurs porteurs d'avenir.

Mais les entreprises n'ont plus nécessairement en interne tous les moyens nécessaires pour innover, moyens financiers mais aussi humains et compétences. Face à la désaffection de nos jeunes pour les matières scientifiques, techniques et intellectuelles, pourtant moteurs de l'innovation, il faut revaloriser leur image. L'avis a raison de rappeler le rôle essentiel de l'apprentissage et de la formation continue, facteur de la réussite allemande par exemple, et qui constituent un investissement pour l'avenir.

En phase avec l'essentiel des propositions qui doivent permettre à notre pays d'entrer dans un cercle vertueux compétitivité-croissance, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

UNAF

À travers ces quelques mots *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, la section est parvenue à une bonne synthèse des échanges riches et enrichissants tout au long de ses travaux. L'avis aborde la question de la compétitivité sous un angle ouvert prenant en compte la globalité du sujet dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale. Le groupe de l'UNAF tient donc à saluer l'avancée ainsi réalisée car, dorénavant, on ne pourra plus penser l'économie sans tenir compte des impacts environnementaux ; mais on ne pourra pas non plus penser l'environnement sans tenir compte de l'activité sociale ou penser le social sans tenir compte des pratiques

économiques. C'est un changement culturel en profondeur de la manière d'entreprendre qui est amorcé et pour lequel une prise de conscience collective s'opère.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les recommandations faites et souhaite mettre l'accent sur deux d'entre elles.

Le groupe souligne l'intérêt du développement consacré à l'économie sociale et solidaire. En effet, il est essentiel de rappeler l'exemplarité du modèle de l'économie sociale et solidaire. Cette exemplarité se mesure à l'aune de sa gouvernance originale associant étroitement les salariés avec un impact positif sur la croissance économique et sociale de l'entreprise. L'économie sociale et solidaire garantit une continuité des services d'intérêt général utiles au développement et à la cohésion sociale dans tous les territoires, même ceux dans lesquels la rentabilité n'est pas assurée.

Second point d'attention du groupe de l'UNAF, la question de l'évolution de l'environnement social ou plus directement la nécessaire évolution du financement de la protection sociale. Là aussi, des avancées positives sont à noter au cours des travaux en section. Au début des travaux, le financement de notre politique familiale était sacrifié sur l'autel de la compétitivité en transférant sans condition la cotisation patronale « famille » sur de la TVA dite sociale. L'avis avance avec mesure vers une nécessaire réforme du financement de la protection sociale tout en prenant le temps de préciser, en préalable, que les choix d'une protection sociale élevée en France, issue d'une longue histoire, ont montré encore récemment leur pertinence, notamment en période de crise. Enfin sur les voies de réforme à explorer, l'avis respecte l'équilibre entre les différentes solutions en présence : CSG, TVA, cotisation sur la valeur ajoutée mais encore consommation des ressources naturelles ou taxe sur les échanges financiers. Le groupe de l'UNAF partage l'équilibre ainsi trouvé et note sa préférence pour la CSG, à condition qu'elle soit « familialisée ». Une telle réforme du financement de la protection sociale ne peut se faire que de façon globale et non à coup d'expérimentation. Notre système ne peut être détricoté par petit pan au risque de perdre sa cohérence d'ensemble et au final de rogner sur l'universalité de notre protection sociale.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

L'UNSA se félicite de voir apparaître la dimension européenne dès l'introduction de l'avis, mettant ainsi l'emploi, la cohésion sociale et la dimension environnementale, non seulement au premier plan mais aussi à un niveau efficace pour une politique en faveur de la compétitivité. En revanche, la définition retenue : « *supporter la concurrence* », semble ne se rapporter qu'à la seule capacité à vendre au prix le plus bas. L'aspect « coût », souvent implicite dans l'avis, est certes pertinent mais réducteur par le fait d'éliminer tous les autres aspects « hors coût ». Par son caractère réducteur, elle affaiblit inutilement la qualité des développements ultérieurs.

Pour l'OCDE, par exemple, la compétitivité désigne « *la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale* ».

Ainsi, la compétitivité est l'aptitude pour une entreprise, un secteur ou l'ensemble des entreprises d'une économie à faire face à la concurrence, soit par sa capacité à augmenter ou maintenir ses parts de marché, soit par sa capacité à satisfaire la demande intérieure et/ou mondiale pour un secteur d'activité ou un pays. Cela concerne aussi un ensemble

d'institutions et de politiques publiques. L'expression « attractivité des territoires » résume alors de façon pertinente le but à atteindre.

La définition du « Larousse » retenue dans l'avis de ce point de vue n'est pas pertinente. Laisser à penser que tous les pays peuvent réaliser simultanément et durablement des excédents commerciaux, tout en compressant les coûts intérieurs (en particulier les salaires) est tout simplement impossible. Par définition, aux excédents des uns correspondent les déficits des autres, quasi structurels entre économies semblables. Les pouvoirs d'achat diminuant, le commerce « solvable » se rétrécit inéluctablement. Il faut donc abandonner cette vision étroite. C'est cette approche large que privilégie l'UNSA qui rejoint par ailleurs l'approche européenne développée dans l'avis. De ce point de vue, s'il subsiste une certaine ambiguïté, elle devient moins perceptible notamment dans les préconisations.

L'UNSA souhaite, en outre, mettre l'accent sur le caractère fortement contestable des indicateurs utilisés dans les comparaisons internationales et les « classements » que le rapport du Conseil d'analyse économique sur la compétitivité a d'ailleurs fortement critiqué. Est-ce la croissance qui permet d'augmenter le poids des dépenses de recherche et développement (R&D) dans le PIB ou, à l'inverse, l'augmentation du PIB qui favorise le financement de la R&D ? De même, comment mesurer l'accumulation de capital humain ?

Les comparaisons sont souvent conduites « dans les données du moment ». Leur validité, réelle ou supposée, ne devrait provoquer aucune précipitation. Dans ce domaine, la comparaison France-Allemagne est révélatrice. Les analyses judicieuses fournies dans l'avis sur l'évolution du modèle allemand et sa fragilisation montrent bien l'importance de « temporiser » les réactions. Dans le domaine fiscal, la comparaison est plus complexe encore. En parlant de « *compétitivité fiscale* », sans doute entend-on la moins coûteuse ; cependant est-elle la plus efficace en terme de qualité et de quantité de services publics rendus ? En ce sens, l'UNSA, convaincue de l'intérêt économique et social des services publics, préfère alerter sur les dangers de la concurrence fiscale ou, lorsqu'il s'agit de la baisse de la TVA, de la concurrence déloyale.

Aujourd'hui, un grand nombre de pays ont adopté des normes sociales, les accords commerciaux devraient rendre conditionnelle à leur respect la conclusion de contrats commerciaux. La Corée du sud, citée en exemple dans l'avis pour ses performances économiques, peut l'être aussi pour ses nombreuses atteintes aux droits sociaux.

Malgré les critiques qui viennent d'être portées, les préconisations demeurent, dans leur ensemble, pertinentes aux yeux de l'UNSA qui défend de longue date la dimension européenne de la politique industrielle. Elle se prononce aussi pour une interprétation plus raisonnée de la concurrence qui permette de stimuler la coopération et les synergies en Europe, sans céder au protectionnisme. Elle soutient aussi les recommandations visant à revaloriser le rôle des « demandes intérieures », nationale et européenne. Ces dimensions larges laissent toute la place aux politiques actives durables axées sur une nouvelle stratégie de développement qui utilise le capital humain comme un atout, non comme une contrainte. C'est pour cet aspect, crucial selon l'UNSA, qu'elle a voté l'avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants	175
Ont voté pour	165
Se sont abstenus	10

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 165

<i>Agriculture</i>	MM. Bailhache, Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bonneau, Dutoit, MM. Giroud, Gremillet, Lefebvre, Lemétayer, Pelhate, Roustan, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros-Schwartz, MM. Crouzet, Lardin, Le Lann, Liébus, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Gratacos, MM. Leclercq, Pascal, Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mme Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Malterre, Nau, Mmes Pichenot, Prévost, M. Vérollet.
<i>CFE-CGC</i>	MM. Delage, Dos Santos, Lamy.
<i>CFTC</i>	Mmes Courtoux, Parle, Simon.
<i>CGT</i>	Mmes Crosemarie, Cru, M. Delmas, Mmes Doneddu, Dumas, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, Kotlicki, MM. Lepaon, Mansouri-Guilani, Michel, Minder, Rozet, Teskouk, Mme Vagner.
<i>CGT-FO</i>	Mme Baltazar, MM. Bellanca, Chorin, Mme Fauvel, M. Hotte, Mme Millan, M. Nedzynski, Mmes Nicoletta, Perrot.
<i>Coopération</i>	Mmes de L'Estoile, Rafael, MM. Verdier, Zehr.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernardin, Mmes Castera, Colloc'h, Ducottet, Duhamel, Duprez, Frisch, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme Prévot-Madère, MM. Ridoret, Roubaud, Mme Roy, M. Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Mmes Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlovet.
<i>Mutualité</i>	M. Beaudet, Mme Vion.

<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Dulin, Mlle Guichet, M. Prévost, Mme Trelu-Kane.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Bailly, Mmes Ballaloud, Brishoual, Brunet, Chabaud, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mme Fontenoy, MM. Fremont, Geveaux, Mmes Gibault, Grard, Graz, Hezard, M. Jouzel, Mme de Kerviler, MM. Kirsch, Le Bris, Mme Levaux, M. Lucas, Mmes de Menthon, Meyer, M. Obadia, Mmes d'Ormesson, Ricard, M. Richard, Mme du Roscoät, MM. Soubie, Terzian, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	M. Capdeville, Mme Gondard-Argenti, M. Gordon-Krief, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis, M. Rougier.

Se sont abstenus : 10

<i>Environnement et nature</i>	Mme Laplante.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Grignon, Kanimoa, Ledee, Omarjee, Osénat, Mme Tjibaou.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Khalfa.

Annexe 1 : Glossaire

✓ **Alternance**

Formation faisant alterner périodes en entreprise et dans un établissement d'enseignement, centre de formation d'apprentis (CFA) ou université par exemple. L'alternance peut-être associée à un contrat de travail spécifique (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation). Cf. articles L 6325-1 et sq. du code du travail.

✓ **Apprentissage**

Processus d'acquisition de connaissance ayant pour objet de donner à des jeunes travailleurs une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. Cf. articles L 6211-1 et sq. du code du travail.

✓ **Balance commerciale**

La balance commerciale est le compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés à partir des statistiques douanières de marchandises auxquelles on ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire.

Remarque : en France, contrairement à d'autres pays, la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services. Source : Insee.

✓ **Balance des paiements**

La balance des paiements est un état statistique qui retrace - sous une forme comptable et au cours d'une période déterminée - l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents.

On distingue le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille). Source : Insee.

✓ **Demande intérieure**

Elle correspond au total de la consommation finale, des dépenses d'investissement et de la formation des stocks dans les secteurs privé et public.

✓ **Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)**

La DIRD correspond aux travaux de recherche et développement exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. La DIRD comprend des dépenses courantes (dont la rémunération des personnels de R&D et les dépenses de fonctionnement) et des dépenses en capital (dont l'achat d'équipements).

Une partie (DIRDA) est effectuée par les administrations, l'autre (DIRDE) par les entreprises.

✓ **Développement technologique ou technique**

Ce développement consiste à transformer un concept de nouveau produit en une réalisation industrielle prête à être commercialisée ou exploitée. Cf. le Manuel de Frascati publié par l'OCDE.

✓ **Facteurs de production**

Éléments matériels ou non (principalement le travail et le capital) utilisés dans le processus de production des biens et des services.

✓ **Globalisation financière**

Elle correspond à la dimension financière de la mondialisation qui s'est traduite, depuis les années 1980, par un processus de libéralisation presque totale des mouvements de capitaux, accéléré par la déréglementation des marchés financiers.

✓ **Incubateur d'entreprises**

Structure d'accueil et accompagnement de projets de création d'entreprises et de recherche de financement.

✓ **Industrie**

Relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. Source : Insee.

Remarque : les industries agroalimentaires participent de l'industrie dans la nomenclature des activités françaises 2008 de l'Insee. « La production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », de même que « la construction » forment chacune un poste spécifique. Cependant, certaines statistiques, notamment celles du ministère en charge de l'industrie, incluent « l'énergie » voire « la construction » dans le secteur industriel.

✓ **Industrie manufacturière**

Les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est à dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. Source : Insee.

✓ **Intéressement**

Dispositif facultatif visant à faire bénéficier les salariés d'un complément de rémunération en fonction de la réalisation d'objectifs liés aux performances et aux résultats de l'entreprise. Sa mise en place passe obligatoirement par un accord collectif. Cf. article L 3312-1 et sq. du code du travail.

✓ **Mondialisation**

Le terme « mondialisation » est aujourd'hui couramment employé pour décrire l'internationalisation croissante des marchés financiers et ceux des biens et des services. Il renvoie à un processus d'intégration économique permettant aux ressources de devenir de plus en plus mobiles à l'échelle internationale en même temps que s'accroît l'interdépendance des économies nationales (Source : OCDE).

Par opposition, la « démondialisation » recouvre les propositions visant la mise en place de nouvelles règles limitant les effets jugés néfastes de la libéralisation des échanges (financiers notamment).

✓ **Participation aux résultats de l'entreprise**

Système permettant aux salariés de percevoir une part des résultats de l'entreprise. La participation est obligatoire dans les entreprises de plus de cinquante salariés. Les modalités de ce mécanisme sont définies par un accord passé entre l'employeur et les représentants du personnel.

Les sommes perçues par le salarié au titre de la participation sont bloquées pendant cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé. Elles sont assorties d'avantages sociaux et fiscaux. Cf. article L 3322-1 et sq. du code du travail.

✓ **Pépinière d'entreprises**

Structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises. La pépinière est un outil de développement économique local. Elle offre un soutien au porteur de projet et aux créateurs d'entreprise jusqu'au développement de l'entreprise et son insertion dans le tissu économique. Cf. AFNOR norme NF X 50-770 « activités des pépinières d'entreprises ».

✓ **Portage à l'export**

Mise à disposition par une grande entreprise de son expérience et de ses ressources à l'international permettant de faciliter les projets à l'export de PME qui disposent d'atouts compétitifs sous forme de produits ou techniques innovants. Le portage peut être horizontal (avec une PME complémentaire) ou vertical (avec un fournisseur, un sous-traitant ou un petit client). Il peut prendre des formes diverses, par exemple le portage logistique (mise à disposition de locaux à l'étranger, hébergement sur un stand lors d'un salon...), le portage de mise en relation (carnet d'adresses), le portage d'assistance juridique.

✓ **Prélèvements obligatoires**

Les prélèvements obligatoires sont les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques (État et autres organismes d'administration centrale, collectivités locales et leurs émanations, sécurité sociale) et les institutions européennes. Source : Insee.

✓ **Productivité apparente du travail**

La productivité « apparente du travail » ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés.

Elle est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) ; seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « **productivité horaire** apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes physiques en emploi, on parle de « **productivité par tête** ».

Source : Insee.

✓ **Produit intérieur brut**

Le PIB est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et importations moins subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte. Source : Insee.

✓ **Recherche appliquée**

Activités de recherche visant à discerner les applications possibles d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant à une entreprise d'atteindre un objectif déterminé à l'avance. Le résultat d'une recherche appliquée consiste en un modèle probatoire (permettant de vérifier expérimentalement les hypothèses de départ de la recherche) de produit, d'opération ou de méthode. Cf. article 49 septies F de l'annexe 3 du code général des impôts.

✓ **Salaire super brut**

Somme du salaire brut (salaire net touché directement par le salarié et cotisations sociales à sa charge) et des cotisations sociales à la charge de l'employeur. Il correspond donc à la rémunération totale du travail.

✓ **Secteurs d'activité**

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale. L'activité d'un secteur comprend donc des productions ou services qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Le **secteur primaire** regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements (toutefois la classification n'est pas rigide et, selon le point de vue, les industries extractives peuvent être aussi classées dans le secteur secondaire).

Le **secteur secondaire** regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, énergie, construction).

Le **secteur tertiaire** recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est, de fait, défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). Source : Insee.

Remarque : les industries agro-alimentaires participent du secteur secondaire dans la nomenclature des activités françaises 2008 de l'Insee. De même que « l'énergie » et « la construction » se classent dans le secteur secondaire.

✓ **Taux de marge**

Il est calculé en rapportant l'excédent brut d'exploitation (valeur ajoutée - rémunération des salariés - impôts sur la production + subventions d'exploitation) à la valeur ajoutée.

Valeur ajoutée

Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire, c'est-à-dire de la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. Elle peut être calculée :

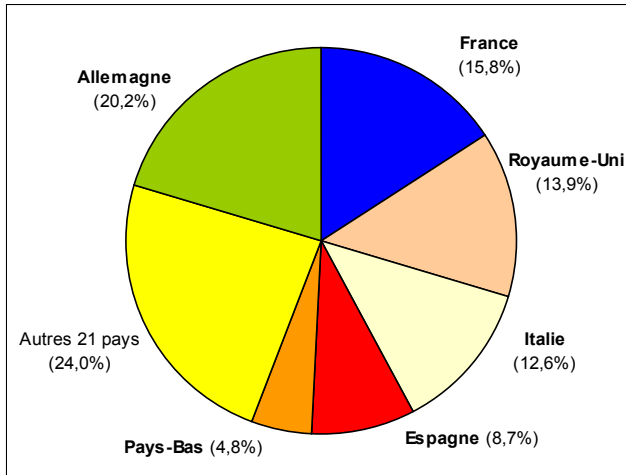
- « **brute** » (sans prendre en compte l'amortissement des investissements, c'est-à-dire l'usure du capital) ou « nette » ;
- « **au prix de base** » (incluant les impôts sur la production nets de subventions) ou « au coût des facteurs » (qui les exclut).

Annexe 2 : Données statistiques

Le produit intérieur brut

La part des principales économies dans le PIB de l'Union européenne (27 pays)

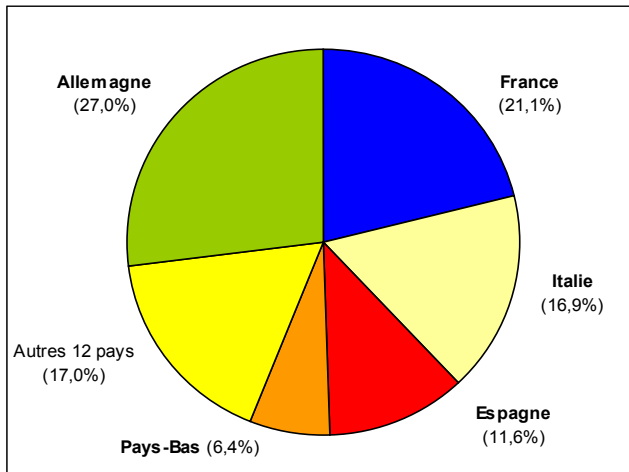
(Données 2010)



Source : Eurostat.

La part des principales économies dans le PIB de la zone euro (17 pays)

(Données 2010)



Source : Eurostat.

En 2010, l'Allemagne et la France, les deux principales économies européennes, représentaient ensemble 36 % du PIB de l'UE 27 et près de la moitié (48,1 %) du PIB de la zone euro.

L'appareil productif français et les filières

Indicateurs moyens et médians selon la catégorie d'entreprise (France, 2007)

Catégories d'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif salarié	Chiffres d'affaires	Valeur ajoutée par salarié	Salaire brut annuel	Taux d'exportation (en %)
			(en milliers d'euros)			
Microentreprises	2 660 000					
Moyenne		1	183	57	23	3
Médiane		0	69	40	18	0
9e décile (Q90)		4	433	98	38	0
PME non microentreprises	162 400					
Moyenne		27	4 800	52	28	10
Médiane		17	2 100	42	25	0
9e décile (Q90)		52	11 020	87	41	13
ETI	4510*					
Moyenne		656	201 700	68	33	22
Médiane		392	98 900	56	30	4
9e décile (Q90)		1 476	465 670	137	49	56
Grandes entreprises	219*					
Moyenne		17 544	6 360 000	81	37	23
Médiane		8 389	2 758 000	68	35	7
9e décile (Q90)		35 460	16 495 090	198	55	54
Ensemble	2 827 000					
Moyenne		5	1 260	64	30	17
Médiane		0	78	40	19	0
9e décile (Q90)		6	712	97	39	0

(*) : Les entreprises du secteur financier sont exclues car leurs agrégats comptables ne sont pas comparables à ceux des autres entreprises.

Champ : ensemble des secteurs marchands hors agriculture et activités financières.

Source : Insee, Lifi, ficus 2007.

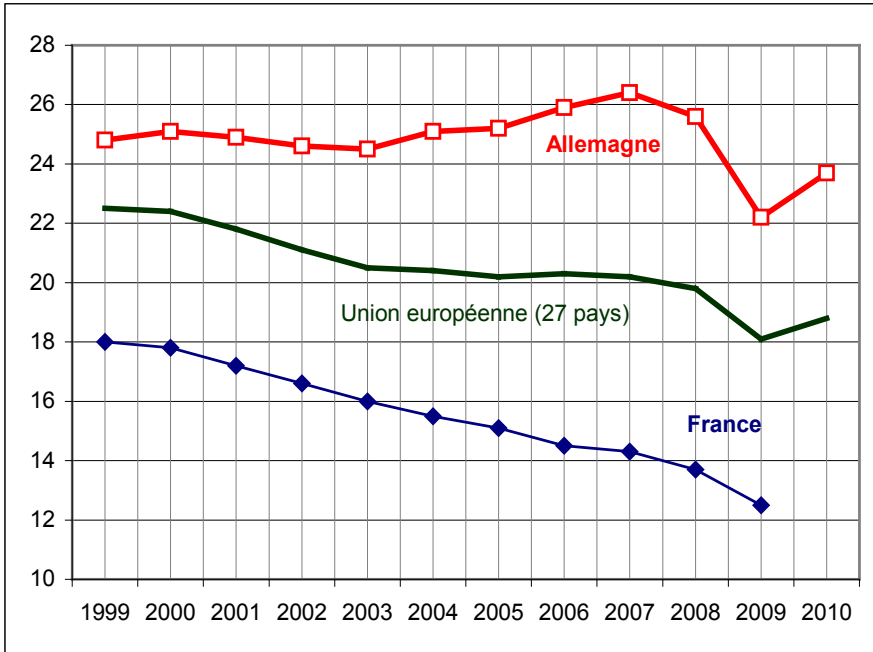
Afin de se conformer aux décisions communautaires, un décret de 2008 classe désormais les entreprises en :

- micro entreprise : moins de 10 salariés, chiffre d'affaires ou bilan au plus égal à 2 millions d'euros ;
- PME non micro entreprises : moins de 250 salariés, chiffre d'affaires de 50 millions ou bilan de 43 millions d'euros au maximum ;
- entreprise de taille intermédiaire : moins de 5 000 salariés, chiffre d'affaire inférieur à 1,5 milliard d'euros ou bilan inférieur à 2 milliards ;
- grandes entreprises : celles qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

Le pourcentage de micro entreprises est à peu près le même aux États-Unis, en Allemagne ou en France : toujours de l'ordre de 95 %.

Part de l'industrie dans l'ensemble de l'économie

(En pourcentage)



Champ : part de la valeur ajoutée brute de l'industrie (y compris l'énergie) en pourcentage de toutes les branches, aux prix de base courants et taux de change courants.

Source : Eurostat.

Les secteurs porteurs pour la croissance de moyen terme en France

Commission Attali	Comités stratégiques de la CNI	Programme d'Investissements d'avenir	DGCIS	Commission européenne
Économie numérique	Technologies de l'information et de la communication	Économie numérique	Logiciels Services informatiques Télécom	Santé en ligne
Santé	Industries et technologies de santé	Santé et biotechnologies	Industrie pharmaceutique	
Énergie et environnement	Éco-industries	Écotechnologies	Biotechnologies	Construction écologique Bioproduits Recyclage Énergies renouvelables
Transports	Automobile Aéronautique Ferroviaire Naval	Aéronautique Transports (Véhicule du futur) Espace	Équipement de transport	
Agro-industrie	Agro-alimentaire Agro-industries			
		Nucléaire	Nucléaire	
	Luxe et création		Luxe et création	
	Chimie Matériaux		Chimie Nanotechnologies Semi-conducteurs	Textiles de protection
Services à la personne				
	Industries des biens de consommation et de l'aménagement			
			Défense	
Finance				
Tourisme				

Source : « France 2030 : cinq scénarios de croissance », rapport du Centre d'analyse stratégique, avril 2011.

Les filières de l'économie verte

Filière	Tissu industriel visé à moyen terme	Bénéfices PME	Bénéfices grandes entreprises	Création de champions nationaux	Bénéfices groupe étranger
Les « <i>Moteurs</i> » : les filières à fort potentiel de développement dans lesquelles la France a des atouts majeurs					
Véhicules décarbonés	Création de leaders mondiaux épaulés par des entreprises sous-traitantes	*	*	**	
Energies marines	Réseau de PME innovantes avec pour objectif de faire émerger des leaders mondiaux	**	*	*	
Biocarburants de 2^e et 3^e générations	Réseau de PME innovantes autour de plusieurs grandes entreprises dont des leaders mondiaux	*	**	**	
Eolien offshore	Installation de grands groupes étrangers sur le territoire avec le développement de grands fournisseurs français		*	**	**
Bâtiment à faible impact environnemental	Réseau de PME pour l'installation/grands groupes du bâtiment et de la construction avec émergence de champions nationaux	**	**	*	
Recyclage et valorisation des déchets	Renforcement de la position de champions nationaux avec dans leur sillage un développement de grands groupes et de PME innovantes	*	*	**	
Captage et stockage de CO2	Positionnement de plusieurs grandes entreprises françaises en leaders mondiaux		**	**	*
Les « <i>Appuis</i> » : les filières dans lesquelles la France a des atouts majeurs mais dont le potentiel de développement est probablement moindre					
Météorologie : applications satellitaires et terrestres	Création d'un leader mondial franco-européen			**	*
Eau et assainissement	Renforcement de la position de champions nationaux avec dans leur sillage un développement de grands groupes et de PME innovantes	*	*	**	
Géothermie profonde	Faire émerger quelques grandes entreprises à vocation internationale		**		
Biomasse énergie	Réseau de PME innovantes et d'installation/entretien	**	*		

Les « *Gisements* » : les filières au potentiel de croissance élevé pour lesquels le potentiel français est important sans être de premier plan au niveau mondial

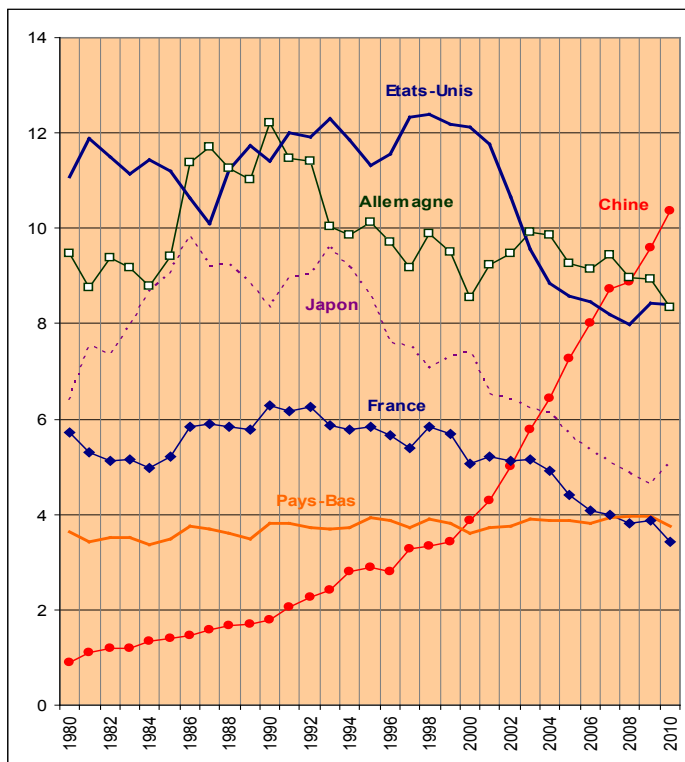
Batteries : applications embarquées	Réseau de PME innovantes autour de plusieurs grandes entreprises	**	**		*
Chimie verte	Renforcement des grandes entreprises françaises de plasturgie, pétrochimie, pharmaceutique et construction	*	**		
Biomasse matériaux	Réseau de PME innovantes avec émergence de grands groupes	**	**		*
Photovoltaïque	Réseau de PME pour l'intégration/émergence de grands groupes français pour la 3G	**			
Smart grids	Réseau de PME pour l'installation et l'entretien/ émergence de grands groupes français pour les grandes infrastructures et leur gestion	*	**		*

Source : MEEDM/CGDD, dans « *France 2030 : cinq scénarios de croissance* », rapport du Centre d'Analyse stratégique (avril 2011).

Les échanges extérieurs et l'attractivité

La part des principaux pays exportateurs de marchandises dans le total mondial (1980-2010)

(En % du total mondial des exportations)

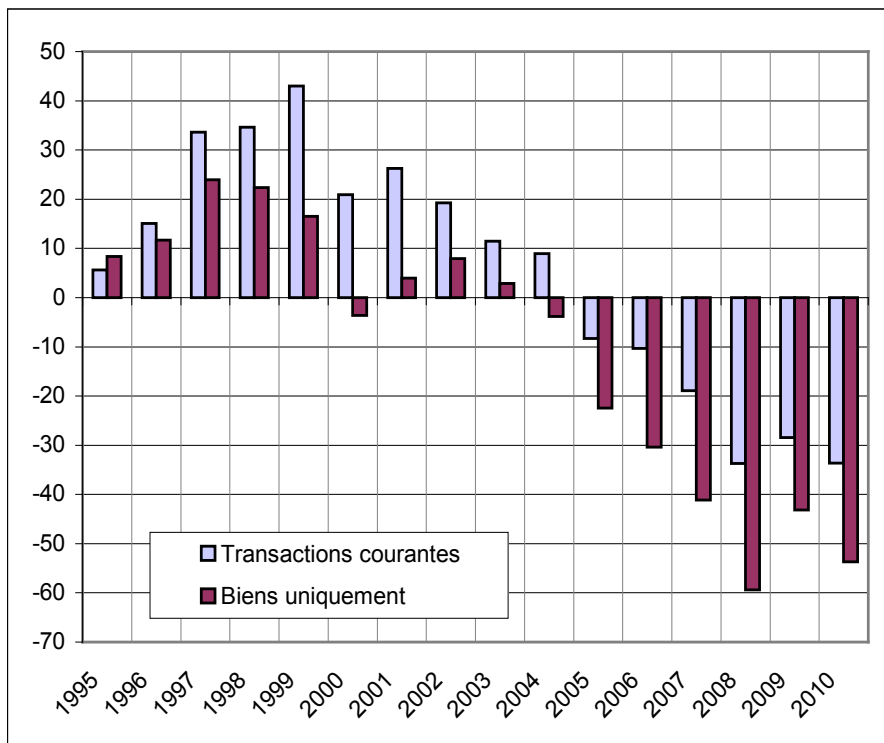


Source : OMC.

La Chine est désormais devenue le premier exportateur mondial après avoir successivement dépassé les Pays-Bas (en 2000), la France (en 2003), le Japon (en 2004), les États-Unis (en 2007) et finalement (en 2009) l'Allemagne qui occupait cette première place mondiale depuis 2003. La France occupait en 2010 le 6^e rang mondial, devancée par les Pays-Bas depuis 2008.

La balance des transactions courantes de la France (1995-2010)

(En milliards d'euros)

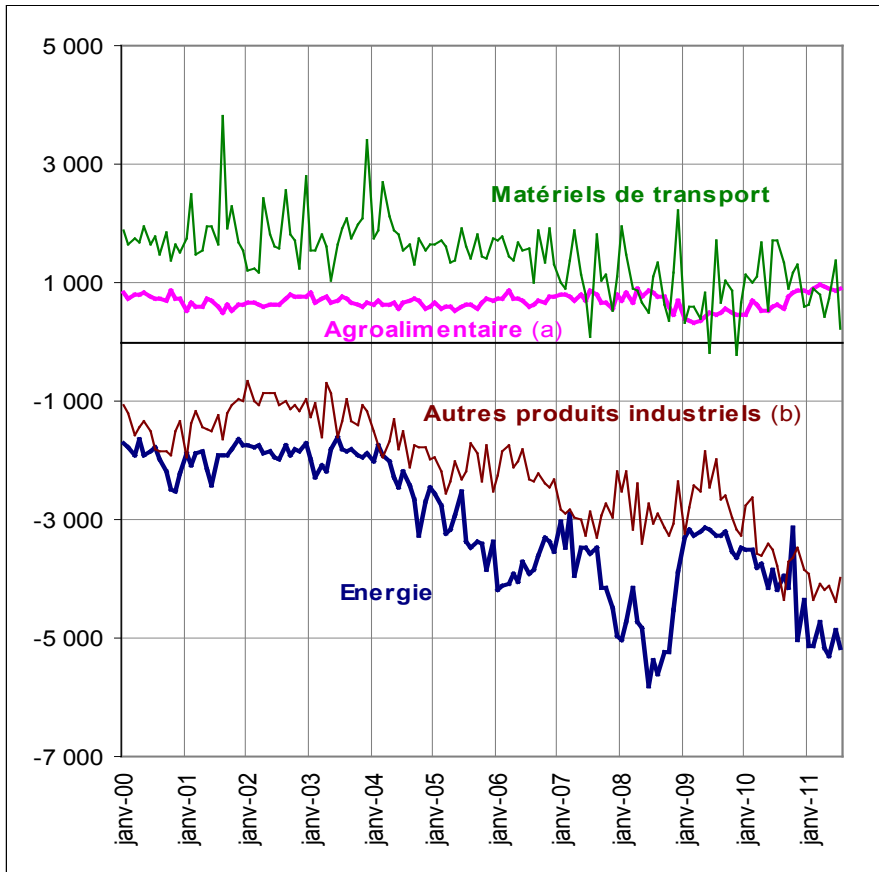


Balance des transactions courantes = échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants.

Source : Banque de France.

Le commerce extérieur de la France par produits

(En millions d'euros)



(a) : produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture + produit des industries agroalimentaires.

(b) : équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique, textile-habillement-cuir-chaussures, bois-papier-cartons, produits chimiques et pharmaceutiques, caoutchouc-plastique, produits métallurgiques et métalliques.

Source : Insee.

La facture énergétique pèse lourdement sur le commerce extérieur de la France. En 2009, selon l'Insee, le taux de couverture des importations par les exportations dans ce secteur n'était que de 40 %. Les produits de l'industrie manufacturière constituent l'autre poste très déficitaire, les exportations ne couvrant que 87 % des importations : c'est ainsi le cas pour les biens de consommation (taux de couverture de 73 %), les biens d'équipement (87 %) et même pour l'industrie automobile, dont le solde est devenu négatif cette même année (taux de couverture de 95 % contre 146 % en 1997).

Seuls les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (102 %) et ceux des industries agricoles et alimentaires (111 %) contribuaient encore positivement aux échanges extérieurs.

Le taux de change de l'euro

(Valeur de l'euro en dollar des Etats-Unis depuis 1999)



Source : Banque centrale européenne.

Depuis son lancement aux alentours de 1,18 dollar des Etats-Unis (1,1789 le 4 janvier 1999), l'euro a d'abord connu une phase de dépréciation de l'ordre de 30 % se rapprochant à plusieurs reprises du niveau de 0,80 dollar (*minimum* : 0,8252 le 26 octobre 2000).

La phase d'appréciation qui a suivi l'a conduit à un quasi-doublement, atteignant pratiquement 1,60 dollar (*maximum* : 1,5990 le 15 juillet 2008).

Depuis cette date, une période de variations relativement ample a fait redescendre la monnaie européenne sous la barre des 1,20 dollar au cours de l'année 2010 et se stabilise actuellement à un niveau de l'ordre de 1,40 dollar (*dernière donnée* : 1,3817 le 9 septembre 2011).

Les investissements directs étrangers en 2010

(En milliards de dollars)

	Flux entrant	Flux sortant	Stock interne	Stock externe
Monde	1 244	1 323	19 141	20 408
Économies développées	602	935	12 502	16 804
Etats-Unis	228	329	3 451	4 843
Canada	23	39	561	616
Japon	-1	56	215	831
Suisse	-7	58	539	909
Australie	32	26	508	402
Union européenne	305	407	6 890	8 933
Belgique	62	38	670	737
Allemagne	46	105	674	1 421
Royaume-Uni	46	11	1 086	1 689
France	34	84	1 008	1 523
Irlande	26	18	247	349
Espagne	25	22	614	660
Pays-Bas	-16	32	590	890
Italie	9	21	337	476
Économies en développement	574	328	5951	3 132
Afrique	55	7	554	122
Amérique latine et Caraïbes	159	76	1 722	733
Brésil	48	12	473	181
Iles vierges (GB)	31	21	212	239
Asie et Océanie	359	245	3 675	2 277
Chine	106	68	579	298
Hong-Kong (Chine)	69	76	1 098	948
Singapour	39	20	470	300
Taiwan	2	11	64	201
Corée du Sud	7	19	127	139
Arabie Saoudite	28	4	170	17
Inde	25	15	198	92
Sud-Est de l'Europe (*) et ex-URSS	68	61	688	473
Russie	41	52	423	434

(*) : ex-Yougoslavie et Albanie.

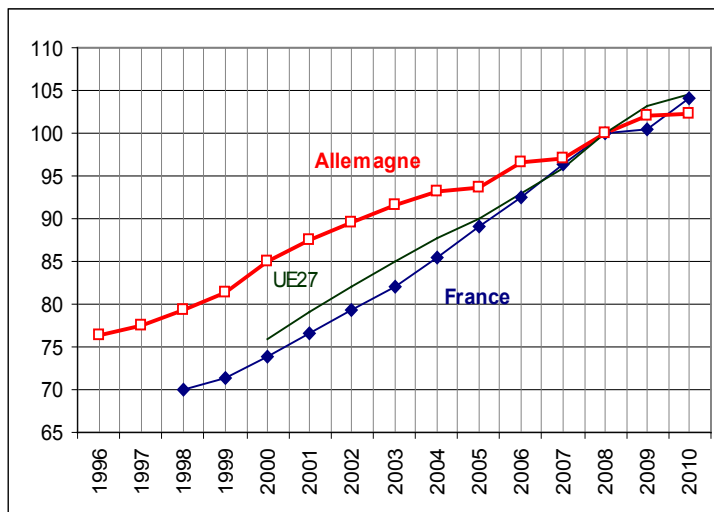
Source : CNUCED (*World Investment Report*, juillet 2011).

En 2010, les économies en développement ont accueilli pratiquement la moitié (46 %) des investissements directs étrangers dans le monde mais ne pèsent encore que 31 % du stock. L'ensemble BRIC (Brésil-Russie-Inde-Chine) a reçu 220 milliards de dollars d'IDE (18 % du total mondial), soit quasiment autant que les États-Unis, et dispose désormais de 9 % du stock mondial (1 673 milliards de dollars).

Le partage de la valeur ajoutée et la productivité

Coût horaire de la main d'œuvre (industrie et services marchands)

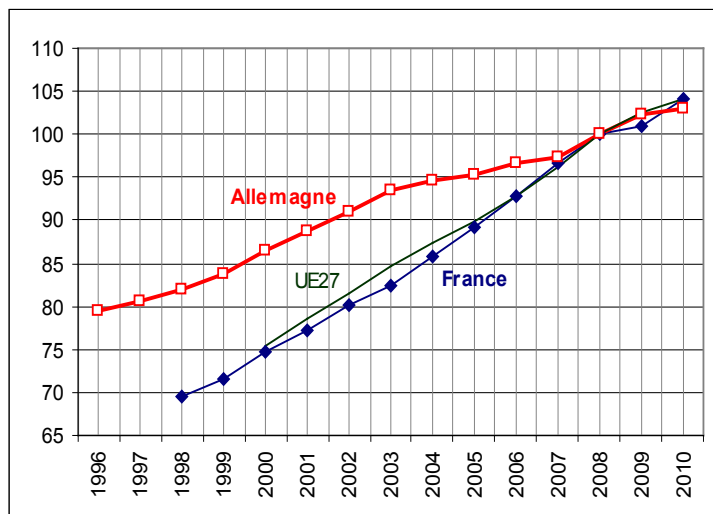
(Indice 100 en 2008)



Source : Eurostat.

Coût horaire de la main d'œuvre (industrie manufacturière)

(Indice 100 en 2008)

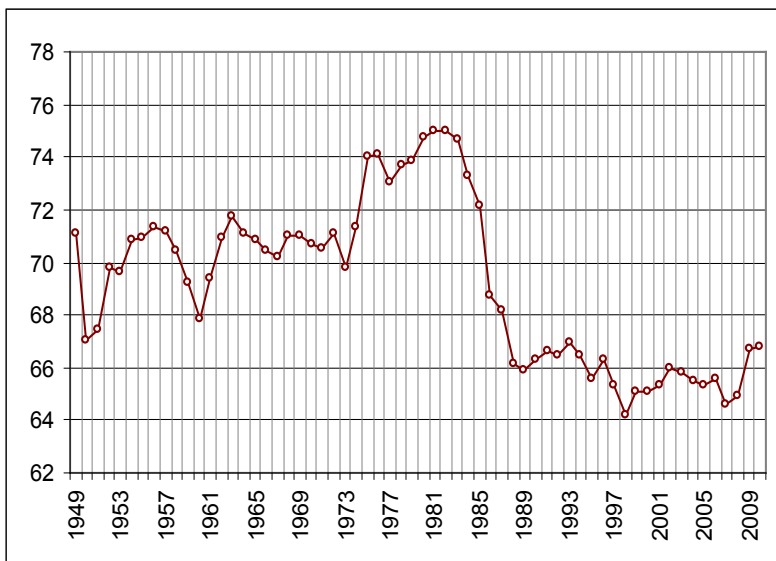


Source : Eurostat.

Les coûts horaires de la main d'œuvre correspondent aux coûts annuels de la main d'œuvre divisés par le nombre d'heures travaillées durant l'année. En France, la progression correspond globalement à celle de la moyenne de l'Union européenne à 27 pays (UE27).

La part de la rémunération de salariés dans la valeur ajoutée des sociétés non financières en France entre 1949 et 2011

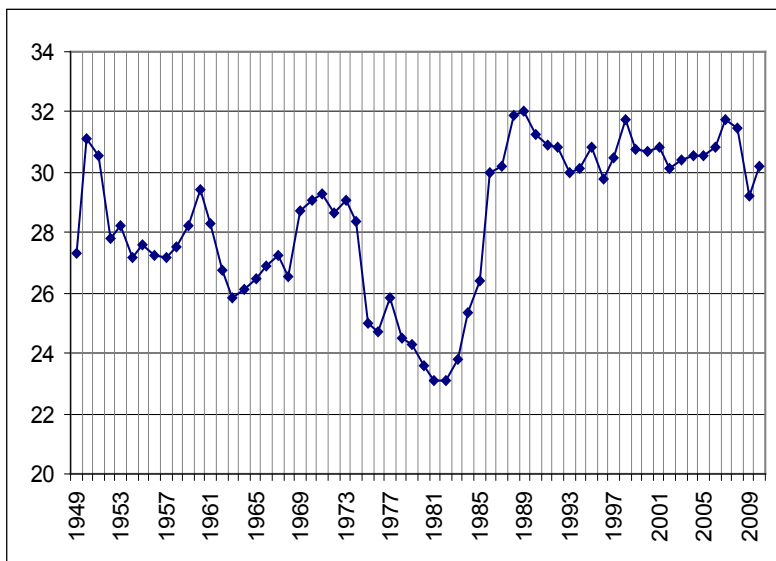
(En %)



Source : Insee (comptes nationaux base 2005).

Le taux de marge des sociétés non financières en France de 1949 à 2010

(Excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée brute, en %)



Source : Insee (comptes nationaux base 2005).

La productivité de la main d'œuvre par personne occupée

(PIB en parité de pouvoir d'achat par personne occupée, par rapport à la moyenne de l'Union européenne à 27)

	1995	2000	2005	2010
Luxembourg	176,0	177,1	170,4	177,8
Irlande	120,9	129,5	136,1	136,8
Belgique	140,2	137,5	130,5	127,7
France	126,3	125,7	122,2	120,1
Autriche	123,1	122,0	116,5	114,1
Pays-Bas	111,0	115,1	114,6	113,8
Finlande	111,5	115,6	111,3	113,5
Suède	111,4	115,0	112,0	113,3
Espagne	110,6	104,4	101,7	110,4
Royaume-Uni	105,6	111,3	112,9	107,6
Danemark	109,2	111,2	107,3	109,3
Italie	130,9	126,8	111,6	108,4
Allemagne	115,8	107,3	108,6	105,2
UE 27	100,0	100,0	100,0	100,0
Grèce	89,9	94,3	98,9	95,8
Malte	--	99,0	91,8	91,3
Chypre	80,9	85,5	83,3	89,3
Slovaquie	50,4	58,4	68,8	82,8
Slovénie	66,9	76,2	83,3	81,2
Portugal	71,1	72,0	72,7	77,3
R é p u b l i q u e Tchèque	61,2	62,2	68,9	71,9
Hongrie	55,1	58,2	67,8	71,1
Estonie	34,2	47,2	60,8	69,3
Pologne	46,1	55,6	61,7	66,7
Lituanie	36,3	43,0	54,8	63,0
Lettonie	33,4	40,1	47,8	55,0
Roumanie	--	23,7	36,2	47,5
Bulgarie	31,6	31,3	35,8	41,5
États-Unis	138,7	142,7	144,7	144,0
Japon	101,3	99,4	100,0	96,4

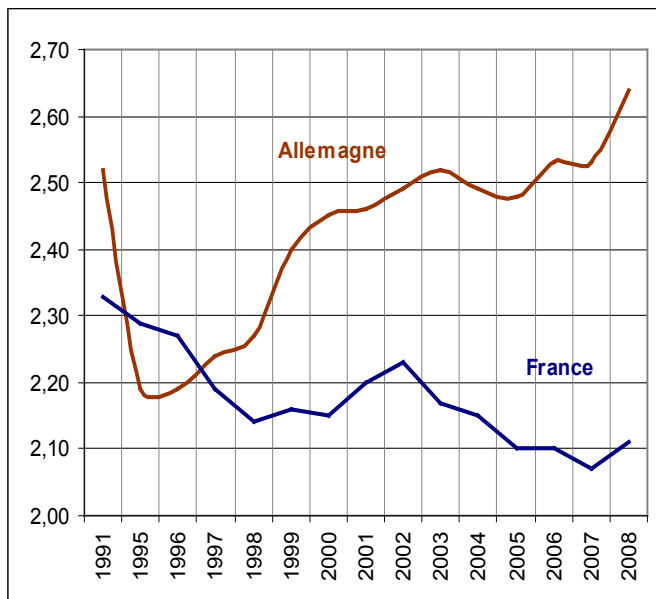
NB : une rupture de série est intervenue en 2005.

Source : Eurostat.

Avec un résultat supérieur de 20 % à la moyenne européenne en 2010, les salariés français figurent parmi les plus productifs de l'Union, l'Allemagne se situant juste au-dessus de cette moyenne. Les membres les plus récents de l'Union présentent les productivités les plus faibles.

La recherche et l'innovation

Évolution de l'effort de recherche en France et en Allemagne



Source : Rapports sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures (PLF-1996-2011).

Financement et exécution de la recherche

	DIRD		DIRDE (Entreprises)		DIRDE en % DIRD	
	en milliard €	en % du PIB	en milliard €	en % du PIB	France	Allemagne
2008	41,1	2,11	25,8	1,32	50,7	
2007	38,7	2,07	24,5	1,29	52,0	67,9
2006	37,9	2,10	23,9	1,32	52,3	68,1
2005	36,7	2,10	22,9	1,34	54,5	67,6
2004	35,5	2,15	22,2	1,34	51,7	67,1
2003	34,6	2,17	21,6	1,37	51,2	66,1
2002	34,5	2,23	21,8	1,43	52,1	65,1
2001	32,9	2,20	20,8	1,41		
2000	31,0	2,15	19,4	1,37		
1999	29,5	2,16	122,4	1,38		
1998	29,0	2,14	120,6	1,37		
1997	28,3	2,19	115,8	1,36	49,6	67,6
1996	27,8	2,27	112,4	1,43		

Source : Rapports sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures (PLF 1996-2011).

Les éléments de la colonne « *DIRDE en % DIRD* » montrent que la part de la recherche financée par les entreprises se situe aux environ de deux tiers du financement total en Allemagne contre un peu plus de la moitié en France.

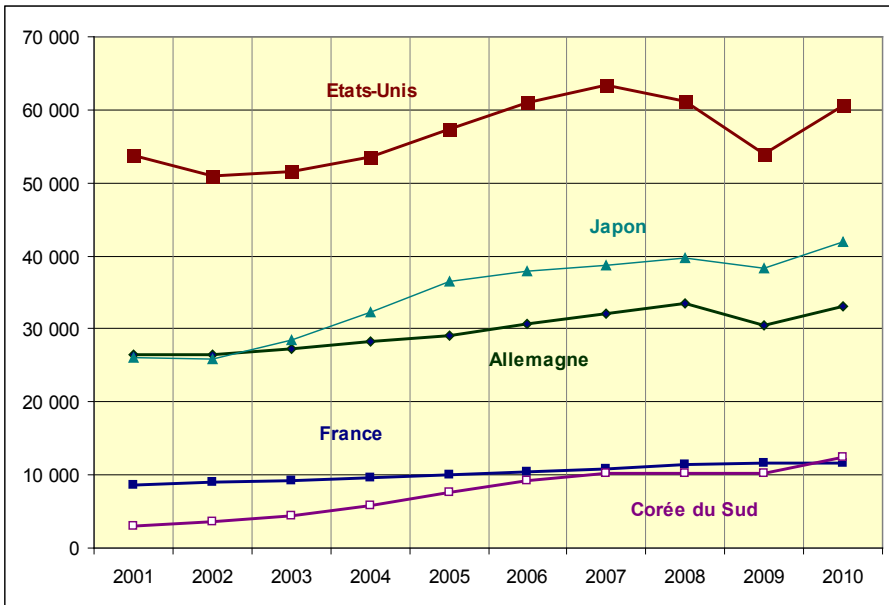
Indicateur de l'effort de recherche dans quelques pays membres de l'OCDE (DIRD/PIB)

	1991	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Etats-Unis	2,72	2,51	2,54	2,58	2,62	2,66	2,74	2,76	2,66	2,66	2,59	2,62	2,61	2,66	2,77
Japon	2,94	2,92	2,81	2,84	3,00	3,02	3,04	3,12	3,17	3,20	3,17	3,32	3,40	3,44	3,42
Allemagne	2,52	2,19	2,19	2,24	2,27	2,40	2,45	2,46	2,49	2,52	2,49	2,48	2,53	2,53	2,64
France	2,33	2,29	2,27	2,19	2,14	2,16	2,15	2,20	2,23	2,17	2,15	2,10	2,10	2,07	2,11
Royaume-Uni	2,07	1,91	1,83	1,81	1,80	1,86	1,86	1,83	1,83	1,79	1,71	1,73	1,75	1,79	1,77
Suède	2,72	3,26		3,51		3,57	3,54	4,25		3,85	3,62	3,60	3,74	3,61	3,75
Finlande	2,04	2,26	2,53	2,69	2,86	3,16	3,34	3,32	3,36	3,43	3,45	3,48	3,48	3,48	3,73
UE 15	1,90	1,66	1,66	1,69	1,69	1,72	1,80	1,92	1,95	1,94					
UE 27									1,76	1,76	1,73	1,73	1,76	1,77	1,81
OCDE		2,06	2,08	2,12	2,15	2,19		2,23		2,24	2,21	2,23	2,24	2,28	2,33

Source : Rapports sur les politiques nationales de recherche de formations supérieures (PLF 1996-2011).

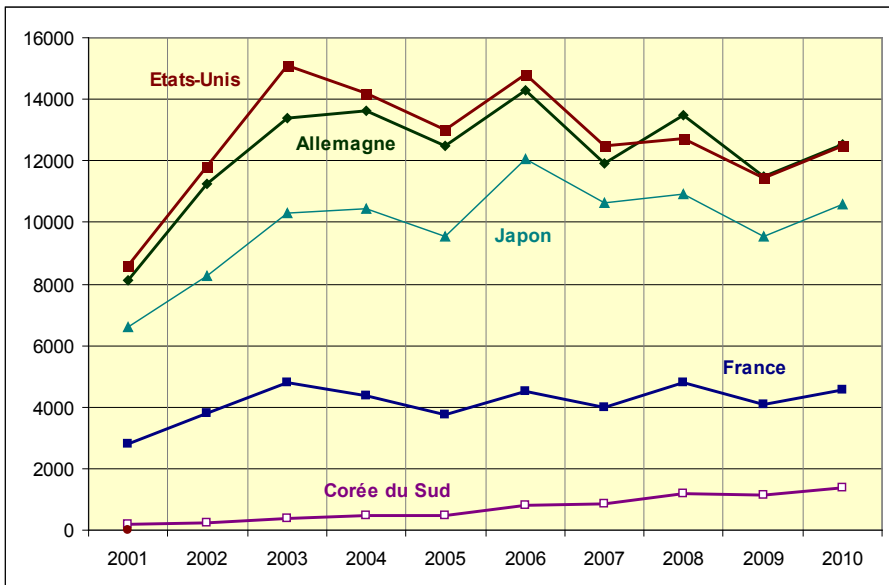
À noter que l'effort de R&D est supérieur en Suède et en Finlande aux objectifs fixés par le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 (3 % du PIB à l'horizon 2010).

Évolution des dépôts de brevets



Source : CEB, statistiques annuelles.

Évolution des brevets délivrés



Source : CEB, statistiques annuelles.

Entreprises bénéficiaires du crédit d'impôt recherche (taille en millions d'euros)

Entreprises	2005		2006		2007		2008		2009	
	Nombre et %	Montant et %	Nombre et %	Montant et %	Nombre et %	Montant et %	Nombre et %	Montant et %	Nombre et %	Montant et %
Moins de 250	4 449	446	4 860	638	5 052	591	7 756	1 824	9 982	1 407
	81%	45%	42,7%	74,2%	74,2%	35,2%	82,7%	43,9%	85,9%	29,8%
251 à 5 000	412	268	457	474	413	523,2	552	1 410,2	1 134	1 710
	8%	27%	8%	32%	6%	31%	6%	34%	10%	36%
5 000 et plus	28	90	23	122	23	105,5	32	349	75	1 497
	0,5%	9,1%	0,5%	8,1%	0,3%	6,3%	0,3%	8,4%	0,6%	31,7%
Non renseignées	597	179	581	262	1 322	462,1	1 045	571,4	434	112
	11%	18,2%	9,8%	17,5%	19,4%	27,5%	11,1%	13,7%	3,7%	2,4%
Total	5 486	983	5 921	1 496	6 810	1 682	9 385	4 154,6	11 625	4 726

Source : Rapports au Parlement sur le CIR, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Créé en 1983, le CIR a connu d'importantes transformations entre 2003 et 2008. Le dispositif a progressivement changé d'assiette (l'accroissement de la dépense de la R&D remplacé par le volume des dépenses), le plafond a été relevé, puis supprimé, le taux du crédit a augmenté jusqu'à atteindre 30 %.

Fonctionnement du CIR après 2008

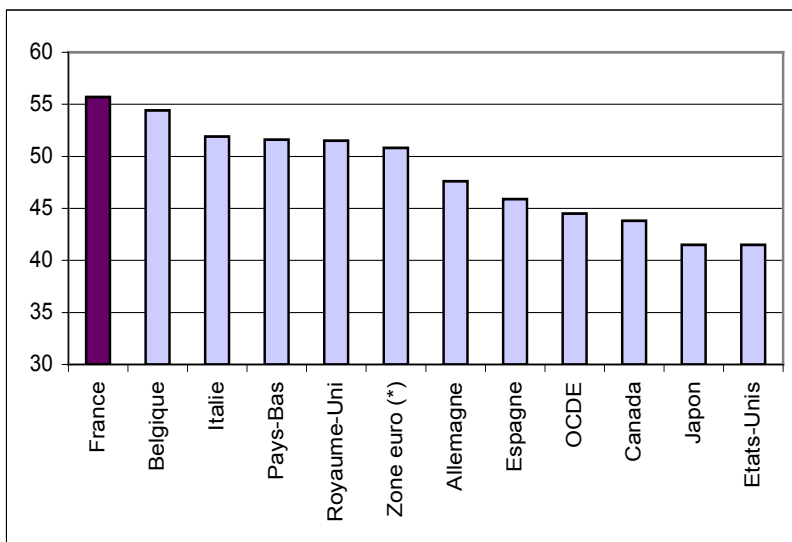
- Les entreprises exposant des dépenses de R&D acquièrent une créance auprès de l'État égale à 30 % du montant de ces dépenses jusqu'à 100 millions d'euros, 5 % au-delà de 100 millions d'euros. Le seuil des 100 millions d'euros s'apprécie pour les groupes de sociétés à l'échelle de chaque filiale ;
- les entreprises qui demandent à bénéficier pour la première fois du CIR bénéficient d'un taux de 50 % la première année, 40 % la seconde année ;
- les dépenses externalisées auprès d'un sous-traitant sont éligibles, y compris si le sous-traitant est établi hors de France dans l'espace économique européen ;
- les dépenses de rémunération de docteurs dans les deux années qui suivent leur premier recrutement entrent dans l'assiette du CIR pour le double de leur montant ;
- les dépenses de R&D externalisées auprès d'un organisme public de recherche entrent dans l'assiette du CIR pour le double de leur montant.

Source : Code général des impôts.

Les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires

Les dépenses publiques des principales économies de la zone euro et des autres pays du G7 en 2009

(En % du PIB)

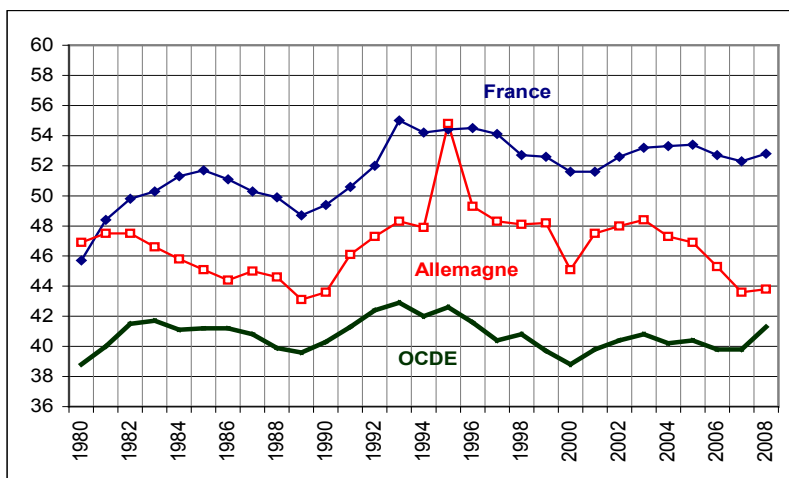


(*) : Pays de l'OCDE appartenant à la zone euro.

Source : OCDE.

L'évolution des dépenses publiques en France, en Allemagne et dans l'ensemble de l'OCDE de 1980 à 2008

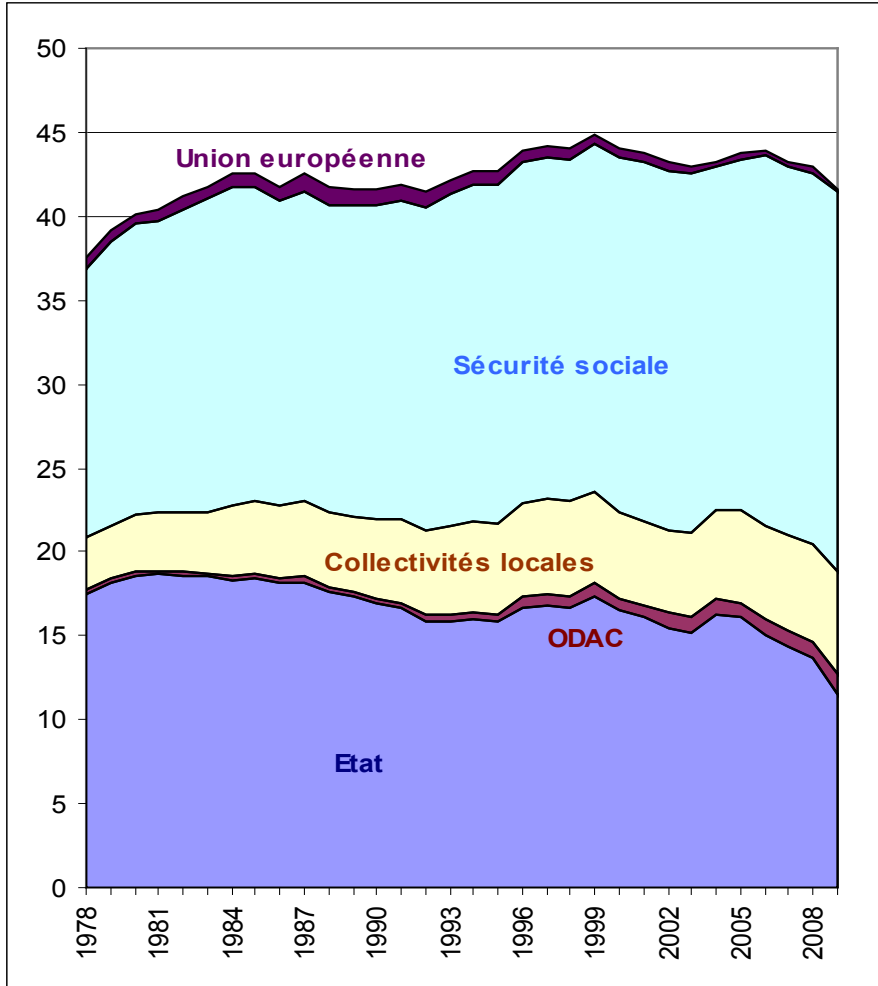
(En % du PIB)



Source : OCDE.

La structure des prélèvements obligatoires (France, 1978-2010)

(En points de PIB)



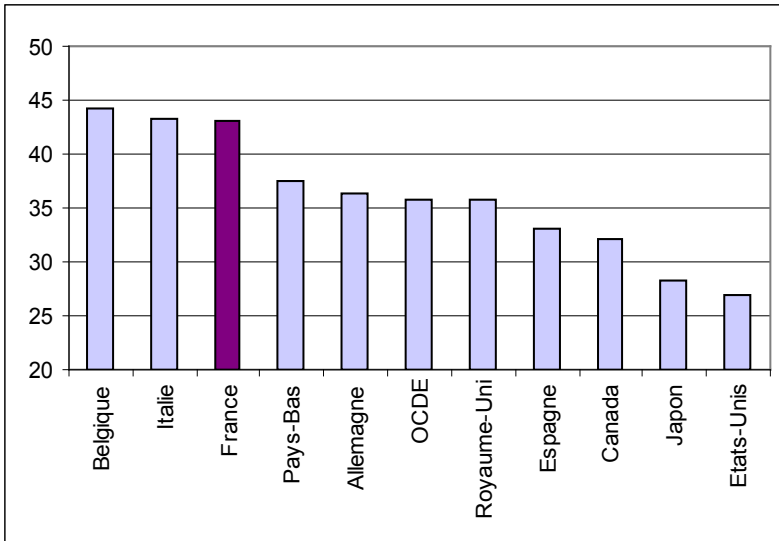
Source : Insee, calculs DG Trésor, graphique CESE.

La part des administrations de sécurité sociale est dominante et en progression régulière dans le total des prélèvements obligatoires (22,6 % du PIB en 2009 dont 16,0 points pour les cotisations sociales et 4,2 pour la CSG). De même, l'importance des prélèvements des administrations publiques locales a pratiquement doublé en trente ans (6,1 % du PIB en 2009 dont 1,3 point pour les taxes foncières, 1,2 pour la taxe professionnelle et 0,8 pour la taxe d'habitation).

À l'inverse, le poids de l'État dans les prélèvements a reculé de 6 points sur la même période - à peine compensé par la montée des organismes divers d'administration centrale (+ 1 point) - et s'établit désormais à 11,5 % du PIB (dont 6,2 points pour la TVA, 2,4 pour l'impôt sur le revenu, 1,1 pour l'impôt sur les sociétés et 0,7 pour la TIPP).

Les prélèvements obligatoires des principales économies de la zone euro et des autres pays du G7 en 2008

(En % du PIB)

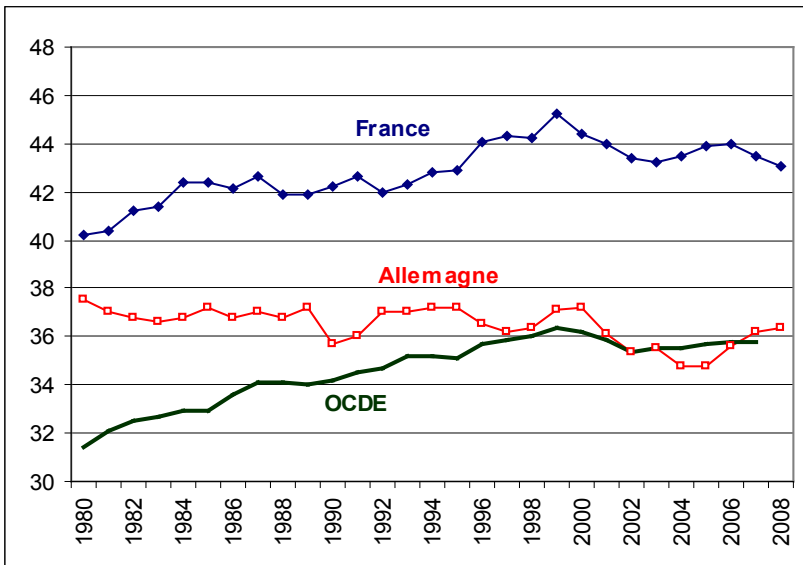


Année 2007 pour les Pays-Bas, le Japon et l'OCDE.

Source : OCDE.

L'évolution des prélèvements obligatoires en France, en Allemagne et dans l'ensemble de l'OCDE de 1980 à 2008

(En % du PIB)



Source : OCDE.

Taux standard de la taxe sur la valeur ajoutée dans l'Union européenne (en %)

	2000	2008	2011*	Différence 2008-2011
UE27**	19,2	19,4	20,7	1,3
Allemagne	16,0	19,0	19,0	0,0
Autriche	20,0	20,0	20,0	0,0
Belgique	21,0	21,0	21,0	0,0
Bulgarie	20,0	20,0	20,0	0,0
Chypre	10,0	15,0	15,0	0,0
Danemark	25,0	25,0	25,0	0,0
Espagne	16,0	16,0	18,0	2,0
Estonie	18,0	18,0	20,0	2,0
Finlande	22,0	22,0	23,0	1,0
France	19,6	19,6	19,6	0,0
Grèce	18,0	19,0	23,0	4,0
Hongrie	25,0	20,0	25,0	5,0
Irlande	21,0	21,0	21,0	0,0
Italie	20,0	20,0	20,0	0,0
Lettonie	18,0	18,0	22,0	4,0
Lituanie	18,0	18,0	21,0	3,0
Luxembourg	15,0	15,0	15,0	0,0
Malte	15,0	18,0	18,0	0,0
Pays-Bas	17,5	19,0	19,0	0,0
Pologne	22,0	22,0	23,0	1,0
Portugal	17,0	20,0	23,0	3,0
Rép. Tchèque	22,0	19,0	20,0	1,0
Roumanie	19,0	19,0	24,0	5,0
Royaume-Uni	17,5	17,5	20,0	2,5
Slovaquie	23,0	19,0	20,0	1,0
Slovénie	19,0	20,0	20,0	0,0
Suède	25,0	25,0	25,0	0,0

(*) : Les taux de TVA en 2011 se réfèrent aux taux applicables en mai 2011.

(**) : Moyenne arithmétique

Source : Eurostat (juillet 2011).

Taux d'imposition légal maximal sur les revenus des sociétés
dans l'Union européenne (en %)

	2000	2011	Différence 2000-2011
UE 27	31,9	23,2	-8,7
ZE 17	34,4	25,5	-8,9
Allemagne	51,6	29,8	-21,8
Autriche	34,0	25,0	-9,0
Belgique	40,2	34,0	-6,2
Bulgarie	32,5	10,0	-22,5
Bulgarie	32,5	10,0	-22,5
Chypre	29,0	10,0	-19,0
Danemark	32,0	25,0	-9,0
Espagne	35,0	30,0	-5,0
Estonie	26,0	21,0	-5,0
Finlande	29,0	26,0	-3,0
France	37,8	34,4	-3,4
Grèce	40,0	23,0	-17,0
Hongrie	19,6	20,6	1,0
Irlande	24,0	12,5	-11,5
Italie		41,3	31,4
Lettonie	25,0	15,0	-10,0
Lituanie	24,0	15,0	-9,0
Luxembourg	37,5	28,8	-8,7
Malte	35,0	35,0	0,0
Pays-Bas	35,0	25,0	-10,0
Pologne	30,0	19,0	-11,0
Portugal	35,2	29,0	-6,2
République tchèque	31,0	19,0	-12,0
Roumanie	25,0	16,0	-9,0
Royaume-Uni	30,0	27,0	-3,0
Slovaquie	29,0	19,0	-10,0
Slovénie	25,0	20,0	-5,0
Suède	28,0	26,3	-1,7

(*) : Moyenne arithmétique.

Source : Eurostat (juillet 2011).

Annexe 3 : Éléments de bibliographie

ADIT, site de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique.

<http://www.bulletins-electroniques.com/>

Agence française pour les investissements internationaux (AFII), *Investissements étrangers créateurs d'emploi en France - Bilan 2010*. [http://www.invest-in-france.org/Medias/Publications/1373/110505 %20Bilan %20AFII %20 FR %202010.pdf](http://www.invest-in-france.org/Medias/Publications/1373/110505%20Bilan%20AFII%20FR%202010.pdf)

Aghion Philippe, Cette Gilbert, Cohen Elie, Lemoine Mathilde, *Crise et croissance : une stratégie pour la France*, Rapport du Conseil d'analyse économique n° 100, juin 2011.

http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/crise_et_croissance_CAE.pdf

Ailleret François, *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises*, avis du Conseil économique et social, Journal officiel, décembre 2003.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000148/0000.pdf>

Ailleret François, *Projet de loi de programme pour la recherche*, avis du Conseil économique et social, Journal officiel, novembre 2005.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000060/0000.pdf>

Angels Bernard, *Prospective du couple franco-allemand*, rapport d'information n° 663 de la Délégation à la prospective du Sénat, juin 2011.

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-663-notice.html>

Approche de la compétitivité française, Document approuvé par trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC) et les organisations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA), juin 2011.

http://www.lesechos.fr/medias/2011/06/08/173721_0201428104401_print.pdf

Artus Patrick (dir.), *L'Allemagne, un modèle pour la France ?*, les Cahiers du Cercle des économistes, PUF, 2009.

Artus Patrick, *Comment réindustrialiser la France ?*, Flash n° 660, Natixis, décembre 2010.

<http://cib.natixis.com/flushdoc.aspx?id=55699>

Banque de France, *Compétitivité de l'économie française*, Bulletin n° 184, statistiques, juin 2011.

<http://www.banque-france.fr/fr/publications/revues/Bulletin-de-la-Banque-de-France/telechar/2011/Bulletin-de-la-Banque-de-France-184.pdf>

Beffa Jean-Louis, *Pour une nouvelle politique industrielle*, janvier 2005.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000044/index.shtml>

Benoist Henri (de), *Renforcer l'attractivité de l'économie française au service de la croissance et de l'emploi*, avis du Conseil économique et social, janvier 2003.

http://www.lemoniteur.fr/media/FICHER/2003/08/08/FICHER_20030808_438873.pdf

Besson Éric, *La TVA sociale : quels effets économiques d'après les modèles ?*, in *TVA sociale*, Secrétariat d'État chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques, septembre 2007.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000556/0000.pdf>

Bouchet Hubert, *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, avis du Conseil économique, social et environnemental, avril 2009.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000161/index.shtml>

Broyer Sylvain, Brunner Costa, *L'évolution récente des parts de marché intra-UE n'a rien à voir avec la compétitivité coûts*, Flash n° 193, Natixis, avril 2010. <http://gesd.free.fr/flas0193.pdf>

Cahuzac Jérôme et Méhaignerie Pierre, *Mission d'information sur la compétitivité de l'économie française et le financement de la protection sociale*, Assemblée nationale, 2011.

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/mi_competitivite_eco_francaise.asp

Centre d'analyse stratégique, *Les entreprises de taille intermédiaire : un potentiel d'innovation à développer ?*, Note de veille n° 131, avril 2009. <http://www.strategie.gouv.fr/content/note-de-veille-n%C2%B0131-avril-2009-analyse-les-entreprises-de-taille-intermediaire-un-potentiel>

Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC) :

- Bourgeois Isabelle (dir.), *Allemagne : compétitivité et dynamiques territoriales*, Travaux et document du CIRAC, 2007.
- Bourgeois Isabelle (dir.), *PME allemandes : les clés de la performance*, Travaux et document du Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine CIRAC (2010).
- Hazouard Solène, Lasserre René, Uterwedde Henrik et al., *Les politiques d'innovation coopérative en Allemagne et en France, Expériences et approches comparées*, Travaux et document du CIRAC, 2010.
- Bourgeois Isabelle, Lasserre René, *Les PME allemandes, une compétitivité à dimension sociale et humaine*, contribution au rapport PME 2010 d'OSEO. http://www.cirac.u-cergy.fr/colloques_etudes_wp/cirac_pme.pdf
- Lasserre René, *État-Providence - La réforme de l'État social en Allemagne*, Regards sur l'économie allemande n° 100, mars 2011.
- Bourgeois Isabelle, Lasserre René, *Les facteurs systémiques de la compétitivité allemande*, contribution au groupe de travail « Constat », avril 2011. http://www.cirac.u-cergy.fr/colloques_etudes_wp/CIRAC_CNI.pdf
- Bourgeois Isabelle, *Le rôle de l'information et du dialogue dans la compétitivité allemande*, contribution au club Vauban, mai 2011. http://www.cirac.u-cergy.fr/colloques_etudes_wp/CIRAC_Vauban.pdf
- Schackmann-Fallis Karl-Peter, *Financement des PME – Au cœur de l'économie réelle : le lien Mittelstand/Sparkassen*, Regards sur l'économie allemande n° 100, été 2011.

Cette Gilbert, Delpla Jacques, Sylvain Arnaud, *Le partage des fruits de la croissance*, rapport du Conseil d'analyse économique, juillet 2009.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000335/index.shtml>

CGPME - UPS, *PME, les clés de l'export*, TNS Sofres, juillet 2011.

<http://www.cgpme.fr/documents/Confpresse30juin.pdf>

Chatillon Alain, *Réindustrialisons nos territoires*, rapport d'information de la mission commune (2 tomes), Sénat, avril 2011.

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-403-1-notice.html>

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-403-2-notice.html>

Claeys Alain, Gorges Jean-Pierre et Lasbordes Pierre, *Le crédit impôt recherche*, rapport de la Mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, juin 2010.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i2686.pdf>

Clément Martine, *L'avenir des industries mécaniques*, avis du Conseil économique, social et environnemental, Journal officiel, octobre 2009.

<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/09102126.pdf>

Cochard Marion, *Le commerce extérieur français à la dérive ?*, Revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) n° 106, juillet 2008. <http://gesd.free.fr/marion.pdf>

CCE-Rexecode, *Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne*, Étude réalisée pour le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, janvier 2011.

<http://www.coe-rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Etudes/Mettre-un-terme-a-la-divergence-de-competitivite-entre-la-France-et-l-Allemagne>

Cœuré Benoît, Chriqui Vincent *et al.*, *France 2030 : cinq scénarios de croissance*, rapport du Centre d'analyse stratégique, avril 2011.
<http://www.strategie.gouv.fr/content/france-2030-cinq-scenarios-de-croissance-0>

Commission des comptes de la Sécurité sociale, *Résultats 2009, prévisions 2010*, juin 2010.
<http://www.securite-sociale.fr/chiffres/ccss/2010/ccss201006.pdf>

Commission des comptes de la Sécurité sociale, *Résultats 2010, prévisions 2011*, juin 2011.
http://www.securite-sociale.fr/chiffres/ccss/2011/ccss2011_6.pdf

Commission européenne, *Demography report 2010*.
http://www.demografie.sachsen.de/download/Dritter_Demografie-Bericht_der_Europaeischen_Kommission_2011_EN.pdf

Commission européenne, *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, mars 2010.
<http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>

Commission européenne, *Vers un acte pour le marché unique – Pour une économie sociale de marché hautement compétitive*, Communication, octobre 2010. http://ec.europa.eu/internal_market/smact/docs/single-market-act_fr.pdf

Commission européenne, *Pour une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation : mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène*, Communication, novembre 2010.
http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/industrial-policy/files/communication_on_industrial_policy_fr.pdf

Confédération européenne des syndicats, *Résolution sur la gouvernance économique et sociale*, octobre 2010. <http://www.etuc.org/a/7770>

Cotis Jean-Philippe, *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France*, rapport au Président de la République, INSEE, mai 2009.
http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/partage_VA/rapport_partage_VA.pdf

Cour des Comptes, *Les exonérations de charges sociales en faveur des peu qualifiés*, communication à la commission des finances, de l'économie générale et du plan de l'Assemblée nationale, juillet 2006. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i3335.pdf>

Cour des Comptes, *Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne*, rapport public thématique, mars 2011.
http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rapport_prelevements_fiscaux_sociaux_France_Alemagne_04032011.pdf

Demmou Lilas, *La désindustrialisation en France*, Les Cahiers de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPÉ) du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, février 2010.
<http://gesd.free.fr/dgtp1001.pdf>

Duthilleul Anne, *Entreprises et simplifications administratives*, avis du Conseil économique et social, Journal officiel, mai 2005.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000124/0000.pdf>

Duthilleul Anne, *Le financement de la protection sociale*, avis du Conseil économique et social, décembre 2007.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000011/index.shtml>

Duval Guillaume, *L'Allemagne, victime du tout export*, Alternatives économiques n° 283, septembre 2009.

Duval Guillaume, *Faut-il imiter l'Allemagne ?*, Alternatives économiques n° 300, mars 2011.

Eparvier Patrick (sous la direction de), *Monitoring and analysis of policies and public financing instruments conducive to higher levels of R&D investments – The Policy Mix project*, Country Review France, UNU-MERIT, Université de Maastricht, mars 2007.

http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/download_en/france.pdf

Ernst&Young, *Baromètre Attractivité du site France 2011*.

[http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Attractivite_France_2011/\\$FILE/Barometre_Attractivite_France_2011.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Attractivite_France_2011/$FILE/Barometre_Attractivite_France_2011.pdf)

European Commission, *The impact of the global crisis on competitiveness and current account divergences in the euro area*, Quarterly report on the euro area, volume 9, n° 1, 2010.

http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/qr_euro_area/2010/pdf/qrea201001en.pdf

Faure Pierre, Martre Henri, Yolin Jean-Michel, *Une industrie nationale plus compétitive, c'est possible !*, Les Échos, 25 mai 2011.

Fontagné Lionel, Gaulier Guillaume *et al.*, *Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne*, Rapport du Conseil d'analyse économique, décembre 2008. <http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/081aa.pdf>

FSI, site du Fonds stratégique d'investissement. <http://www.fonds-fsi.fr/>

Husson Michel, *Le modèle allemand n'est pas viable*, Note hussonet n° 19 (septembre 2010). <http://hussonet.free.fr/gerviable.pdf>

Husson Michel, *Compétitivité contre modèle social ?*, Lettre de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) n° 87, avril 2011.

<http://hussonet.free.fr/misslett.pdf>

Jego Yves, *En finir avec la mondialisation anonyme – La traçabilité au service des consommateurs et de l'emploi*, rapport au Président de la république, mai 2010. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000213/0000.pdf>

Karpeles Jean-Claude, *Renforcer l'efficacité des aides européennes à l'innovation pour les PME*, Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), mars 2011.

<http://www.etudes.ccip.fr/telecharger?lien=sites%2Fwww.etudes.ccip.fr%2Ffiles%2Fupload%2Fprises-position%2Faid-es-europeennes-innovation-pme-kar1103.pdf>

KPMG, *Observatoire des investissements internationaux dans les principales métropoles du monde*, deuxième édition, avril 2011.

<http://www.kpmg.com/fr/fr/issuesandinsights/articlespublications/press-releases/pages/observatoire-investissements-internationaux-principales-metropoles-mondiales-avril2011.aspx>

Lagarde Christine, *Étude sur la possibilité d'affecter une partie de la TVA au financement de la protection sociale en contrepartie d'une baisse des charges sociales pesant sur le travail*, Note d'étape du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, septembre 2007.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000555/0000.pdf>

Lallement Rémi, *Le régime allemand de croissance tiré par les exportations : entre succès et remise en cause*, Document de travail du Centre d'analyse stratégique, mai 2010. <http://gesd.free.fr/lalmen10.pdf>

Lallement Rémi, *L'aide publique aux entreprises en matière de R&D et d'innovation : quelle efficacité ?*, Document de travail du Centre d'analyse stratégique, janvier 2011.

<http://www.strategie.gouv.fr/content/document-de-travail-n%C2%B01-1%E2%80%99aide-publique-aux-entreprises-en-matiere-de-r-d-et-d%E2%80%99innovation-qu>

Lechevalier Arnaud, *Un modèle qui ne fait guère envie*, Alternatives économiques n° 300, mars 2011.

Le Clézio Philippe, *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, rapport et avis du Conseil économique et social, Journal officiel, novembre 2005.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000071/0000.pdf>

Le Clézio Philippe, *Les indicateurs du développement durable et l’empreinte écologique*, avis du Conseil économique, social et environnemental, Journal officiel, mai 2009.
<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/09060215.pdf>

Levet Jean-Louis, *Pas d’avenir sans industrie*, Economica, 2006.

Mansouri-Guilani Nasser, *Dynamiser l’investissement productif en France*, rapport et avis du Conseil économique et social, Journal officiel, mars 2008.
<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/08031907.pdf>

Marcon André, *Conditions pour le développement numérique des territoires*, avis du Conseil économique, social et environnemental, février 2009.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000075/index.shtml>

Marembaud Olivier, *Une politique industrielle dans un monde en profond bouleversement : enjeux, vision prospective, conditions et priorités, permettant à la France de préparer l’avenir de ses activités productives en s’inscrivant dans le développement durable*, in *Construire l’avenir par une France plus forte et plus solidaire*, avis du Conseil économique, sociale et environnemental, Journal officiel, février 2010.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000101/0000.pdf>

Martel Laurent, Masse Alexis, *Mission d’évaluation sur le crédit d’impôt recherche*, rapport de l’Inspection générale des finances, septembre 2010.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000492/0000.pdf>

Médiateur du crédit aux entreprises.

<http://www.mediateurducredit.fr/>

Ministère de l’Économie, des finances et de l’industrie, Direction générale de la compétitivité de l’industrie et des services (DGCI), *Bilan 2010, objectifs 2011*, juin 2011.
<http://www.industrie.gouv.fr/dgcis/catalogue-2011/dgcis-bilan-objectifs.pdf>

Observatoire du financement des entreprises, *rapport 2010*, avril 2011.

<http://www.mediateurducredit.fr/site/Actualites/Remise-du-rapport-2010-de-l-Observatoire-du-financement-des-entreprises-a-Mme-Christine-LAGARDE-Ministre-de-l-Economie-des-Finances-et-de-l-Industrie>

ONU, *World Population Prospects : The 2010 Révision*, mai 2011.

<http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>

Plasait Bernard, *Améliorer l’image de la France*, étude du Conseil économique et social, Journal officiel, avril 2010.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000198/0000.pdf>

Rammer Christian (sous la direction de), *Monitoring and analysis of policies and public financing instruments conducive to higher levels of R&D investments – The Policy Mix project*, Country Review Germany, UNU-MERIT, Université de Maastricht, mars 2007.

http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/download_en/germany.pdf

Retailleau Bruno, *Les entreprises de taille intermédiaire au cœur d’une nouvelle dynamique de croissance*, rapport au premier ministre, février 2010.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000084/0000.pdf>

Vilain Françoise, *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, avis du Conseil économique, social et environnemental, Journal officiel, octobre 2008.

<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/08101329.pdf>

Volot Jean-Claude, *Rapport sur le dispositif juridique concernant les relations interentreprises et la sous-traitance*, juillet 2010.

<http://www.mediateur.industrie.gouv.fr/pdf/rapport-volot-300810.pdf>

Liste des personnes auditionnées

En vue de parfaire son information, la section a successivement entendu :

- ✓ **M. Jean-Louis Levet**
Conseiller auprès du Commissaire général à l'investissement
- ✓ **M. Yannick Roudaut**
Directeur du comité Alternité, conseil en stratégie durable
- ✓ **M. Frank Baasner**
Directeur de l'Institut franco-allemand à Ludwigsburg
- ✓ **M. Jean-Claude Karpelès**
Directeur général d'Elec promotion
- ✓ **M. Arnaud Lechevalier**
Chercheur au Centre Marc Bloch à Berlin
- ✓ **M. Christian Saint-Etienne**
Économiste
- ✓ **M. Denis Ranque**
Président de l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT)
- ✓ **M. Philippe de Buck**
Directeur général de BusinessEurope

Le rapporteur et l'ensemble des membres de la section des activités économiques remercient vivement toutes ces personnes pour leur apport aux travaux.

Table des sigles

AFII	Agence française pour les investissements internationaux
ANRT	Agence nationale de la recherche et de la technologie
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BNC	Bénéfices non commerciaux
BRICS	Bésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CIR	Crédit d'impôt recherche
CNI	Conférence nationale de l'industrie
CNISF	Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
COFACE	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
CSG	Contribution sociale généralisée
DGClS	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
DIRD	Dépense intérieure de R&D
ETI	Entreprises de taille intermédiaire
FMI	Fonds monétaire international
FSI	Fonds stratégique d'investissement
IDE	Investissements directs étrangers
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IS	Impôt sur les sociétés
NPEI	Nouvelle politique européenne industrielle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONU	Organisation des Nations Unies
PCRD	Programmes cadre de recherche et développement
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
RSE	Responsabilité sociale ou sociétale des entreprises
SNRI	Stratégie nationale de recherche et d'innovation
TIC	Technologies de l'information et de la communication



Dernière publication de la section

↳ **Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir** et dernières publications du CESE

- *Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)*
- *Les inégalités à l'école*
- *Au coeur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411110011-001011 – Dépôt légal : octobre 2011

Crédit photo : direction de la communication
du Conseil économique, social et environnemental



LES AVIS
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

L'économie française montre une perte de compétitivité préoccupante, notamment par rapport à l'Allemagne.

Le CESE propose d'agir selon quatre axes principaux : la définition d'objectifs de long terme par l'Etat stratège, l'amélioration de l'environnement - en particulier fiscal et social - des entreprises, la valorisation du potentiel humain par la formation à tout âge, la dynamisation de l'appareil productif par le renforcement des entreprises de taille intermédiaire et de l'effort de R&D du secteur privé.

La réindustrialisation de notre pays - avec un saut qualitatif vers l'avenir - est la condition de la reconquête de notre compétitivité. Cette dernière doit conduire vers un nouveau modèle réconciliant croissance économique, protection de l'environnement et cohésion sociale.



**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



**Direction
de l'information légale
et administrative**

accueil commercial :
01 40 15 70 10

commande :
Administration des ventes
23, rue d'Estrées, CS 10733
75345 Paris Cedex 07
télécopie : 01 40 15 68 00
ladocumentationfrancaise.fr

N° 41111-0011 prix : 11,70 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120879-7

